

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU SÉANCE DU JEUDI 17 JUILLET 2025

Approuvé

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

4, passage du Colisée 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | Tél. : +33 (0)1 53 69 30 90
1, allée Baco BP 21509 44015 Nantes | Tél. : +33 (0)2 51 77 29 03
aefe.gouv.fr

Étaient présents :

M. Cyril PIERRE, président

Membres titulaires :

Représentation parlementaire :

Pour le Sénat :

Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice, en présentiel
M. Ronan LE GLEUT, Sénateur, en distanciel

Pour l'Assemblée nationale :

M. Karim BEN CHEIKH, Député, en présentiel

Représentation du ministère chargé des Affaires étrangères :

Mme Anne GRILLO, en présentiel
M. Emmanuel LEBRUN-DAMIENS, en présentiel
Mme Clarisse GERARDIN, en présentiel
M. Thomas WAGNER, en présentiel
M. Alexandre MOROIS, en présentiel
M. François PENGUILLY, en présentiel

Représentation du ministère chargé de l'Éducation nationale et de la jeunesse :

Mme Sophie TARDY, en présentiel, (Représentante de Mme Dominique MARCHAND), titulaire
M. Thomas ARBOUET, en distanciel, 'Représentant de Mme Caroline PASCAL), titulaire

Représentation du ministère chargé du budget :

M. Thomas CALTAGIRONE, en présentiel, (Représentant de M. Louis PASQUIER de FRANCLIEU), titulaire

Représentation du ministère chargé de la fonction publique (DGAFP) :

M. Anis MALOUCHÉ, en distanciel, (Représentant de Mme Faustine BENTABERRY)

Représentation des Français à l'étranger non-membre de l'Assemblée des Français à l'étranger :

M. Franck FERRARI, en présentiel, (Représentant de Mme Mélanie MONTINARD), titulaire

Représentation de l'Assemblée des Français de l'Étranger :

M. Frédéric CHAUVEAU, en distanciel

Représentation des organismes gestionnaires d'établissements conventionnés :

Pour la MLF :

M. Jean-Marc MERRIAUX, en présentiel

Pour la FAPEE :

M. Sébastien RICOUT, en distanciel

Représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger :

Au titre de la FAPEE :

M. Brice BULTOT, en présentiel

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

4, passage du Colisée 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | Tél. : +33 (0)1 53 69 30 90

1, allée Baco BP 21509 44015 Nantes | Tél. : +33 (0)2 51 77 29 03

aefe.gouv.fr

Au titre de la FCPE :

M. Moulay Driss EL ALAOUI, en présentiel

Au titre de l'UNAPE :

Mme Monique MARTINEZ, en distanciel

Représentants du personnel :

Au titre de la FSU :

M. Patrick SOLDAT, en distanciel

M. Gauthier ACKERMANN, en distanciel

Au titre de l'UNSA-Éducation :

M. Boris FAURE, en distanciel

Au titre du CFDT Education Monde :

M. Frédéric COSTE, en distanciel

Représentation des experts qualifiés sans voix délibérative :

Pour l'association des anciens des lycées français dans le monde (Union-ALFM) :

M. Ahmed MERNISSI, en présentiel

Pour l'association nationale des écoles françaises à l'étranger (ANEFE) :

M. François NORMANT, en distanciel

Pour l'association des Français langue maternelle (FLAM) :

Mme Anne HENRY-WERNER, en présentiel

Sont présents avec voix consultative :

Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE, en présentiel

M. Christophe SIGNE, fondé de pouvoir, agence comptable principale de l'AEFE, en distanciel

M. Michel SMANIOTTO, chef du département de contrôle budgétaire du CBCM du MEAE, en présentiel

Personnels des services instructeurs de l'AEFE :

Mme Clotilde FAYET, Secrétaire générale

Mme Madeleine CLANET, Secrétaire générale adjointe

Mme Raphaëlle DUTERTE, Secrétaire générale adjointe

Mme Vassiliki DRIANCOURT, Directrice générale adjointe

M. Jean-Paul NEGREL, Directeur général adjoint, en distanciel

Mme Anne BETRENCOURT, Directrice des affaires financières

M. Bruno VALERY, Directeur du développement et de l'accompagnement du réseau

Mme Rozenn Le GUENNEC, Directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

M. Bernard PUJOL, Directeur des ressources humaines – Nantes, en distanciel

Procurations :

M. Thomas WAGNER porte la procuration de Mme Sophie BUIS

Mme Clarisse GERARDIN porte la procuration de M. Laurent TOULOUSE

M. Thomas WAGNER porte la procuration de M. David IZZO

M. Alexandre MOROIS porte la procuration de M. Etienne de GONNEVILLE

M. Emmanuel LEBRUN-DAMIENS porte la procuration de Monsieur Donato GIORGI

M. Patrick SOLDAT porte la procuration de Mme Clémence CHAUDIN

Mme Sophie TARDY porte la procuration de Monsieur Emmanuel de TOURNEMIRE

Membres suppléants sans voix délibérative et sans prise de parole :

Pour la FSU :
M. Franck PAJOT

Sont présents en qualité d'expert :

À la demande de la CFDT Education Monde :
M. Alain SCHNEIDER

À la demande de l'UNAPE :
M. Mohammed ROUDIES, en distanciel

Ordre du jour

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SEANCE DU JEUDI 17 JUILLET 2025

Ordre du jour	3
I. Points introductifs d'actualité (Information)	22
a. Sur la situation des personnels détachés dans les pays en guerre : Ukraine, territoires palestiniens, Israël et Iran	22
b. Retour sur la fin d'année scolaire et situation des personnels détachés	23
II. Compte rendu de la séance du 13 mars 2025 (Délibération)	27
III. Budget rectificatif 1 (Délibération)	28
IV. Nomination d'un membre du comité d'audit (Délibération)	33
V. Protocole transactionnel Lycée Chateaubriand de Rome (Délibération)	34
VI. Complément financier pour l'opération SPSI 2 Marrakech (Délibération)	34
VII. Complément financier pour Munich (Délibération)	36
VIII. Renouvellement du bail du Lycée de Varsovie (Délibération)	37
IX. Aide exceptionnelle Israël – Territoire palestinien (Délibération)	40
X. Questions diverses (Information)	41

La séance est ouverte à 15 h 05 par le PRÉSIDENT.

Le PRÉSIDENT procède à l'appel des membres présents.

Le quorum est atteint.

Mme FAYET est désignée secrétaire de séance.

Le PRÉSIDENT rappelle les consignes de bon déroulement de la séance, en insistant notamment pour les participants à distance sur l'usage du micro qu'il faut ouvrir uniquement pendant la prise de parole, puis couper pour éviter les interférences. Il précise également qu'il est important pour les besoins de l'enregistrement et du compte rendu de débuter toute intervention en mentionnant son nom et sa fonction. L'ordre du jour comporte 9 points, essentiellement des délibérations et, comme à l'accoutumée, la séance débutera par un point d'actualité introductif. Le Président ouvre la possibilité de déclarations liminaires en invitant chacun à faire preuve de concision pour tenir dans des délais raisonnables. Il comprend que certains membres s'interrogent encore sur les raisons du report du présent conseil, sujet sur lequel il est disposé à revenir plus tard. Il insiste néanmoins sur l'importance de maintenir une ambiance sereine, propice à des échanges constructifs sur l'avenir et les prochaines étapes en privilégiant la concertation en amont plutôt que la précipitation.

Il revient ensuite sur l'approbation de l'ordre du jour qu'il avait omise. Celui-ci ayant été transmis en amont, il demande il s'enquiert des remarques en précisant que celles-ci doivent être distinctes des déclarations liminaires.

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour.

M.FAURE donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le contexte politique et budgétaire de l'État, comme celui de notre opérateur, est plus que jamais incertain. L'épisode de juin dernier concernant le transfert des pensions civiles à l'AEFE a illustré, de manière brutale, les risques que fait peser une gestion à courte vue sur l'ensemble du réseau. Cette valse-hésitation, ponctuée d'annonces puis de reculs, a généré une anxiété considérable dans les établissements, parmi les personnels, comme chez les familles. Les établissements conventionnés, devenus boucs émissaires budgétaires, devaient faire seuls les frais d'une mesure budgétaire non concertée et brutale. Les représentants des personnels, et l'UNSA en particulier, ont fait savoir leur opposition catégorique à ce chemin nous menant au précipice.

Cette situation n'est pas nouvelle. L'UNSA Éducation alerte depuis 2008, de manière constante, sur la bombe à retardement que constitue le transfert non compensé des pensions à l'Agence. Ce transfert crée un déséquilibre systémique devenu aujourd'hui un déficit structurel. En refusant de prendre en charge le coût de ses obligations en tant qu'employeur, l'État se défausse sur l'opérateur et fragilise son action.

Dans ce contexte, nous disons que l'État est défaillant, et que cette défaillance menace la soutenabilité même du modèle d'enseignement français à l'étranger. Il est temps d'en tirer toutes les conséquences.

L'UNSA Éducation appelle à rompre avec la logique du clair-obscur, pour entrer dans une dynamique de transparence et de concertation loyale.

Nous devons nous asseoir autour de la table, non pas pour entériner des choix déjà faits, mais pour examiner collectivement les options budgétaires et institutionnelles disponibles, en pesant les efforts demandés à chacun et en recherchant de nouveaux arbitrages politiques.

Nous refusons que les personnels, les établissements et les familles paient le prix d'une impasse budgétaire que l'État a lui-même créée. Il faut répartir équitablement l'effort, en gardant à l'esprit l'intérêt général et la mission de service public que nous portons ensemble.

L'UNSA Éducation continuera de prendre ses responsabilités, avec fermeté et constance, pour défendre un réseau fort, équitable et pérenne.
Je vous remercie. »

M. ACKERMANN donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Les instances se succèdent et le constat s'aggrave à tel point qu'il nous faut maintenant faire des choix entre les urgences, tant la situation est alarmante : nous ne dénoncerons donc pas la légèreté avec laquelle l'Agence envisage le dialogue social et les instances, avec des documents envoyés hors délais, des questions sans réponse, des ordres du jour erronés. La FSU ne reviendra pas non plus sur les coupes budgétaires brutales qui fragilisent un peu plus le réseau ni sur l'absence de stratégie sérieuse en termes de santé et de sécurité, alors que c'est une obligation réglementaire.

La FSU se doit aujourd'hui de dénoncer un bricolage insensé, même si celui-ci n'est pas présenté à ce Conseil d'administration :

Depuis des années, la prise en charge de la part patronale des pensions civiles des détaché-es (CAS pension) pose problème. L'écart entre la "compensation" initiale versée par l'État à l'opérateur et la part budgétaire dédiée à ce CAS pension ne cesse de croître et atteint aujourd'hui 66 M€. Pour maintenir l'équilibre budgétaire de l'Agence, cette dernière a proposé de faire évoluer la contribution aux charges de l'AEFE des établissements conventionnés en intégrant la pension civile à la Participation à la Rémunération de Résidents et Détachés (PRRD).

Autrement dit, la proposition initiale de l'AEFE était de faire porter aux parents d'élèves des établissements conventionnés le poids d'un effort national de redressement des finances publiques ! Cela est non seulement profondément injuste, mais surtout dangereux. En effet, c'est le MEN qui prend en charge la pension civile des enseignant-es détaché-es dans les établissements partenaires. L'opérateur public est donc clairement défavorisé avec le système en place. La FSU milite pour que toutes les pensions civiles des détaché-es, quel que soit l'établissement où ils exercent, soient assumées par le MEN. Reporter cette charge sur les établissements conventionnés est une mesure très lourde et très risquée : les tentations de déconventionnement seront nombreuses, tant par manque de moyens que par choix !

Cette mesure fait de plus prendre un risque budgétaire supplémentaire, car elle table sur des recettes qui sont tout sauf garanties. Si les établissements conventionnés quittent le réseau historique, l'Agence perdra encore la Participation Financière Complémentaire (PFC). Elle gagnera par contre les ETP de ces établissements, et c'est là le comble du cynisme de l'opérateur public aujourd'hui : la seule certitude est que cette mesure détruira un peu plus le réseau ! La FSU alerte également sur les répercussions de cette mesure sur les personnels détachés des conventionnés en termes de licenciement.

La FSU alerte aussi sur les effets géographiques catastrophiques que posent les éventuelles, mais prévisibles ruptures de conventions : l'Agence finirait par devenir absente de certaines zones pourtant clés. Concernant la diplomatie d'influence, cela pose question ! Cette proposition-pansement ne traite pas le problème de fond du "CAS pension «de l'opérateur public. Bien au contraire, elle menace l'existence du réseau AEFE tel que nous le connaissons en détricotant progressivement ce qui en fait sa force aujourd'hui. Nous appelons solennellement les administrateurs et administratrices de ce Conseil d'Administration à réfléchir collectivement à une solution pérenne et viable pour l'opérateur public ».

M. COSTE donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs, Madame la directrice générale,

Après le report de ce conseil d'administration initialement prévu le 26 juin dernier, la CFDT est toujours inquiète de l'absence de visibilité sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Le retrait de l'ordre du jour du point qui avait été ajouté sur l'imputation aux établissements de la charge des cotisations pour pension civile des fonctionnaires détachés ne suffit pas à apaiser nos inquiétudes.

La CFDT demande impérativement que toutes les parties représentées au CA de l'Agence ne soient plus mises devant le fait accompli et réellement associées à la préparation de réponses étudiées et aux conséquences évaluées avec soin dans tous leurs paramètres et conséquences, aux décisions du gouvernement et du Parlement en matière budgétaire.

Le discours du Premier ministre hier n'est pas de nature à nous rassurer : la systématisation annoncée du non-rempACEMENT d'un fonctionnaire sur trois et le non-renouvellement de nombreux emplois de contractuels sans aucune réflexion sur les priorités des politiques publiques marque le retour du coup de rabot. Les conséquences pour l'enseignement français à l'étranger, dont la situation est déjà difficile, risquent d'aggraver les conditions de travail et d'impacter la qualité de nos enseignements ou de limiter l'accès de nos établissements à des familles privilégiées.

La CFDT dénonce ce qui semble être l'indifférence de certains face à la multiplication particulièrement dommageable des cas de déconventionnement d'établissements homologués par l'Éducation nationale si les conditions financières de ces conventions venaient à se dégrader.

La CFDT réitère son opposition à un réseau à plusieurs vitesses pour les élèves comme pour les personnels.

La CFDT déplore une nouvelle fois le blocage du futur contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Un engagement pluriannuel de l'État est indispensable pour que le service public puisse être assuré et les usagers et les agents soient rassurés.

Nous restons dans l'attente de réponses pour les personnels fonctionnaires de l'Éducation nationale, aux questions posées au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'amélioration du traitement des demandes et suivis de détachements, que nous avions développées lors d'un précédent CA.

Si la CFDT constate que les personnels des services centraux de l'Agence ont vu une nette amélioration de l'offre de formation, y compris sur les risques psycho-sociaux, il reste beaucoup à faire dans le réseau, beaucoup de collègues déplorant que les instituts régionaux de formation ne répondent pas toujours de manière adéquate à leurs attentes et à leurs besoins.

La préservation du pouvoir d'achat et sa progression régulière constituent une priorité pour que les agent·es puissent remplir leurs missions de service public dans des conditions satisfaisantes. Ce n'est pas le cas partout.

Enfin, je rappelle une nouvelle fois la demande que porte la CFDT depuis 2001 d'une concertation en vue d'un statut unique pour les personnels détachés, car à nos yeux le décret 2022-896 du 16 juin 2022 modifiant le décret 2002-22 n'est pas une réponse satisfaisante.

C'est au Journal Officiel du 11 juillet 1990, il y a trente-cinq ans, qu'était publiée la loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, à l'issue d'une large concertation qui marquait une étape fondamentale et un grand espoir. Certes l'arrêté du 16 juin dernier porte à 615 le nombre d'établissements homologués, mais, à l'encontre de l'esprit même de la réforme de 1990, le nombre d'enseignant·es détaché·es auprès de l'AEFE dans un cadre réglementaire bien assis diminue au profit de détachements directs sur des contrats locaux aux conditions de recrutement, de rémunération et de travail hétéroclites. Pour la CFDT, c'est un recul particulièrement affligeant auquel on ne saurait se résoudre.

Je vous remercie. »

M. BULTOT donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le président,
Madame la Directrice générale,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Merci d'avoir pu nous réunir avant les congés d'été.

Dans la mesure où l'ordre du jour va nous permettre d'adresser des situations d'établissements en zone de tension ou encore de faire progresser certains dossiers qui nécessitaient le concours de cette instance. Cependant, avec mon coreligionnaire de la FAPEE, Sébastien Ricout, qui siège à mes côtés, mais à distance, nous partageons que plusieurs de nos interrogations vont demeurer une fois la séance levée. En effet, dans un contexte et un report marqué par des manifestations de pression budgétaire, la présentation du Budget Rectificatif (version 1) ne va tenir le suspense que jusqu'à la page 4. Avec d'un côté une dotation supplémentaire à l'aide à la scolarité (ça c'est bien), mais, de l'autre, nous sommes tristes de constater une baisse de la subvention de charges pour services publics de près de 24 millions d'EUR. Ce sont des billes que l'on retire au milieu de la partie et qui nous ramènent au niveau de 2023 du point de vue des ressources de l'Agence. Et il est compréhensible que cette dernière mesure ait suscité des réactions qu'on peut caractériser entre « au pied du mur » et « dos au mur » (selon comment on se projette pour franchir ledit mur.)

Avec notamment, en réponse évoquée, la solution totem de la refacturation des charges relatives aux pensions civiles. Nous estimons qu'elle ne sera pas annonciatrice du miracle attendu et de ce que je comprends, nous n'en parlerons plus aujourd'hui....

La FAPEE est sensible aux signaux d'alerte qui menacent la continuité d'exploitation. Et en tant que membre du conseil d'administration, nous sommes conscients qu'il faut étudier tous les différents moyens pour pouvoir la préserver. Et j'étends cette remarque à chacun autour de cette table : Il faudra faire les bons choix, réfléchis et éclairés. Les demandes de la FAPEE pour progresser et travailler de concert avec l'Agence sur les sujets de fond, je les réitère aujourd'hui. Et je souhaite amplifier l'écho de cet appel jusqu'à la tutelle et même à toutes les parties prenantes volontaires.

Plus que jamais, je nous sais pertinents.

D'abord parce que notre positionnement est unique :

- *Nous représentons des Associations de Parents d'Elèves attentives et exigeantes, baromètre des tendances et les capteurs les plus précis qui existent des situations autour du monde.*
- *Nous représentons en même temps des Comités de gestion et conseils d'administration, auxquels j'associe les directions des établissements concernés qui manifestent chaque jour les ambitions qu'ils ont pour l'Ecole et font tout pour dynamiser l'Enseignement Français à l'Etranger.*
- *Par notre sensibilité aux enjeux collectifs qui dépassent les considérations d'équilibre financier. Car les problématiques sur lesquelles nous travaillons concernent également la concurrence locale, les actions relatives à la promotion et à l'attractivité de nos établissements, la correcte destination des aides à la scolarité et l'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers.*

Mais surtout parce que j'ai vu la mobilisation et l'énergie de nos membres lors de notre dernière assemblée générale des 4 et 5 juillet derniers.

Certes l'actualité en a dopé la fréquentation, mais elle nous a aussi amenés à revisiter un des socles communs de notre fédération que sont les propositions de la FAPEE pour l'avenir du réseau. Un document fondateur établi en 2018 avec un corpus de mesures qui continue de mériter qu'on s'y attarde. Nos membres gestionnaires se sont naturellement fédérés autour de leurs préoccupations qui découlaient d'un possible transfert de la charge des pensions civiles. Cette mobilisation s'est instantanément traduite par un travail pratique sur des scenarios d'impacts financiers, mais aussi organisationnels. Avec au centre la question de leur propre continuité d'exploitation.

Notre collectif rejette les visions fatalistes. Nous sommes prêts à affronter toutes les éventualités, mais il ne doit pas y avoir de tabou.

Vous aurez tout le sérieux de notre contribution à faire avancer les Etablissements Français à l'Etranger, mais je ne pourrai rien garantir si nous constatons dans quelques mois qu'autour de la table certains se seraient voilé la face, ou pire, qu'ils nous aient menti. À ce titre, à l'annonce des coups de rabots, apparitions et disparitions de certaines mesures correctrices, il faut être clair. De manière générale, devons-nous revoir nos hypothèses de travail ?

Nous avons besoin d'une vérité sans détour.

Car si nous continuons de naviguer vers le même cap, les conditions actuelles nous confisquent la boussole et sans action logique et cadrée, je doute que l'ensemble de l'organisation verra 2030.

Nous sommes collectivement conscients du formidable réseau qui nous rassemble, nous sommes solidairement responsables de son devenir.

Encore une fois : Le déni nous perdrat.

Tant qu'il y aura des élèves et des familles convaincues, alors il y a de l'avenir pour nos écoles. »

Mme CONWAY-MOURET remercie le PRÉSIDENT et donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

Contexte :

- *Le transfert des pensions civiles aux établissements conventionnés ferait peser une charge inacceptable sur ces établissements, et par conséquent sur les familles.*
- *Risque de fuite des établissements conventionnés et donc de fragilisation de l'ensemble du réseau.*
- *La délibération sur le transfert des pensions civiles aux établissements conventionnés a été retirée de l'ordre du jour, par décision du ministre Laurent Saint-Martin, en raison de l'absence de concertation. Un signal politique fort et révélateur du besoin de transparence et de réflexion collective pour une décision dont l'impact est si important.*

Nécessité de revoir la gouvernance de l'AEFE : gouvernance actuellement instable, tournante, menée par un diplomate et non un professionnel de l'enseignement.

Appel à une véritable double tutelle MEN/MEAE :

- *En tant que ministre, j'avais engagé les premières rencontres interministérielles en ce sens.*
- *Le transfert des pensions civiles au MEN est la seule voie soutenable.*

Défense du modèle AEFE :

- *L'AEFE est un opérateur clef du rayonnement éducatif et culturel de la France.*
- *Il ne s'agit pas seulement de l'enseignement du français, mais bien de l'enseignement français, porté par les EGD et les détachés de l'Éducation nationale.*
- *Ce modèle a fait ses preuves depuis des décennies et doit être préservé, modernisé, non démantelé.*

Réformer, oui. Casser, non :

- *Les réformes envisagées doivent viser la justice sociale et l'équité, et non creuser les inégalités entre familles ou personnels.*

- *Toute réforme de la participation financière complémentaire (PFC), de l'avantage familial ou des statuts doit être pensée en ce sens.*
- *La politique d'expansion actuelle, dans le cadre de « CAP 2023 », répond davantage à une logique de rentabilité qu'à celle du service public. Il faut un pilotage stratégique : implantation dans les zones francophones, territoires sous-dotés, cohérence avec les besoins réels des Français de l'étranger.*

Rappeler la situation critique en Turquie avec le non-versement des bourses scolaires à certains établissements :

- *Les cabinets des ministres Laurent Saint-Martin et Jean-Noël Barrot devaient revenir vers nous, pas de réponse. L'inquiétude est à son paroxysme au sein de la communauté éducative.*
- *Nécessité d'un rétablissement immédiat des aides. »*

M. EL ALAOUI donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président du Conseil d'Administration,
 Madame la Directrice Générale de l'Agence,
 Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs,
 Mesdames, Messieurs,
 Nous nous réunissons aujourd'hui pour le troisième Conseil d'Administration de l'année scolaire 2024-2025, un conseil qui vient confirmer, une fois de plus, les craintes que nous exprimons depuis plusieurs années.

Au nom de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), c'est avec gravité, mais aussi avec le sens des responsabilités lié à notre rôle de représentants des familles, que nous tenons à vous faire part de notre profonde inquiétude.

En effet, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger traverse une crise que nous ne pouvons plus qualifier de conjoncturelle. Elle est désormais structurelle, systémique, financière, organisationnelle et stratégique, ce qui fragilise l'avenir de notre système éducatif à l'étranger. Cette crise menace dorénavant l'existence même du réseau AEFE, ainsi que le rôle de l'Agence comme opérateur public de référence pour l'enseignement français à l'étranger.

La situation critique dans laquelle se trouve l'AEFE appelle donc des décisions urgentes, responsables et courageuses, conduisant à une véritable réforme. C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui faire entendre, avec clarté et fermeté, la voix des milliers de parents d'élèves qui constatent chaque jour les effets concrets de cette situation historique.

Les familles que nous représentons sont attachées à un réseau qui a longtemps été un modèle d'excellence éducative, de rayonnement culturel, et de service public accessible à tous les expatriés et dont peuvent bénéficier les familles des pays d'accueil attachées au système éducatif français. Or, force est de constater que les fondements mêmes de ce réseau unique au monde sont aujourd'hui fragilisés.

Premièrement : une asphyxie budgétaire programmée. Depuis plusieurs années, l'AEFE est confrontée à une équation impossible : maintenir la qualité d'un réseau d'excellence, en assurer la croissance géographique et démographique, tout en subissant une stagnation, voire une diminution de ses moyens budgétaires. Nous le disons clairement : le budget de l'Agence est insuffisant pour garantir ses missions fondamentales.

Cette situation entraîne des conséquences directes et préoccupantes. Ce désengagement financier, devenu inacceptable, oblige les établissements à augmenter considérablement les frais de scolarité, alourdisant ainsi la charge financière des familles. Pour de nombreux parents, cette charge devient intenable, entraînant une exclusion progressive des classes moyennes.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les retards et blocages dans le financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe, qui mettent en péril la sécurité, la qualité d'accueil, l'attractivité et la pérennité de certaines structures.

L'arrêt ou le gel de travaux de rénovation dans des établissements vieillissants, parfois indignes des standards du service public français, est inacceptable.

Rappelons que douze lycées en gestion directe sont dans un état d'urgence, sans budget dédié, depuis trois ans. À Casablanca, Rome ou Singapour, des parents refusent désormais d'y inscrire leurs enfants, préférant des écoles concurrentes mieux entretenues, voire des établissements de la "nouvelle génération".

Deuxièmement : une hémorragie de compétences pédagogiques. La suppression progressive de postes de personnels détachés, qui atteindra un pic à la rentrée prochaine, porte gravement atteinte à la qualité de l'enseignement, à la stabilité des équipes pédagogiques et à la continuité des projets éducatifs. Ces suppressions, souvent vécues comme brutales, affectent le moral des équipes et la confiance des familles. Dans certains établissements, le départ de professeurs détachés en sciences a entraîné la suppression de l'option "expertise scientifique" en Terminale.

Les recrutements locaux, bien que réalisés auprès de professionnels compétents, ne bénéficient pas toujours de la même expertise ni de la stabilité nécessaire. Le recours croissant à ces personnels, souvent en contrat précaire, avec une rémunération et des avantages sociaux inférieurs, crée une inégalité de traitement et compromet la qualité de l'enseignement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle creuse les inégalités sociales au sein du réseau et met en danger la mixité, pourtant un des objectifs fondamentaux de l'AEFE.

La réduction des moyens humains et financiers entraîne des disparités croissantes entre établissements, notamment entre ceux en gestion directe et ceux conventionnés. Le déséquilibre entre personnels détachés et contractuels locaux fragilise profondément le modèle pédagogique et la reconnaissance internationale de notre enseignement.

Troisièmement : une mixité sociale gravement menacée. Le réseau AEFE, progressivement, devient un réseau élitiste. La hausse continue des frais de scolarité, combinée à l'insuffisance chronique des enveloppes budgétaires pour les bourses, éloigne toujours plus de familles modestes ou de classe moyenne. La FCPE reçoit de nombreux témoignages de familles contraintes de renoncer à inscrire leurs enfants dans le réseau AEFE, faute de soutien financier. Cette réalité constitue une rupture profonde d'égalité, contraire aux principes de la République.

Nous demandons un recalibrage ambitieux du dispositif des bourses, pour qu'aucun élève français à l'étranger ne soit privé d'enseignement pour des raisons financières.

Enfin, le point retiré de l'ordre du jour de cette séance, concernant l'avenant à la convention-type proposée aux établissements de droit local dits "conventionnés", vient approfondir nos inquiétudes. Cet avenir prévoit le transfert de la charge de la pension civile aux établissements, en lieu et place de l'AEFE.

Ce transfert signifie que les établissements devront assumer la part patronale de la pension civile, ce qui augmentera considérablement leurs coûts de fonctionnement et se traduira inévitablement par une nouvelle hausse des frais de scolarité. Cette mesure menace l'accessibilité sociale du réseau et l'avenir de nombreux établissements. Elle accentuera aussi les inégalités de traitement entre les personnels détachés du réseau AEFE et ceux des autres opérateurs.

Nous rejetons catégoriquement cette mesure et y sommes fermement opposés.

Si elle est appliquée, cette décision entraînera :

- *Une hausse exponentielle des frais de scolarité ;*
- *Des déconventionnements d'établissements incapables d'absorber cette charge ;*
- *Une augmentation du reste à charge pour les familles boursières et l'exclusion de nombreuses familles non boursières ;*
- *La fermeture de postes d'enseignants titulaires dans le réseau ;*
- *La transformation de postes de détachés en postes locaux, au détriment de la qualité de l'enseignement ;*
- *Une baisse d'attractivité pour des établissements déjà en difficulté de recrutement ;*
- *L'impossibilité de recruter de nouveaux formateurs, pourtant indispensables pour maintenir le niveau pédagogique du réseau.*

Ces conséquences appellent une réflexion approfondie sur le modèle économique de l'AEFE et sur la nécessité d'un financement juste, pérenne et équitable, garantissant la qualité et l'accessibilité de l'enseignement français à l'étranger.

Après le report du Conseil d'administration du 26 juin, pouvez-vous aujourd'hui nous rassurer ?

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs,

Au-delà de ces constats, une inquiétude majeure nous habite : celle d'un désengagement croissant de l'État, qui se traduirait par la cession de certains établissements en gestion directe à des partenaires privés ou associatifs. Une telle évolution signerait la fin d'une ambition collective, et l'érosion du réseau que représente l'AEFE.

Le risque est désormais tangible : voir l'AEFE perdre son rôle structurant, se marginaliser, voire disparaître comme opérateur public central de l'enseignement français à l'étranger.

Nous rappelons que, pour les familles françaises vivant à l'étranger, la continuité du service public d'éducation est un droit fondamental. Ce droit doit être garanti. Il est impératif que l'État assume pleinement ses responsabilités et réaffirme, par des actes concrets, son engagement envers ce réseau unique au monde.

Nous demandons solennellement :

- *Un moratoire sur les suppressions de postes ;*
- *Un plan de financement ambitieux pour les projets immobiliers des établissements en gestion directe ;*
- *Une revalorisation significative du budget des bourses scolaires ;*
- *Et une garantie ferme du maintien dans le giron public des établissements en gestion directe.*

À l'heure où tant de discours insistent sur la souveraineté, sur la place de la France dans le monde sur la défense de notre modèle éducatif, il serait tragique de laisser s'effondrer l'un de ses principaux instruments. La FCPE est, et restera, un partenaire constructif. Mais elle ne saurait rester silencieuse face au démantèlement progressif de ce qui fut, et doit rester, un pilier du service public éducatif à l'international, et un vecteur essentiel de la francophonie et de l'influence culturelle française dans le monde.

Je vous remercie de votre écoute ».

M. FERRARI donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,
Nous sommes réunis aujourd'hui pour un Conseil d'administration dont la tenue a été reportée – fait rare – à la suite d'un point de blocage particulièrement sensible. Ce report, décidé dans un contexte de tensions internes et d'arbitrages ministériels, en dit long sur l'état de nos échanges.
Je ne peux que constater que les thèmes que je m'apprêtais à aborder, en particulier l'absence de dialogue structuré entre l'Agence et ses partenaires, se trouvent au cœur même de la crise actuelle. Ce n'est pas un hasard si le Conseil d'administration a été annulé : c'est le symptôme d'un fonctionnement devenu problématique. Et ce n'est pas une surprise si le ministre lui-même a dû s'en émouvoir : quand les élus comme les syndicats des personnels ne sont pas associés aux discussions, quand les points sensibles ne sont pas négociés, le système se grippe. Nous y sommes.
À l'heure où s'achève l'année scolaire, j'interviens au nom de nombre de mes collègues – notamment les conseillers des Français de l'étranger – pour dresser un constat lucide, et à vrai dire préoccupant, de nos relations avec l'administration de l'AEFE.

1. Un dialogue institutionnel en panne

Malgré une volonté réitérée de coopération, le lien entre élus et administration ne s'est jamais réellement noué. Trop souvent :

- nos interpellations demeurent sans réponse ;
- nos courriers restent sans accusé de réception ;
- nos propositions s'enlisent faute de suivi.

Lorsqu'un élu écrit plusieurs fois au directeur de la DGM et ne reçoit jamais de réponse, ce n'est pas un simple oubli protocolaire. C'est le signe d'une gouvernance qui, tout en parlant de concertation, choisit de se passer de l'avis des représentants légitimes des Français de l'étranger.

Or, une gouvernance réellement partagée repose sur un respect mutuel. Un respect réel, pas simplement affiché.

2. Les établissements en gestion directe (EGD) sous tension

Sur le terrain, les équipes de direction des EGD doivent, dans des environnements parfois instables, contenir les dépenses, préserver l'excellence pédagogique et augmenter les recettes — injonctions souvent contradictoires. Les symptômes se multiplient :

- gels ou suppressions de postes ;
- hausses des frais de scolarité ;
- recours accru à des personnels de droit local, au détriment de la continuité pédagogique.

La logique de rentabilité appliquée à un service public est incompatible avec l'ambition politique portée, en principe, pour l'AEFE. Affaiblir les EGD, c'est rogner une promesse républicaine — et ce sont les familles, les personnels et les élèves qui en paient le prix.

3. Des relais intermédiaires marginalisés

Les fonctions de DAF ou d'ordonnateur devraient garantir une gestion saine et dialoguée. Or, décisions verrouillées en amont, pouvoir d'alerte réduit, autonomie minée : ces professionnels sont relégués au rang de simples exécutants comptables. Il convient également de souligner que les recrutements récents de personnels DAF ou ACS, issus de la DGFiP et manifestement peu familiers des spécificités du système éducatif français à l'étranger, devraient nous interpeller. Ce réflexe de cooptation, coupé des réalités de terrain, fragilise le fonctionnement des établissements. Le même constat vaut pour le dialogue social : les protocoles locaux concernant les personnels de droit local sont trop souvent vidés de leur contenu par annulation unilatérale de l'administration centrale — le cas récent de Pékin en est l'illustration flagrante.

On ne peut que déplorer ce déni de confiance envers le travail collectif mené sur le terrain.

4. Une inégalité persistante : la scolarité des enfants de personnels locaux

Dans nombre d'établissements partenaires, les frais de scolarité des enfants de personnels de droit local sont pris en charge. Pourquoi ce qui est reconnu comme juste ailleurs devient-il impossible dans les EGD ? Il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle, mais d'une recette renoncée ; c'est un choix stratégique qui, aujourd'hui, fracture la cohésion du réseau.

5. Une expérience modeste, mais significative

Je veux rappeler ici une expérience qui, bien que modeste, me touche profondément. La reprise de l'École française de Saint-Pétersbourg – une petite structure – a été rendue possible grâce à un appui collectif.

J'y ai trouvé une chaîne de solidarité incarnée par :

- Madame Chourré et Madame Trochu, dont la réactivité en zone a été exemplaire ;
- la direction du Lycée français de Moscou, toujours solidaire ;
- l'équipe informatique de l'Agence, efficace et disponible ;
- toutes les "petites mains" qui, dans l'ombre, font vivre nos écoles ;
- et surtout, le soutien sans faille de Madame la Directrice générale, dont l'écoute a été décisive.

Cette collaboration concrète incarne l'AEFE que nous voulons défendre : ouverte, solidaire, efficace.

6. Appel à l'action

Face à ce constat, il nous faut désormais envisager des solutions concrètes :

- Rétablir un dialogue institutionnel régulier et traçable : accusés de réception automatiques, délais de réponse inscrits dans une charte, séances de questions-réponses avant chaque Conseil d'administration – avec des réponses claires et précises.

Trop souvent, les réponses reçues donnent le sentiment d'un contournement plutôt que d'un véritable échange.

Une blague circule chez les représentants : "Quand on demande à l'AEFE si 1 + 1 font 2, on nous répond que ça ne fait pas 3." Cela prête à sourire, mais traduit un vrai problème de lisibilité et de confiance.

- Garantir la pérennité des EGD : clause de sauvegarde pédagogique, transparence sur les critères de fixation des frais de scolarité.
- Aligner les droits des personnels de droit local : harmonisation, à coût neutre, du dispositif de prise en charge des frais de scolarité de leurs enfants.
- Instaurer une équité contributive réelle au sein du réseau.

J'ai pris connaissance avec attention de la réponse du gouvernement à la question orale du sénateur Ruelle concernant l'annulation du dernier Conseil d'administration. L'annonce d'un groupe de travail à la rentrée sur le financement et la pérennité de l'AEFE va dans le bon sens. Nous espérons que les élus y auront toute leur place. Avec mes collègues, nous sommes prêts à formuler des propositions ambitieuses,现实的 et justes, pour rétablir une justice contributive et solidaire, et assurer l'avenir du réseau.

Conclusion

Les élus des Français de l'étranger continueront à jouer pleinement leur rôle, mais encore faut-il que ce rôle ait une portée. Si nos alertes demeurent lettre morte, c'est la crédibilité même de ce Conseil qui s'érode. Ensemble, réabilitons une gouvernance fondée sur la confiance, la transparence, et la fidélité à la mission de service public qui est la nôtre.

Je vous remercie ».

M. CHAUVEAU donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames les administratrices et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs,

Il y a un an j'évoquais le fait que nous étions ici avec la même ambition de défendre le réseau AEFE.

Cela dit, le constat sur les moyens et les solutions varient et il serait inapproprié d'entonner la chansonnette de Ray Ventura : "tout va très bien, Madame la Marquise". Je pourrais aussi passer par l'intelligence artificielle et entrer des mots clés pour voir ce qui serait proposé, mais je n'ai pas osé franchir le pas.

Car les problèmes, eux n'ont rien d'artificiel. Je ne m'épancherai pas sur les chiffres qui sont sujets à caution et il semble difficile de leur faire confiance. C'est la crise et il faut économiser. Alors, on reporte des investissements sur l'immobilier, on réduit la masse salariale en réduisant le nombre de titulaires détachés, on réduit l'enveloppe des bourses, on racle les fonds de tiroir, on remet le cps à 2, mais on fait planer une nouvelle contribution sur les établissements conventionnés quant à la prise en charge des pensions civiles des professeurs détachés.

J'ajoute à cela les retards récurrents dans le versement des bourses AESH, sans oublier le fait que des familles devront rembourser des prises en charge si la MDPH a notifié une quotité de moins de 50 %. Pour rappel, l'école inclusive est une priorité !

Comment y voir clair avec des règles qui changent au gré des saisons ou des désideratas de Bercy ? Bilan des courses : des familles qui se sentent méprisées et qui sont les dindons de la farce avec des frais qui ne cessent d'augmenter, des familles qui quittent le système, car des reste-à charge trop importants, mettant ainsi à mal la mixité sociale. Des enseignants qui se sentent aussi méprisés car mal considérés et mal payés, des locaux qui vieillissent quand la concurrence montre une vitrine autrement plus attractive.

Madame la sénatrice Cazebonne rédige une note sur l'Aefe, mais une note incomplète qui oublie de tenir compte de la question immobilière qui est passée à la charge de l'Aefe il y a plus de 15 ans, alors que cette question dépendait directement du MEAE et elle ne tient pas compte non plus de la question des Odac, ce qui bloque la capacité d'emprunt de l'Agence. Des alertes avaient été diffusées dès 2009 par les syndicats, par la commission "enseignement, affaires culturelles, francophonie et médias extérieurs" de l'Afe dès 2014, par la Cour des comptes qui avait fait un constat dès 2016 et pourtant, pourtant... On comprend bien que ce qui est demandé dans un contexte budgétaire dégradé est de faire mieux avec moins, mais il y a longtemps que l'Agence navigue dans ce contexte. Est-ce tenable ? On parle très souvent de coûts, mais ne serait-il pas plus judicieux d'envisager le terme investissement au sujet de l'Aefe ? Et un investissement qui concerne tout le monde pour faire plus juste. La richesse du réseau repose aussi sur sa mixité. L'Aefe n'a-t-elle pas pour leitmotiv le partage, le rayonnement et l'excellence. Soit, mais là, il s'agit plus d'excellence et d'élitisme économico-financier, puisque seules les familles aisées pourront scolariser leurs enfants dans le réseau, sachant que certaines de ces élites n'hésitent pas avec le zapping pédagogique en allant dans d'autres systèmes internationaux.

On est en tout cas loin de la confiance et il n'y a qu'un pas pour passer de la méfiance à la défiance. La politique actuelle conduit dans le mur ou pour rester optimiste, fait qu'on conduit le long du mur, ou dans un tunnel dont on a du mal à voir le bout. D'après les propos du ministre délégué Monsieur Saint-Martin, une réforme se profile et elle est nécessaire. L'AFE compte y prendre toute sa part, notamment la commission "Enseignement", afin que l'AEFE se reconnecte avec les familles, les enseignants, les syndicats et les élus. La confiance retrouvée permettra de marcher ensemble pour une AEFE pérenne. Je vous remercie ».

M. BEN CHEIKH donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames les Directrices générales, Chers membres du Conseil d'administration,

En fait, je ne vais pas avoir beaucoup de choses à ajouter, par rapport à tout ce qui a été dit là, par nos élus, par les syndicats, par les représentants de parents.

Mais ce que je retiens d'une part, c'est, comme l'ont rappelé un certain nombre d'intervenants bien sûr, la question de la compensation des pensions civiles par l'État demeure centrale, tant par ses effets budgétaires, que par l'injustice qu'elle introduit en termes de gestion, entre les différents acteurs du réseau.

Ce que j'ai entendu aujourd'hui est aussi une première étape.

Tous ici avons conscience et j'espère que vous l'avez constaté, de la gravité de la situation.

Et tous ici sommes prêts à participer à une réflexion collective, mais cette réflexion, nous le savons déjà je pense, devra s'extraire du seul paramètre budgétaire, en tout cas je l'espère, elle est d'ores et déjà annoncée.

Il sera question, je l'espère, de poser la question de quelle politique publique de l'enseignement nous souhaitons porter à l'étranger.

Il sera question, je l'espère, de tirer les enseignements des premières années de CAP 2030, peut-être pour revenir ou corriger certains choix qui ont été faits, que je ne développerai pas ici.

Il sera question, je l'espère, de revoir collectivement le statut du détachement « nouvelle formule » au-delà de la seule question du bornage.

Il sera question je l'espère aussi, de voir l'effort qui est d'ores et déjà consenti par les parents, d'en prendre conscience.

Je rappelle que nous avons affaire à un réseau de 600 établissements, avec un chiffre d'affaires, si on peut parler en ces termes-là, d'un peu moins de 3,5 milliards d'euros auquel l'État participe pour 410 millions d'euros et les parents déjà un peu plus de 3 milliards d'euros

Il sera question je l'espère de comprendre ce réseau dans toute sa complexité, en évitant de croire qu'une solution budgétaire unique, telle que la bascule vers le détachement direct partout, pourrait répondre aux défis auxquels nous faisons face aujourd'hui

Enfin il sera question, je l'espère, d'avoir une réflexion qui n'élude quand même pas l'origine du problème, qui est la non compensation par l'État des pensions civiles. »

Mme HENRY-WERNER donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale,
Mesdames et messieurs les administrateurs,

Lors du dernier conseil d'administration, j'attirais l'attention sur le drastique baisse du budget FLAM (-50 % par rapport au montant alloué depuis 2022 – pour rappel 1 million) et indiquais que les trois fédérations (FLAM Monde, Parapluie FLAM UK et FLAM US) – craignant fortement que cette enveloppe ne couvre pas les besoins – avaient conjointement demandé aux instances de l'AEFE et du MEAE de relever ce budget à la hauteur du budget consommé les années précédentes (environ 800 000 EUR).

La réponse fut malheureusement négative et l'un des arguments avancés pour justifier ce rejet nous a laissé perplexe.

On nous disait en effet que – je cite – “ces budgets (= ceux des 3 dernières années) s’inscrivaient dans un soutien exceptionnel du MEAE et de l’AEFE envers l’ensemble des associations FLAM et tout particulièrement les fédérations naissantes (...).” Déjà, la seule fédération naissante était alors la fédération FLAM Monde puisque les deux autres existaient déjà depuis plusieurs années !

Mais les responsables associatifs qui ont créé la Fédération FLAM Monde fin 2021, sur la demande de nombreuses associations, et qui ont directement discuté en 2022 avec le cabinet du ministre des Français de l’étranger, n’ont, à l’époque, jamais entendu parler “d’aide exceptionnelle” ! Il s’agissait alors de renforcer le soutien à ce réseau en expansion depuis un certain nombre d’années et notamment de soutenir la volonté des associations de se fédérer à l’échelle mondiale ; en doublant le budget alors en cours. La seule “aide exceptionnelle” déployée en 2022 (le “chèque FLAM”) fut une aide spéciale Covid qui a effectivement bien aidé certaines associations en difficulté. Pour rappel, il s’agissait d’ailleurs d’une aide votée dès novembre 2020 par le Sénat, sur un amendement du sénateur Cadic et qui n’a été déployé que fin 2022.

Nous aurait-on donc menti en 2022 ou y-a-t-il aujourd’hui un changement de paradigme dont on ne nous aurait pas informé ? Auquel cas, ce serait très inquiétant ; surtout après la rencontre mondiale des associations FLAM l’an dernier qui a au contraire donné une nouvelle dynamique au réseau et mis en avant l’importance des fédérations !

Venons-en maintenant aux conséquences de cette baisse. Les associations et fédérations FLAM ont déposé cette année pour un montant total de 780 000 EUR de demandes de subvention pour une enveloppe de 523 000 EUR.

Une demande donc tendanciellement en hausse de la part des associations, puisque les fédérations – elles – ont nettement moins demandé que les années précédentes, notamment en termes de rencontres en présentiel. Une demande forte qui vient donc du terrain, alors même que de nombreuses associations nous disent ne pas déposer de demande, non pas par manque de besoins, mais par faute de moyens humains pour monter des dossiers lourds et complexes. Les besoins réels seraient donc supérieurs.

Face à cette insuffisance budgétaire, nous – les représentantes de fédérations participant en tant qu’observatrices à la commission délibérative de la campagne de subvention – avons parfaitement entendu et compris les choix et arbitrages opérés par le ministère et l’AEFE, je ne rentrerai pas ici dans les détails.

Mais les grands perdants de ces décisions sont les trois fédérations qui voient leur soutien financier drastiquement réduit, et donc à travers elles, les associations ; en particulier les petites et moyennes qui reposent très fortement (souvent même trop) sur le bénévolat.

Et ce, au moment même où les associations adhérentes expriment le besoin d’être plus fortement accompagnés et soutenus par ces fédérations.

On nous a dit que les choix avaient été faits pour “privilégier l’action sur le terrain”, ce que nous comprenons bien, mais qui laisse implicitement penser que les fédérations seraient éloignées du terrain ! Alors, permettez-moi de vous donner un exemple concret. Voici un exemplaire de la première édition du FLAM-Mag (c’est un magazine en ligne, mais nous avons fait imprimer quelques exemplaires) : ce numéro est l’aboutissement du projet “Presse et éducation aux médias”, initié et mené par la Fédération FLAM Monde tout au long de l’année scolaire 2024-2025.

Ce projet comprenait des formations à l'éducation aux médias pour les intervenants, des kits pédagogiques pour le déploiement du projet dans les groupes ou classes, un guide d'animation, des échanges réguliers entre les associations participantes ; ce qui resserre ainsi les liens au sein du réseau et contribue à lutter contre le sentiment de solitude et même une possibilité d'accompagnement individuel pour les associations en difficulté au cours du projet. Peut-on imaginer une action plus proche du terrain ? Et ce à l'échelle mondiale ? 13 associations et 287 enfants et adolescents ont participé cette année à ce projet et actuellement, nous avons déjà 22 pré-inscriptions pour la 2e édition et le chiffre augmentera sûrement à la rentrée ! Quoi de mieux qu'un projet presse pour améliorer les compétences linguistiques de nos jeunes et dynamiser leur motivation ? Mais la situation nous oblige à réfléchir à son financement et à en réduire la voilure, notamment en termes de formation pour les enseignants et d'accompagnement des associations !

Je pourrais continuer avec de nombreux autres exemples.

Mais la question que le réseau FLAM se pose de plus en fortement est la suivante :

Il y a à l'étranger des centaines de milliers d'enfants français sans accès à un enseignement et à la pratique de cette langue en dehors du cadre familial. Ces enfants sont de futurs citoyens français, de futurs électeurs français, de futurs ambassadeurs de la France à l'étranger.

Or, au plus haut niveau de l'État français, on ne cesse d'affirmer l'engagement envers les Français de l'étranger et envers le rayonnement linguistique et culturel de la France à l'étranger. Mais dans le même temps, on rechigne à investir dans l'enseignement en langue française de ces enfants et adolescents français. Attention : nous parlons bien ici d'enseignement, pas de scolarité. Quand l'État se décidera-t-il enfin à reconnaître que FLAM s'inscrit pleinement dans la mission de "rayonnement linguistique et culturel de la France à l'étranger" ?

Une mission qui a été prise à bras le corps par la société civile depuis plus de 40 ans maintenant. Laquelle société civile offre ainsi, reconnaissons-le, une solution plutôt économique ; même avec le doublement de budget accordé en 2022.

Il y a d'ailleurs un contraste saisissant entre cette brutale coupe budgétaire d'une part et la qualité élevée de notre collaboration avec la "Direction de l'enseignement de l'orientation et de la formation" et le service de la coopération éducative de l'AEFE ainsi que la "Sous-direction Langue française et éducation" du ministère.

Je tiens à souligner à cet endroit, la bienveillance et l'attention dont bénéficient les FLAM, et notamment les fédérations, de la part des agents de ces services. Nous (les 3 fédérations) avons d'ailleurs entamé la semaine dernière avec eux une réflexion sur une éventuelle refonte du dispositif FLAM pour mieux l'adapter à la réalité et aux besoins des associations et à travers elles des familles françaises, majoritairement binationales vivant à l'étranger.

Mais à quoi serviront ces réflexions, qui nous prennent à tous de l'énergie et du temps, sans volonté politique de soutenir et de développer de manière constante et pérenne ce partenariat exemplaire entre la société civile et l'État et dont l'utilité et l'efficacité dans l'accomplissement de la mission de rayonnement linguistique et culturel de la France à l'étranger n'est plus à prouver ?

Je vous remercie pour votre attention ».

Mme MARTINEZ donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Madame la Directrice Générale de l'AEFE, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,
En ma qualité de représentante de la fédération UNAPE, je souhaite, au nom des associations de parents d'élèves, partager avec vous une évaluation factuelle de la situation sur le terrain, telle qu'elle est vécue et exprimée par les familles.

Cette perspective est, à notre sens, insuffisamment prise en compte dans l'élaboration des politiques et les prises de décision au sein de cette instance. Nous sommes conscients que l'Agence n'est pas la seule responsable de cet état des lieux.

Néanmoins, il est de notre responsabilité collective d'interpeller les pouvoirs de tutelle pour défendre le maintien du rayonnement de notre réseau et la force de sa dimension culturelle, particulièrement dans un contexte international où la francophonie fait face à des défis croissants.

I - Les Familles : Acteurs Essentiels et Premiers Bailleurs du Réseau

Le premier point stratégique que nous souhaitons soulever est la réalité selon laquelle les familles sont aujourd'hui les principaux bailleurs et, de fait, les défenseurs essentiels du réseau. Une question se pose alors : leur engagement est-il le fruit d'une adhésion profonde ou d'une fatalité, compte tenu de leurs choix initiaux de faire confiance au réseau pour l'avenir de leurs enfants ? Il est clair que sans ces familles, le réseau ne peut subsister.

Les chiffres le démontrent, notamment au regard du désengagement de l'État, dont la subvention n'a pas évolué depuis des décennies, malgré des coûts de gestion croissants et significatifs pour l'AEFE. Aujourd'hui plus que jamais, les politiques qui se limitent à des objectifs purement financiers, au détriment du capital d'attractivité et de notoriété, doivent impérativement être réévaluées. Il est urgent d'adopter une véritable vision stratégique, fidèle à la mission première de l'Agence, qui n'est plus clairement perçue par les familles.

Cette vision doit impérativement être en adéquation avec les réalités du terrain et non se fonder uniquement sur des statistiques qui peuvent masquer ces réalités. Permettez-nous aussi de souligner que, dans tous les secteurs d'activité, les principaux contributeurs ou actionnaires sont toujours impliqués comme acteurs effectifs des évaluations et des choix stratégiques. Nous identifions ici une première défaillance majeure sur laquelle nous devons collectivement nous mobiliser, car l'engagement moral des familles est bien plus important que leur portefeuille, qui ne cesse de s'amenuiser face aux augmentations incessantes.

Conséquences Alarmantes des décisions Récentes

À titre d'exemple concret de cette déconnexion, nous devons nous interroger sur les conséquences de la décision de prise en charge par les établissements de la part patronale des pensions civiles des enseignants détachés, plutôt que par l'employeur direct qu'est l'AEFE, conformément à la réglementation.

C'est précisément l'objet du point ajouté en urgence à l'ordre du jour de ce Conseil. Comment interpréter une mesure qui va fragiliser considérablement les équilibres financiers des établissements, les poussant vers des coûts de scolarité intenables pour nos « bailleurs » (les familles), alors qu'il y a trois mois à peine, lors du précédent Conseil, la Direction de l'AEFE mettait en avant la bonne santé financière de l'Agence, affichant un bénéfice net de 40 millions d'euros ? (Et nous nous interrogeons, en passant, sur le principe même de « bénéfice » pour un établissement public subventionné.)

Comment ne pas percevoir l'onde de choc au sein de la communauté des parents d'élèves, qui constate que les fonds de réserve des établissements, s'ils existent encore, risquent d'être asséchés en un temps record ? Ce sont les familles, une fois de plus, qui se verront contraintes d'assumer les conséquences d'une gestion dont la cohérence nous interroge depuis au moins deux décennies, comme en témoigne le point (celui de la rallonge des travaux initialement de 2015) à l'ordre du jour.

Les parents ne sont pas dupes. Ils assistent, de fait, à une privatisation déguisée du réseau, dont les implications sont profondes et alarmantes. Et le paradoxe est qu'ils en sont, de nouveau, les principaux contributeurs ! Car derrière les chiffres centralisés se cache une réalité tout autre quant au positionnement du réseau face à la concurrence et à l'orientation de son développement, qui semble reposer uniquement sur des partenariats privés, eux-mêmes remis en question par des décisions descendantes. Est-ce là la meilleure façon d'envisager l'avenir de l'enseignement français à l'étranger ?

Nous affirmons que cette décision va logiquement entraîner des déconventionnement en cascade et un exode accéléré des familles, menaçant la vitalité et la diversité de notre réseau, avec pour conséquence des impacts financiers qui deviendront rapidement insurmontables. Il semble que ce choix, lourd de conséquences, soit pleinement assumé par les gouvernements successifs depuis 2017. Mais sommes-nous pleinement conscients de ses implications profondes et des « sous-bassements » qu'il révèle ? De plus, et au-delà des implications financières, cette décision soulève de sérieuses questions de légalité. Demander à des établissements de droit privé étranger de financer les pensions civiles de fonctionnaires de l'État français paraît sortir du cadre des conventions de coopération bilatérales signées entre la France et les pays hôtes. C'est une démarche qui interroge la nature même de la présence et de notre partenariat. Il en est de même concernant des décisions antérieures relatives aux ponctions de PFC et de PRR, toujours controversées en matière d'équité et de bon sens. Enfin, comment occulter, face à cette décision unilatérale, le mécontentement croissant des familles concernant la qualité de service d'enseignement, comparativement à celle proposée par la concurrence et à leur rapport qualité-prix souvent plus optimal ? N'est-il donc pas de notre responsabilité de devoir sensibiliser les pouvoirs publics pour trouver des solutions alternatives, valorisant l'intérêt de maintenir notre « clientèle » par une présence affirmée et une distinction claire, au lieu d'offrir sur un plateau cette clientèle à la concurrence ? Ne sommes-nous pas en train de nous écarter du fondement du service public, mission première de l'Agence ?

II - Performance de l'Agence et Dégradation sur le Terrain

Le second point, également stratégique, concerne la performance de l'Agence et la tendance à la dégradation au sein des établissements, telle qu'exprimée par les parents. Nous avons souligné en premier lieu que les budgets des établissements sont systématiquement assurés et assumés par les familles. Il serait donc erroné de penser que les établissements manquent de moyens financiers pour opérationnaliser des modes de gestion et de management performants, voir exemplaires. Sur le terrain, les situations sont très diverses, mais de manière générale, les familles, confrontées à leur quotidien, constatent des dégradations significatives.

Elles s'interrogent si un certain « laisser-aller » n'est pas dû à une aisance financière apparente, qui ne favoriserait en rien la remise en question de pratiques inadaptées, camouflées derrière des statistiques descriptives « extraordinaires » qui semblent guider les évaluations de cet honorable Conseil.

Nous devons prendre en considération que ces familles ont désormais la capacité de faire des comparaisons éclairées entre les différents systèmes d'enseignement, tant sur le plan des infrastructures que des contenus pédagogiques :

- Elles s'étonnent de la réactivité, de l'efficacité et de la performance des systèmes concurrents, alors même qu'ils sont loin de bénéficier de la force d'un réseau international tel que le nôtre.
- Conscientes des perspectives proposées dans le primaire, le secondaire et même le supérieur, elles remettent en question leur confiance envers un système qui peine à assurer convenablement les fonctions et services promis, malgré les politiques de réformes appliquées.
- Elles se lassent de devoir s'interroger quotidiennement sur la viabilité du réseau face à un contexte mondial de plus en plus exigeant.

C'est pourquoi, nous, en tant que fédération, nous interrogeons : pourquoi les politiques antérieures, généreusement financées, n'ont-elles pas su valoriser cette force de réseau, ni sur le plan politique ni sur un plan de gestion opérationnelle ? En effet, sur le terrain, nous constatons de trop grands écarts d'un établissement à l'autre dans l'application des règles de gestion et de management.

La conséquence est que chaque établissement semble se permettre d'appliquer, à sa guise, les règles qui lui conviennent, quand bien même elles seraient improductives et altéreraient des acquis longuement construits. Nous parlons ici des règles de gestion internes, indépendantes des réglementations locales.

La force d'un réseau n'est-elle pas la normalisation, la mutualisation et la capitalisation des bonnes pratiques ? Où en sont les fruits de ces principes, et comment faire adhérer les familles à un discours en l'absence de résultats probants ?

Nous alertons donc les honorables membres de ce Conseil sur un sentiment de dégradation palpable et des dysfonctionnements de plus en plus sensibles pour les parents, notamment :

- *Le non-remplacement des enseignants, qui représente des centaines de milliers d'heures de cours perdues à l'échelle du réseau.*
- *La fin prématurée des cours début juin pour les niveaux non soumis aux examens, attestée par les dates précoce des conseils de classe.*
- *Des procédures de management des ressources humaines ne permettant pas de répondre aux exigences attendues.*
- *Une tendance à écarter les relais essentiels que sont les associations de parents d'élèves dans les choix et les prises de décision éclairées.*
- *Et enfin, la multiplication des actions en justice et des recours intentés par les familles qui aboutissent en faveur des familles, entraînant des surcoûts supplémentaires.*

Nous suggérons la nécessité d'équilibrer nos efforts pour exiger et atteindre une normalisation des pratiques entre établissements.

Il est anormal qu'au sein du réseau, les pratiques dépendent des personnes en charge plutôt que de règles et procédures structurelles du réseau. Nous disposons pour ce faire de structures de formation, comme les IRF, et pour lesquelles nous pouvons obtenir rapidement des résultats concrets.

Nous invitons donc à réaliser un état des lieux impartial, avec l'implication effective des fédérations de parents, seules actrices pouvant être suffisamment neutres pour obtenir des résultats représentatifs débouchant sur des actions adaptées.

Nous invitons ce Conseil à mettre en place un mécanisme et les moyens nécessaires pour opérationnaliser un plan d'action concret sur ces points. Nous défendons le principe de manque à gagner significatif pour le fonctionnement et le développement du réseau en l'absence de ces éléments.

Nous invitons également à mobiliser le ministère de tutelle, le MAEE, sur la nécessité de mettre à niveau en parallèle les partenariats étatiques avec les pays hôtes, afin de préserver nos avantages et distinctions locales par rapport aux autres systèmes concurrents qui ont certainement progressé en la matière, au lieu de continuer à opérer selon des dispositions totalement obsolètes.

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les Membres, nous appelons à une prise de conscience collective de l'urgence de la situation. Les associations de parents d'élèves sont prêtes à dialoguer et à contribuer à trouver des solutions, mais elles ne peuvent accepter que l'avenir de l'enseignement français à l'étranger soit compromis par l'absence de mesures appropriées.

Je vous remercie de votre écoute ».

Le PRÉSIDENT clôture la séquence des déclarations liminaires qu'il juge particulièrement franches et nombreuses en raison du caractère exceptionnel de ce conseil décalé dans le temps. Il souligne l'importance qu'il y avait aujourd'hui à s'écouter collectivement, à poser un diagnostic partagé et à envisager ensemble les prochaines étapes. Toutefois, il invite pour les prochaines séances à réfléchir à un meilleur équilibre des temps de parole pour permettre à chacun de s'exprimer de manière équitable.

Il remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité des propos tenus, assurant qu'ils ont été bien enregistrés et entendus par les représentants de l'administration et de l'agence.

Le PRÉSIDENT ouvre le premier point consacré aux actualités, en donnant la parole à la directrice générale de la mondialisation.

Mme GRILLO revient pour les membres du conseil d'administration et dans le respect des règles de la République sur les circonstances ayant conduit au report du conseil initialement prévu le 26 juin. Elle indique que ce report décidé à la demande du ministre s'explique par la situation budgétaire extrêmement tendue de l'Agence. Une délibération était envisagée pour autoriser la révision des conventions avec les établissements conventionnés dans le but de modifier les paramètres de la PRRD, c'est-à-dire la part de reste à charge des établissements pour les personnels détachés. Il ne s'agissait pas d'une hausse générale, mais d'une mesure ciblée rendue nécessaire par la gravité de la situation.

Elle précise que les autorités ministérielles ont souhaité accorder davantage de temps à l'information et à la concertation, dans le cadre d'un plan plus global sur l'avenir du financement de l'Agence.

Ce délai explique le report du conseil et Mme GRILLO remercie les membres pour leur compréhension, et reviendra plus en détail sur la situation financière lors de l'examen du budget rectificatif.

Elle souligne ensuite plusieurs points positifs : l'excellence des résultats aux examens du réseau (brevet et baccalauréat), le professionnalisme du personnel en contexte de crise, notamment au Proche-Orient, salué pour son sang-froid et son adaptabilité, ainsi que le développement continu du réseau, avec 31 extensions d'homologation et 15 nouveaux établissements attendus à la rentrée.

Elle mentionne également la croissance du réseau « France Éducation », qui compte désormais 778 établissements dans 66 pays, complémentaire du réseau AEFE, en particulier dans des zones non couvertes par celui-ci, comme au Liban.

La Directrice générale de la mondialisation rappelle néanmoins l'enjeu majeur évoqué par plusieurs intervenants : poursuivre le développement du réseau malgré le contexte budgétaire contraint.

Elle cite les directives gouvernementales récentes, notamment la demande du Premier ministre de réaliser 40 milliards d'euros d'économies d'ici 2025, impliquant un examen détaillé de toutes les lignes budgétaires, y compris pour les opérateurs de l'État. Dans ce cadre, elle juge impératif de repenser le modèle économique de l'Agence, aujourd'hui structurellement déficitaire, même avec ses paramètres actuels.

Elle annonce la mise en place imminente d'un groupe de travail interministériel, réunissant les services de l'État, la direction de l'Agence, qui consultera les représentants syndicaux, les élus et les associations de parents d'élèves, pour établir un diagnostic partagé et identifier les leviers d'action.

Elle insiste sur la nécessité de mener une réflexion de fond sur la mission de l'Agence et l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Il s'agit de s'adapter aux attentes actuelles des compatriotes et partenaires internationaux, dans un contexte très différent de celui des années 1990, époque à laquelle l'Agence a été fondée.

La Directrice évoque plusieurs pistes possibles : évolution du statut des établissements, refonte des conventions, simplification de la mise à disposition des personnels. Elle insiste sur le caractère ouvert et concerté de la démarche : aucune décision ne sera prise sans consultation préalable.

Elle annonce également la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire à l'automne, pour acter les premières mesures concrètes et un calendrier de mise en œuvre.

Elle informe enfin du lancement d'une mission d'accompagnement inter-inspection qui viendra soutenir la réflexion stratégique de l'Agence. Cette mission n'est pas une inspection, mais un appui méthodologique, reposant sur l'expertise de corps techniques diversifiés.

En conclusion, la Directrice générale indique que l'État souhaite offrir à l'Agence des perspectives budgétaires claires pour les années à venir lui permettant de se recentrer sur ses missions essentielles et de continuer à incarner un outil fort de l'influence française dans le monde. Elle appelle à une action collective, responsable et courageuse pour poser ensemble un diagnostic et définir une stratégie. Il n'existe pas de solution miracle, mais une combinaison de mesures de court, moyen et long terme à construire ensemble. Elle affirme que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères prendra toute sa part dans cet effort.

Le PRÉSIDENT remercie Mme GRILLO pour ses propos qu'il juge structurants et engageants. Il insiste à son tour sur l'importance du dialogue et de la qualité des échanges et se déclare disponible pour organiser un conseil d'administration extraordinaire quand cela sera possible.

Mme GRILLO ajoute qu'il sera possible de l'envisager pour l'automne.

Le PRÉSIDENT se félicite de l'annonce d'une concertation ouverte et courageuse, ainsi que de la mission d'accompagnement qui témoigne d'un esprit de collaboration.

I. Points introductifs d'actualité (Information)

Le PRÉSIDENT cède la parole à la directrice générale de l'Agence pour un point d'actualité.

a. Sur la situation des personnels détachés dans les pays en guerre : Ukraine, territoires palestiniens, Israël et Iran

Mme SCHERER-EFFOSSE remercie le président et indique qu'il lui revient, comme à l'accoutumée lors du troisième conseil d'administration de l'année scolaire, de faire un point d'actualité sur la fin de l'année. Elle précise que ses propos porteront essentiellement sur les aspects opérationnels liés à l'action de l'Agence en tant qu'opérateur de l'enseignement français à l'étranger, notamment dans le contexte de la dégradation de la situation au Proche-Orient à partir du mois de juin.

➤ Iran

Le déclenchement d'hostilités à Téhéran le 13 juin a conduit à la fermeture de l'école française de la ville et à l'annulation de l'examen du baccalauréat. Toutefois, à la demande des familles, les épreuves de spécialité ont pu être maintenues jusqu'au 16 juin.

L'école est désormais fermée et les personnels détachés ont quitté l'Iran, accompagnant d'autres ressortissants français. Le chef d'établissement et les deux enseignants résidents ont regagné la France avec le soutien du poste diplomatique. Elle souligne qu'il s'agissait d'une situation d'urgence traitée comme telle.

➤ Israël

Mme SCHERER-EFFOSSE poursuit avec la situation en Israël et dans les territoires palestiniens, également marquée par une forte dégradation. Les personnels ont subi les effets des bombardements, mais les établissements ont assuré autant que possible la continuité pédagogique.

➤ Déroulement des examens

Dès le 15 juin, les autorités locales israéliennes ont suspendu les examens et ont basculé vers l'enseignement à distance. Le poste diplomatique a avancé la fin de l'année scolaire de trois jours. Les personnels souhaitant quitter le territoire ont été rapatriés en France.

Elle précise que, malgré le contexte, les élèves de Jérusalem ont pu passer leurs examens dans de bonnes conditions. À Ramallah, les cours ont repris en présentiel à la fin de l'année scolaire qui s'est achevée comme prévu le 3 juillet.

➤ Retour sur la fin d'année scolaire et situation des personnels détachés

Mme SCHERER-EFFOSSE indique qu'à Tel-Aviv, trois personnels détachés, dont la proviseure, accompagnés de leurs enfants, ont été évacués en France via la Jordanie. Ces retours, organisés en collaboration étroite avec les postes de Tel-Aviv et de Jérusalem, traduisent une volonté forte de protéger les personnels en poste dans une zone sensible.

À Jérusalem, les résultats scolaires ont marqué un point d'aboutissement positif : le taux de réussite au baccalauréat et au diplôme national du brevet est de 100 %. L'année scolaire s'est conclue le vendredi 4 juillet. Compte tenu de l'évolution jugée « favorable » de la situation, il a été décidé de ne pas activer le dispositif de repli pour les personnels détachés et résidents. Les personnels de catégorie D3 bénéficient quant à eux de la prise en charge de leur voyage dans les conditions habituelles. La proviseure est rentrée en France le lundi 30 juin 2025.

À Ramallah, l'activité scolaire s'est poursuivie jusqu'au jeudi 3 juillet au soir. Les quatre personnels détachés en poste dans cet établissement sont rentrés ensuite en France selon la procédure habituelle des détachés enseignants.

Elle conclut en affirmant que l'Agence demeure pleinement engagée aux côtés de ses agents détachés dans les situations de crise.

b. Retour sur la fin d'année scolaire et situation des personnels détachés

Mme SCHERER-EFFOSSE présente l'activité opérationnelle de l'Agence, elle indique que le ministère de l'Éducation nationale y reviendra plus en détail ultérieurement, mais rappelle la coopération étroite entre les deux entités.

➤ Sur l'homologation

Elle se félicite que, malgré les difficultés géopolitiques, les missions d'homologation, qu'il s'agisse de renouvellements, d'extensions ou de premières homologations aient pu être menées. Ainsi, les inspecteurs de la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation réalisent 218 missions sur les 247 programmées pour l'année.

Elle note également que l'arrêté concernant la liste des établissements conventionnés vient d'être publié, avec 612 établissements homologués dans 138 pays à la rentrée.

➤ Sur les examens

Mme SCHERER-EFFOSSE revient sur les résultats du baccalauréat 2025 rappelant les chiffres mentionnés par la Directrice générale de la mondialisation. Sur 22 079 inscrits, 21 695 ont été admis, soit un taux de réussite de 98,3 % identique à celui de l'an passé.

Les taux de mention sont également donnés : 26,4 % de mentions très bien, 29,6 % de mentions bien et 26,6 % de mentions assez bien.

Elle souligne l'excellence des résultats au Bac français international (BFI), dont la première session remonte à 2024 avec 132 sections dans le réseau qui y préparent. Aussi, sur 1 140 candidats inscrits cette année, 1 125 ont été admis, soit 98,7 % de réussite avec un taux exceptionnel de 46,6 % de mentions très bien, 34 % de mentions bien et 16,7 % de mentions assez bien. Elle précise que ce bac très exigeant répond aux attentes des familles pour un enseignement plurilingue de haut niveau, et que les élèves sont remarquablement accompagnés.

➤ Sur Parcoursup

Mme SCHERER-EFFOSSE précise que la phase principale d'admission vient de s'achever. Elle rappelle que l'Agence accompagne les élèves et les familles dans cette étape anxiogène. 93,3 % des 16 733 candidats de l'enseignement français à l'étranger reçoivent au moins une proposition d'admission, soit 15

615 élèves. Les données définitives seront disponibles en septembre. Elle souligne que les élèves du réseau bénéficient d'un accueil très favorable dans l'enseignement supérieur français, ce qui correspond à une mission fondamentale du réseau. Elle rappelle que 51 % des bacheliers rejoignent l'enseignement supérieur français, alors que les élèves français ne représentent que 30 % des effectifs du réseau. Parmi eux, une catégorie importante bénéficie du programme France Excellence Major, conduit avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, réservé aux bacheliers avec mention très bien

➤ Sur les FEM

Mme SCHERER-EFFOSSE indique que le nombre élevé de mentions très bien entraîne une forte demande. Cette année, 738 candidatures sont déposées pour 180 nouveaux boursiers sélectionnés en mai. Le programme compte désormais 860 boursiers répartis sur cinq années. La cérémonie de fin de parcours des élèves entrés en 2020 a lieu au Quai d'Orsay le 20 juin, en présence de la Secrétaire générale du ministère avec une cinquantaine de boursiers aux parcours brillants. Elle conclut en soulignant la fierté que ces élèves représentent pour le réseau.

c. Point d'actualité de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale

M. PENGUILLY remercie le président et salue les échanges réguliers entre la DFAE et l'AEFE concernant les aides à la scolarité. Il indique que les crédits inscrits au programme 151 s'élèvent à 109,5 millions d'euros pour l'année, dont 103,5 millions effectivement disponibles après la réserve de précaution. Ces montants devraient permettre de couvrir les besoins sans hausse de la contribution des parents (CPS), sur la base des prévisions actuelles. Il précise qu'à l'issue de la première commission nationale des bourses, qui s'est tenue les 2 et 3 juillet, 91,9 millions d'euros ont été accordés, avec une baisse d'environ 8 % du nombre de demandes.

Il souligne l'importance de documenter les raisons de cette baisse et indique qu'un travail sera demandé aux établissements et aux conseils consulaires à ce sujet. Les efforts engagés avec l'AEFE pour renforcer le pilotage des aides à la scolarité seront poursuivis notamment sur les enveloppes limitatives, les pondérations proposées à la baisse, ainsi que la lutte contre la fraude et la vérification des situations familiales. À ce titre, 1 688 visites à domicile ont été effectuées par les postes en 2024, surtout pour les nouvelles demandes.

Il annonce qu'un groupe de travail sera lancé à la rentrée pour revoir certains critères, notamment ceux liés au patrimoine immobilier et au plafonnement de la prise en charge. Concernant les indices de parité de pouvoir d'achat (IPPA), il précise que les travaux menés avec l'agence MERCER sont en voie d'achèvement afin de mieux refléter la réalité des dépenses des familles.

Le panier de biens de référence a été révisé, tout comme la répartition entre les biens et services (70 %) et le logement (30 %). Les nouvelles simulations, si concluantes, permettront une mise en œuvre pour la campagne 2026-2027.

Enfin, sur les aides à la prise en charge des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESCH), il rappelle que les crédits sont passés de 1,5 million d'euros en 2024 à 2 millions en 2025 pour répondre à l'augmentation des demandes. Le dispositif a concerné 249 élèves en 2022, 300 en 2023 et 474 en 2024.

À date, 443 dossiers ont déjà été reçus pour l'année en cours. Il évoque plusieurs pistes d'amélioration :

Mise en place d'un calendrier pour les renouvellements, consolidation des grilles par circonscription, et discussions avec la CNSA afin d'obtenir des facilités pour les familles à l'étranger, notamment via des notifications pluriannuelles et une meilleure formation des agents des MDPH. Ces travaux s'inscrivent dans les réflexions des assises de la protection sociale des Français de l'étranger et visent à améliorer les dispositifs tout en respectant la trajectoire budgétaire fixée par le ministre délégué.

Le PRÉSIDENT remercie M. PENGUILLY et donne la parole au ministère de l'Éducation nationale, Mme TARDY.

d. Point d'actualité Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse

Mme TARDY remercie le président et indique que le ministère souhaitait dresser un bilan de la campagne d'homologation de l'année. Elle précise que la commission interministérielle d'homologation a traité 204 dossiers en 2025, contre 170 en 2024 et 107 en 2016, traduisant une progression significative. Parmi eux, 87 dossiers d'homologation ont été examinés (dont 35 premières demandes et 52 extensions), et 117 dossiers ont été soumis à une procédure de contrôle et d'assurance qualité. Cette dernière concernait 71 établissements en renouvellement, 42 en suivi, et 4 placés en année probatoire, 20 dossiers n'ont pu être instruits en raison de l'impossibilité de mener des missions sur place, notamment au Liban et en Russie. Toutefois des solutions sont envisagées pour intervenir dès que la situation le permettra, notamment à la rentrée.

Elle rappelle que l'arrêté du 16 juin 2025 fixant la liste des établissements français homologués à l'étranger pour l'année scolaire 2025-2026 a été publié au Journal officiel le 25 juin. Il acte une hausse de 15 établissements par rapport à l'année précédente, représentant environ 4 000 élèves supplémentaires.

Mme TARDY mentionne également la publication, au Journal officiel du 3 juillet 2025, d'un décret relatif à l'homologation des établissements d'enseignement à l'étranger, présenté au Conseil interministériel du 2 juillet. Ce décret ne modifie pas les critères d'homologation qui restent inchangés, mais vise à sécuriser juridiquement les décisions administratives, y compris en cas de silence de l'administration. Il encadre le renouvellement de l'homologation tous les cinq ans et les éventuelles décisions en cas de manquement aux obligations.

Elle insiste sur le fait que cette réforme permet aux différents acteurs du réseau de mieux comprendre les étapes du processus et leurs responsabilités. Le décret entre en vigueur le 1er septembre 2025 et sera complété par un arrêté d'application en cours de finalisation prévue avant le 31 août.

Le PRÉSIDENT remercie Mme TARDY. Il demande si d'autres administrateurs représentant l'État souhaitent intervenir et donne la parole à Mme CONWAY-MOURET.

Mme CONWAY-MOURET souhaite être renseignée sur la situation très difficile de l'établissement Alexandre Dumas à Port-au-Prince.

Elle souhaite savoir si l'AEFE compte renouveler son soutien, rappelant que l'établissement a survécu jusque-là sur ses fonds propres, aujourd'hui épuisés.

Elle précise qu'elle ne pourra pas rester jusqu'à la fin de la réunion et espère obtenir une réponse rapide en tant que présidente du comité France-Caraïbe, très sollicitée sur Haïti.

Mme SCHERER-EFFOSSE répond que l'agence a l'habitude de répondre à ses courriers et que ce sera bien évidemment le cas.

Le PRÉSIDENT ajoute qu'Emmanuel LEBRUN-DAMIENS propose de rejoindre la sénatrice à son départ pour un échange bilatéral.

Mme CONWAY-MOURET le remercie.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. SOLDAT.

M. SOLDAT fait deux remarques. En premier lieu, il indique que la FSU participera pleinement à la concertation annoncée, à condition qu'il s'agisse d'un véritable dialogue, ce qui reste à améliorer. En second lieu, il se dit être reconnaissant à Mme GRILLO, pour ses remerciements adressés aux équipes, et insiste sur l'importance de ne pas négliger les conséquences pédagogiques des crises sur les parcours des élèves.

Il rappelle que les situations de crise, telles que celles évoquées concernant l'Iran, Israël, Ramallah, le Qatar, les Émirats, ou encore Haïti, ont des effets très concrets et souvent perturbants, notamment lors de reports d'exams.

Il souligne la résilience de certains établissements dans des zones complexes comme le Sahel, où les équipes continuent tant bien que mal à scolariser les élèves. Il insiste sur la nécessité de valoriser ces efforts, même si les résultats ne sont pas toujours spectaculaires en termes de réussite aux examens. Il conclut en rappelant que, pour les familles, les enfants et les équipes, ces efforts comptent énormément.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. BEN CHEIKH.

M. BEN CHEIKH souhaite formuler deux remarques à la suite des annonces faites. Concernant l'IPPA, il rappelle qu'une demande avait été faite pour que les représentants soient consultés au moment de la construction de l'indice avec Mercer. Il insiste sur l'importance de prendre en compte certains éléments, comme l'évolution des frais de scolarité dans les pays concernés. Or, aucune réponse n'a été apportée à cette demande. Il constate que l'indice est désormais sur le point d'être révélé, voire finalisé, et regrette donc qu'il n'y ait pas eu de consultation, notamment sur l'évolution des frais de scolarité.

S'agissant des bourses, il note qu'il reste une marge budgétaire de 3,2 millions d'euros, ce qui témoigne d'une sous-exécution de l'enveloppe. Il estime que cette sous-exécution est directement liée à une baisse très significative du nombre de boursiers dans certains postes, parfois jusqu'à 50 %. Il rappelle qu'il avait déjà interrogé sur ce point et qu'il trouve dans les documents de la réunion une réponse indiquant qu'en cas de fraude avérée, les bénéficiaires sont exclus du système. Il s'interroge alors, soit les consulats ont jusqu'ici accepté un très grand nombre de fraudeurs, ce qui poserait un sérieux problème de gestion, soit d'autres raisons expliquent cette baisse. Dans tous les cas, il estime que de telles baisses doivent susciter une réflexion approfondie, d'autant plus qu'elles concernent des postes aux enveloppes budgétaires importantes.

Enfin, il attire l'attention sur le fait que de nombreux établissements n'ont toujours pas reçu la deuxième tranche des bourses, ce qui les oblige à emprunter auprès des banques pour faire face à la fin de l'année scolaire. Il alerte sur les difficultés financières considérables que cela engendre, et insiste sur l'urgence à apporter des réponses rapides et concrètes à ces établissements. Il conclut en espérant que la situation sera rapidement traitée.

M. PENGUILLY indique sur l'IPPA que le travail sur cet indice n'est pas encore finalisé et qu'il sera présenté dans le cadre du groupe de travail annoncé au sein de la Commission nationale des bourses pour assurer une présentation transparente et complète.

Il précise que les frais de scolarité ne sont pas intégrés dans le calcul de l'IPPA.

Il insiste sur la volonté de transparence de l'administration, soulignant toutefois que les indices en cours de construction ont tendance à être tirés vers le bas du fait des modalités de calcul, ce qui nécessite une concertation approfondie.

Concernant la baisse du nombre de boursiers, il confirme qu'un travail de documentation est en cours pour en identifier les causes, lesquelles peuvent être multiples. Ce travail devra s'appuyer sur les conseils consulaires, qui connaissent bien les familles et sur les établissements.

Mme SCHERER-EFFOSSE rappelle que des réponses ont déjà été apportées à certaines questions au cours de la réunion et qu'elles restent pertinentes.

M. BEN CHEIKH ajoute que, selon Mercer, les frais de scolarité et leur évolution constituent des indicateurs pertinents pour le calcul de l'IPPA, sans en être expert, il souhaite le rappeler.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. EL ALAOUI.

M. EL ALAOUI revient sur les déclarations de la directrice générale de la mondialisation au sujet des concertations. Il rappelle qu'en 2023, des consultations ont bien eu lieu, entre mars et juillet, avec des recommandations formulées dans un cadre auquel le président a lui-même participé. Il demande si le format actuel constitue une continuité de ces travaux, en rappelant également que des groupes de travail étaient annoncés depuis 2022 sans aboutir.

Mme GRILLO demande s'il fait référence aux travaux menés dans le cadre du plan porté par les ministres Le DRIAN et M. BLANQUER.

Elle reconnaît que l'objectif est de s'appuyer sur les travaux passés, sans repartir de zéro, mais en tenant compte du contexte actuel différent de celui de 2023. Elle insiste sur la nécessité de définir un agenda clair avec un ordre du jour structuré, pour poser un diagnostic partagé, formuler des propositions hiérarchisées selon leur impact et leur faisabilité.

Le PRÉSIDENT conclut ce point d'actualité et donne la parole à M. FAURE, tout en appelant à avancer sur l'ordre du jour.

M. FAURE promet une intervention brève. Il souligne que l'expérience menée avec les élèves, notamment à Ramallah et à Jérusalem, montre que l'éducation fonctionne hors des logiques militaires, partisanes ou politiques. Il se réfère à l'intervention de Mme Grillo sur le séquençage de la réforme, et insiste pour qu'une application étalée dans le temps soit assurée.

Selon lui, les événements de juin ont démontré que la précipitation et le manque de concertation peuvent nuire au bon déroulement des réformes. Il précise également que, lorsque Mme Grillo évoque les syndicats enseignants, il convient d'y associer aussi les syndicats des personnels non-enseignants, notamment administratifs et éducatifs, qu'il représente également.

Le PRÉSIDENT remercie Mme GRILLO qui acquiesce.

Mme GRILLO reconnaît qu'elle a pris un raccourci dans son intervention, qu'ils sont bien intégrés et s'en excuse.

Le PRÉSIDENT remercie l'ensemble des intervenants pour les éléments d'information transmis, en particulier ceux concernant les développements importants apportés par la DGM sur la suite du processus.

II. Compte rendu de la séance du 13 mars 2025 (Délibération)

Le PRÉSIDENT introduit l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Il rappelle que le document, un verbatim de 81 pages, a été transmis aux membres et que chacun a eu l'occasion de lui faire part de ses remarques.

Mme CONWAY-MOURET a quitté la séance en donnant procuration à M. BEN CHEIKH.

Mme FAYET indique que Mme CONWAY-MOURET et M. BEN CHEIKH s'entretenant avec M. LEBRUN-DAMIENS ne pourront pas prendre part au vote, ce qui ramène à 33 administrateurs présents lors de cette délibération.

Le PRÉSIDENT soumet le compte rendu de la séance du 13 mars 2025 au vote du conseil d'administration.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

III. Budget rectificatif 1 (Délibération)

Le PRÉSIDENT annonce le point relatif au budget rectificatif. Il souligne avoir tenu à soumettre ce point à l'ordre du jour, car cela fait partie des fonctions fondamentales d'un conseil d'administration que de connaître de façon précise et sincère la situation budgétaire afin d'éclairer le chemin à venir. Il donne la parole à la directrice des affaires financières de l'AEFE pour présenter les éléments saillants.

Mme BETRENCOURT présente les chiffres du BR1 et en rappelle la philosophie.

Ce budget rectificatif vise essentiellement à actualiser les prévisions de recettes et, dans une moindre mesure, les prévisions de dépenses, en fonction des éléments qui ont affecté le début de la gestion de l'exercice. Il prend en compte notamment la loi de finances adoptée en février qui, en modifiant le montant de la subvention pour charges de service public de l'AEFE, a substantiellement modifié l'équilibre budgétaire de l'Agence.

Les principales variations par rapport au budget initial concernent :

- l'actualisation des recettes avec les notifications définitives des subventions de l'Etat,
- l'ajustement des crédits en conséquence,
- les ajustements de crédits dans les EGD, notamment sur l'enveloppe d'investissement en raison de programmations prévues durant l'été,
- l'actualisation des flux internes financés entre les services centraux et les EGD.

Sur les recettes, la subvention pour charges de service public passe de 434 à 410 millions d'euros, soit une baisse de 23,86 millions. Les autres financements d'État enregistrent également une baisse de 1,89 million d'euros sur le programme 151.

À ce stade de l'année, les recettes propres des services centraux et des EGD n'augmentent pas sensiblement. C'est traditionnellement au BR2 que les établissements de gestion directe revoient leurs prévisions de recettes en fonction des effectifs réels constatés à la rentrée de septembre.

Sur les dépenses :

- une baisse de fonctionnement est constatée sur les services centraux liée à l'ajustement des crédits pour donner suite au déménagement à Saint-Ouen ;
- une augmentation des crédits de fonctionnement dans les EGD est observée à hauteur de près de 4 millions d'euros en crédits de paiement ;
- Il n'y a pas de variation sur les crédits de personnel des services centraux à ce stade, car la campagne de recrutement de la rentrée n'était pas finalisée au moment de l'élaboration du BR1.

L'analyse des postes vacants et pourvus sera faite dans le cadre du BR2.

En revanche, une baisse de 600 000 euros est observée sur le personnel des EGD due à de mauvaises estimations entre la fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025, sans variation d'ETPT.

La plus forte variation concerne les crédits d'intervention (notamment les bourses) :

- une baisse de près de 2 millions d'euros en autorisations d'engagement correspondant au montant notifié de subvention,
- mais une augmentation de 15,4 millions d'euros en crédits de paiement, liée à l'inscription des charges à payer de 2024 non décaissées avant le 31 décembre 2024. Il s'agit exclusivement des premières tranches de l'année scolaire 2024-2025 du Rythme Nord.

Au total :

- les variations en CP atteignent 15,2 millions d'euros,
- l'augmentation des crédits de paiement est essentiellement due aux bourses.

Concernant la masse salariale, aucune évolution n'est à noter entre le budget initial et le BR1 en ce qui concerne les ETPT. La consommation réelle des emplois liée aux détachés et aux PDL dans les établissements sera examinée dans le cadre du BR2.

Le solde budgétaire global passe de -38,8 millions d'euros (voté en novembre 2024) à -78 millions d'euros, soit une dégradation de 39,3 millions décomposée comme suit :

- une baisse de recettes de 24 millions d'euros,
- une augmentation des crédits d'intervention de 15 millions d'euros.

Pour les EGD, le solde budgétaire se dégrade de 3 millions et pour les services centraux de 34 millions.

La situation patrimoniale se dégrade également :

- le résultat patrimonial s'établit à -48,4 M€,
- la capacité d'autofinancement devient une insuffisance d'autofinancement de -20,1 million d'euros,
- un prélèvement prévisionnel sur le Fonds de roulement de 78 millions d'euros

Le PRÉSIDENT remercie et constate que les documents budgétaires transmis sont complets et précis. Il invite les membres à poser leurs questions et se tourne vers les représentants de l'État pour d'éventuelles précisions sur la SCSP. Il s'enquiert des remarques.

M. BEN CHEIKH remercie Le PRÉSIDENT et fait deux remarques. Il relève d'abord une hausse de 1,2 million d'euros à Dakar, imputée à une augmentation des frais de scolarité.

Il demande si l'Agence connaît les justifications avancées par l'établissement, soulignant que cette hausse est significative, au point de presque compenser le déficit de Buenos Aires. Il s'interroge ensuite sur l'internat de La Marsa. Il constate que 300 000 euros ont été retirés au titre d'une surévaluation initiale, mais se demande si cette baisse ne correspond pas en réalité à une fermeture anticipée de l'internat. Il rappelle que des élèves étaient encore présents et que l'engagement avait été pris de les accompagner jusqu'au baccalauréat. Or, selon lui, l'internat a été fermé un an plus tôt que prévu, mettant les élèves en difficulté, contraints de trouver un logement à leurs frais dans un contexte immobilier tendu.

Le PRÉSIDENT demande si l'Agence est en mesure d'apporter une réponse immédiatement.

Mme BETRENCOURT indique qu'elle va vérifier la situation à Dakar et suppose que l'écart résulte d'une prudence excessive dans les prévisions du budget initial, ce qui ferait apparaître mécaniquement une augmentation des droits de scolarité.

Elle confirme qu'il s'agit bien d'une hausse, mais que le niveau de référence était peut-être sous-estimé. Sur La Marsa, elle confirme que l'internat est désormais fermé et que la réduction de 300 000 euros correspond probablement à cette fermeture effective depuis janvier.

M. BEN CHEIKH insiste sur le fait que l'AEFE s'était engagée à maintenir l'internat jusqu'à la fin de la scolarité des élèves concernés. Or, selon lui, cette promesse n'a pas été tenue.

Des élèves de première ont dû trouver un logement à La Marsa à des loyers très élevés.

Le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à Mme GRILLO.

La Directrice générale de la mondialisation remercie Le PRÉSIDENT et revient sur la situation financière de l'Agence évoquée dans son propos liminaire. Elle remercie les services pour la clarté du budget rectificatif présenté qui met en évidence une situation budgétaire grave. Elle rappelle que la subvention pour charges de service public diminue de 38,2 millions d'euros entre 2024 et 2025, soit une baisse de 8,4 %. Même si cette baisse est moindre que celle du programme 185, elle reste significative.

Elle tient à clarifier les responsabilités. Elle indique qu'à l'issue des discussions interministérielles, la baisse devait initialement se limiter à 14,2 millions d'euros, or la discussion parlementaire, en commission mixte paritaire, a fait évoluer la situation défavorablement : le programme 185 est amputé, entraînant une réduction supplémentaire de plus de 20 millions d'euros pour l'AEFE. Cette baisse entraîne des conséquences directes sur le déficit de l'Agence désormais prévu à 78 millions d'euros pour 2025, ainsi que sur sa trésorerie.

Elle alerte sur le risque que le niveau de trésorerie des services centraux passe sous les règles prudentielles dès la fin de l'année 2025. À plus long terme, au vu des annonces récentes du Premier ministre, elle estime peu probable que la subvention retrouve son niveau antérieur. Elle évoque la nécessité d'anticiper des mesures structurelles, car 81 % du budget de l'Agence est constitué de masse salariale, un poste en augmentation continue. Elle cite notamment l'augmentation du taux de cotisation pour pension civile, la revalorisation du point d'indice en 2023, ainsi que la réforme du statut des personnels détachés en 2022.

Elle signale également un affaiblissement des recettes potentielles, conséquence d'un environnement international difficile : crise sanitaire, inflation, appauvrissement des familles. Elle mentionne aussi les difficultés persistantes à effectuer des transferts de fonds depuis certains pays, notamment l'Algérie et la Chine. Si des avancées sont constatées, rien n'est encore sécurisé à ce stade.

Elle insiste sur le fait que ces éléments n'apporteront au mieux qu'un peu d'oxygène à court terme. Le déséquilibre budgétaire de l'Agence reste structurel. Dans ce contexte, elle souligne qu'il faut désormais prendre des mesures dans une logique de concertation, mais aussi de responsabilité, s'il existe des leviers d'action connus, ils restent limités, d'où la nécessité d'un plan d'action hiérarchisé à court, moyen et long terme.

Elle annonce qu'un conseil d'administration extraordinaire aura lieu à la mi-octobre.

Elle prévient qu'en 2026, l'Agence se trouvera face à une impasse si aucune décision n'est prise et appelle chacun à prendre ses responsabilités en s'appuyant sur l'expertise collective présente.

Elle annonce également qu'une mission d'accompagnement viendra soutenir l'Agence dans ce travail, compte tenu de la lourdeur de la tâche : collecte et traitement des données, analyses, projections... Elle appelle à travailler de manière concertée, mais rapide sans se voiler la face.

LE PRÉSIDENT remercie et se tourne à nouveau vers M. le député qui souhaite réagir.

M. BEN CHEIKH remercie Mme la directrice générale pour ses propos, tout en exprimant le souhait de revenir sur une affirmation qu'il juge nécessaire de rectifier. Il précise que le texte en question n'a pas été adopté par le Parlement, mais a fait l'objet d'un engagement de la responsabilité du gouvernement en application de l'article 49.3 de la Constitution. Il insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une décision gouvernementale et non d'un vote parlementaire, et tient à cette précision d'ordre méthodologique quant à la répartition des responsabilités.

LE PRÉSIDENT prend acte de cette remarque et donne ensuite la parole à M. SOLDAT.

M. SOLDAT remercie le président et commence par une remarque sur un point absent du budget rectificatif (BR) : les postes équivalents temps plein (ETP). Il indique qu'aucune variation n'apparaît, ce qui lui semble logique à cette période de l'année. Toutefois, il souhaite porter à la connaissance de tous qu'à la rentrée 2025, 132 postes d'enseignants détachés ont été fermés, répartis entre 65 dans le premier degré et 67 dans le second. Il explique que ces suppressions ne figurent pas encore dans le BR, car leur effet budgétaire apparaîtra en septembre, mais considère qu'elles devraient déjà être intégrées aux projections de l'opérateur. Il poursuit en indiquant que, selon la FSU, deux enseignements majeurs peuvent être tirés de ce budget rectificatif : d'une part, une extrême tension sur la trésorerie, et d'autre part, une situation préoccupante pour les personnels. Il y voit les signes manifestes d'un échec à plusieurs niveaux.

S'agissant du plan de trésorerie, il relève une dégradation de - 44 millions d'euros, conduisant à un solde final de 48,06 millions d'euros, inférieur au seuil d'alerte.

Il juge cette évolution attendue, dans la mesure où le budget initial apparaissait déjà comme très contraint et souligne que les annulations de crédits n'ont fait qu'aggraver la situation. Il rappelle que la note initiale de présentation du budget 2025 mentionnait une hausse de 2 % des effectifs d'élèves et l'ouverture de 26 nouveaux établissements. Il indique avoir entendu désormais un chiffre ramené à 15, ce qui lui semble incohérent.

Il affirme que cette contradiction est révélatrice d'un déséquilibre structurel et met en cause le projet Cap 2030, dont il estime qu'il permet dans une certaine mesure de dissimuler les difficultés, elles, réelles. Il considère que cette stratégie, qu'il qualifie de fuite en avant, génère des coûts importants sans contrepartie budgétaire significative, et impose une pression excessive sur les services de l'agence. Selon lui, une réflexion de fond doit être engagée sur les priorités de l'opérateur public et sur la définition même du service public d'enseignement à l'étranger.

Il aborde ensuite la question de la masse salariale, qu'il considère comme un élément fondamental pour tout établissement public.

Il revient sur les établissements à gestion directe (EGD) dans lesquels il constate une baisse de 620 000 euros pour les personnels de droit local, telle qu'indiquée dans le tableau de la page 10 du document. Toutefois, il signale une incohérence, car les chiffres additionnés ne dépasseraient pas, selon lui, les 270 000 euros. Il interroge l'administration sur cette différence.

Il juge plus préoccupant encore ce que cette baisse révèle en matière de politique salariale. Il déplore une tendance à la stagnation des rémunérations des personnels de droit local, malgré des revendications légitimes de leur part, y compris lorsqu'elles s'appuient sur le droit local en vigueur. Il regrette qu'aucune anticipation réelle ne soit opérée sur ce point. S'il reconnaît que l'agence ne maîtrise pas les évolutions du droit du travail local, il estime qu'elle devrait néanmoins accompagner là où c'est possible les dynamiques salariales.

Il prend l'exemple du Maghreb, où les augmentations sont selon lui quasi inexistantes. Il conclut en exprimant son inquiétude persistante quant à la situation salariale de ces personnels.

Le PRÉSIDENT remercie M. SOLDAT et propose à l'AEFE de vérifier les chiffres de la page 10.

Il donne la parole à M. FAURE.

M. FAURE remercie en premier lieu les services de la DAF, en soulignant que sa gratitude est peut-être liée à son passé de financier. Il exprime sa reconnaissance pour la gestion des turbulences rencontrées depuis le mois de juin et pour les réponses qu'il leur a fallu apporter.

Il estime que le BR1 en est la preuve tangible. Il adresse ainsi ses remerciements à l'ensemble des équipes, à l'administration, et à sa directrice. Il poursuit en exprimant une réflexion sur la question du déficit qui ne devrait pas constituer à lui seul le prétexte d'une réforme.

Il insiste sur le caractère partiellement conjoncturel du déficit actuel, évoquant à la fois les coupes budgétaires et l'augmentation de la part des pensions. Il considère que, si l'on extrait ces éléments conjoncturels, la part structurelle du déficit se révèle beaucoup moins préoccupante. Il précise que, rapporté au nombre de jours de réserve, l'Agence disposerait, hors externalités évoquées d'une réserve équivalente à 10 à 12 années sur la base de la tendance actuelle. Il s'agit donc d'éviter toute dramatisation excessive, même si les responsabilités collectives doivent rester au cœur des réflexions de l'automne.

Il souhaite enfin attirer l'attention sur un point relatif à la comptabilité de l'Agence. Il déplore que celle-ci ne valorise pas suffisamment les services rendus aux établissements partenaires. Il évoque, par exemple, l'accompagnement des projets ou des processus d'homologation assuré par des fonctionnaires qui constituent un coût, mais aussi un service valorisable. Il souligne que, même lorsqu'un personnel est mis à disposition d'un établissement partenaire sans prise en charge directe de la part pension par ledit partenaire, cela constitue un service à prendre en compte. Il exprime ainsi le souhait qu'à l'automne, la DAF puisse envisager une valorisation plus juste de ces contributions, aujourd'hui non intégrées à la comptabilité actuelle.

Le PRÉSIDENT le remercie et donne la parole à M. COSTE.

M. COSTE remercie les services financiers pour la clarté de leur présentation. Il souligne que ce premier budget rectificatif se déroule dans un contexte de dégradation financière préoccupante. Il rappelle que, selon la note de présentation, la situation de trésorerie pourrait devenir particulièrement difficile dès le début de l'exercice 2026, comme le montre la page 15 du document. La CFDT, qu'il représente, demande expressément que les administrateurs soient pleinement associés aux décisions stratégiques qui devront être prises en concertation avec la tutelle. Il estime impératif de ne pas être à nouveau placés devant des décisions déjà arrêtées. Il salue l'annonce d'un conseil d'administration extraordinaire prévu en octobre comme un premier pas en ce sens. Il rappelle que la CFDT avait exprimé un avis défavorable sur le budget initial, dénonçant une insuffisance chronique des financements publics et l'absence de prise en compte de l'augmentation de la charge des pensions civiles. Il affirme que les alertes formulées à l'époque trouvent aujourd'hui leur pleine confirmation.

Il observe que la situation financière, qualifiée avec justesse de dégradée dans le BR1, se trouve encore aggravée par la suppression de 24 millions d'euros au titre de la subvention pour charge de service public. Cette réduction, dans un contexte déjà tendu, justifie selon lui un vote défavorable. Il exprime également une préoccupation supplémentaire, ce budget rectificatif semble d'ores et déjà dépassé par la réalité financière, avant même d'avoir été voté. Cette situation soulève selon lui des interrogations légitimes sur la viabilité du modèle financier de l'Agence ainsi que sur sa capacité à remplir ses missions de service public dans des conditions satisfaisantes. La CFDT réaffirme son attachement à un financement public de l'AEFE et entend participer pleinement à la réflexion annoncée sur les moyens qui lui seront alloués.

Il insiste sur la nécessité de garantir dans la durée un financement public et une sécurité pour le personnel, notamment pour les agents détachés, conditions indispensables à la pérennité et à la qualité du réseau d'enseignement français à l'étranger. Il conclut en rappelant que ces éléments sont au cœur des missions

de service public qui leur sont confiées.

Le PRÉSIDENT le remercie et donne la parole à Mme BETRENCOURT.

Mme BETRENCOURT intervient brièvement pour apporter une précision sur les chiffres mentionnés à la page 10 du document.

Elle explique que les principales variations ont été listées, sans prétention d'exhaustivité, afin de ne présenter que les écarts les plus significatifs. Elle précise que d'autres variations, de moindre ampleur n'ont pas été retenues, car jugées peu significatives, ce qui explique l'écart de 600 000 euros mentionné précédemment.

Le PRÉSIDENT la remercie à son tour et propose de procéder au vote. Il adresse de nouveaux remerciements à la direction des affaires financières, qu'il juge soumise à de fortes pressions ces derniers jours, pour avoir su présenter en urgence un état de la situation permettant d'objectiver les données.

Il rappelle que l'objectif est désormais de permettre, comme l'a exprimé la directrice générale de la mondialisation, non pas une recherche précipitée et unilatérale de solutions, mais un travail collectif, fondé sur l'intelligence partagée et mené dans un calendrier certes resserré, mais raisonnable. Il souligne l'existence d'un double enjeu : un enjeu de court terme, relatif à la trésorerie, et un enjeu plus structurel. Il insiste sur l'importance de bien articuler les réponses dans le temps.

Il rappelle également qu'un conseil d'administration extraordinaire a été annoncé solennellement pour l'automne. Il affirme que cela engage les acteurs sur la méthode.

Le PRÉSIDENT soumet le budget rectificatif 1 au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte la délibération avec 12 votes contre (CdFE 2 voix ; AFE ; FAPEE 2 voix ; FCPE ; Ben Cheïkh 2 voix ; FSU 3 voix ; CFDT) et 21 pour.

IV. Nomination d'un membre du comité d'audit (Délibération)

Le PRÉSIDENT introduit la délibération relative à la nomination d'un membre du comité d'audit. Il rappelle l'importance de ce comité, soulignant qu'il pourrait utilement être associé aux réflexions à venir sur les modèles économiques et qu'il formulera cette proposition. Il cède la parole à Mme CLANET, secrétaire générale adjointe, pour présenter la proposition de nomination.

Mme CLANET confirme que la délibération propose la nomination d'un nouveau membre au sein du comité d'audit. Elle rappelle que ce comité est composé de deux administrateurs, de deux personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences ainsi que du contrôleur budgétaire et comptable auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, membre de droit.

Elle précise que les administrateurs actuellement nommés sont M. Thomas WAGNER, sous-directeur des moyens et des opérateurs à la DGM, et M. Brice BULTOT, président de la FAPEE. Les personnalités qualifiées sont jusqu'ici Mme Mathilde GRAMMONT, conseillère référendaire en service extraordinaire à la Cour des Comptes, et M. Richard YUNG, ancien sénateur.

Mme CLANET indique que, Mme Mathilde GRAMMONT ayant quitté ses fonctions, il est proposé de nommer pour lui succéder Mme Muriel DOMENACH, conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des Comptes.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération de nomination au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte la délibération avec une abstention (UNAPE 1 voix).

V. Protocole transactionnel Lycée Chateaubriand de Rome (Délibération)

Le PRÉSIDENT introduit le point 5 portant sur le protocole transactionnel du lycée Châteaubriand de Rome. Il indique que Mme PERIOU-MONTOUT, cheffe du service des affaires juridiques, va présenter ce dossier.

Mme PERIOU-MONTOUT explique que la délibération soumise au conseil d'administration concerne la signature d'un protocole transactionnel. Il est demandé d'autoriser la directrice générale à signer ce protocole transactionnel avec un agent de droit local du lycée Châteaubriand de Rome.

Elle précise que cette transaction intervient en raison de l'absence de versement de cotisations sociales par le lycée au bénéfice de cet agent pour les années scolaires 1980 à 1982. Afin de clore ce contentieux, il est proposé de verser à l'intéressé la somme de 30 077,58 €, un montant légèrement inférieur à celui qui a pu être reconstitué par l'établissement.

Le PRÉSIDENT observe que les faits remontent aux années 1981-1982 et s'interroge sur le caractère ancien des documents concernés qu'il suppose enfouis dans les archives.

Mme PERIOU-MONTOUT confirme qu'à l'époque, les versements de cotisations sociales étaient effectués globalement, sans individualisation par agent, ce qui ne permet pas aujourd'hui de vérifier avec certitude si ce versement a été réalisé pour cet agent en particulier.

Le PRÉSIDENT demande s'il y a des questions et espère que ce type de problème lié aux archives demeure exceptionnel.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte la délibération avec 5 abstentions (FSU 3 voix, UNAPE 1 voix, FCPE 1 voix)

VI. Complément financier pour l'opération SPSI 2 Marrakech (Délibération)

Le PRÉSIDENT annonce le point 6 relatif à un complément financier pour l'opération SPSI 2 de Marrakech. Il précise que le dossier sera aussi présenté par Mme HAGENMULLER.

Mme HAGENMULLER indique que trois propositions sont à venir, toutes concernant des sujets immobiliers.

Elle commence par exposer la première qui porte sur un complément financier nécessaire à la poursuite de l'opération en cours à l'université Victor Hugo de Marrakech. Elle rappelle que le contexte international, marqué par des crises successives, a fortement perturbé le secteur du bâtiment et des travaux publics. Certaines opérations d'investissement immobilier, inscrites aux programmes SPSI 1 et 2 de l'Agence, ont été engagées, mais leur avancement a été considérablement freiné.

Afin d'assurer la poursuite de ces opérations, des compléments financiers apparaissent désormais indispensables, notamment pour le projet de restructuration du lycée Victor Hugo à Marrakech. Cette opération, validée et engagée par le conseil d'administration en date du 24 mars 2015 dans le cadre du

SPSI 1, avait été budgétée à hauteur de 8 millions d'euros toutes dépenses confondues et en deux phases.

Les travaux prévoient la sécurisation de l'ensemble du site, la construction d'un pôle scientifique, d'un nouveau bâtiment pour les services administratifs incluant une salle polyvalente, la rénovation de la médiathèque mutualisée avec l'Institut français, le regroupement de l'école primaire par la construction d'un bâtiment adapté pour la maternelle, ainsi que la rénovation de l'école élémentaire Renoir.

Mme HAGENMULLER précise que l'ensemble de ces travaux ont été effectués, à l'exception d'une partie concernant l'école élémentaire dite « Nord » et l'aménagement des espaces extérieurs. Cette dernière étape constitue la phase 2 du projet, à savoir la tranche conditionnelle finale. Elle permettrait, selon les prévisions actuelles, de créer environ 200 places supplémentaires.

Une actualisation des coûts ayant été réalisée, il est proposé de mettre en œuvre cette phase par l'adoption d'un budget complémentaire de 3,6 millions d'euros toutes dépenses confondues mobilisés sur le fonds de roulement disponible et des ressources propres dégagées annuellement.

La soutenabilité financière de ce complément a été examinée. Elle indique que les 3,6 millions d'euros comprennent un dépassement de 1,58 million d'euros pour l'opération déjà en cours, ainsi que des crédits nouveaux à hauteur de 2,54 millions d'euros. Ces derniers seraient exécutés sur trois exercices budgétaires.

Un transfert de trésorerie est prévu pour l'exercice 2025, à hauteur de 1,5123 million d'euros, avec un décroissement de 400 000 euros la première année, puis de 1,123 million en 2026. L'établissement devrait financer sur ses fonds propres 377 000 euros en 2026 et 1 million d'euros en 2027.

Le PRÉSIDENT remercie Mme HAGENMULLER et donne la parole à Mme MARTINEZ.

Mme MARTINEZ exprime son inquiétude quant au financement de l'opération sur le fonds de roulement de l'établissement qui pourrait impliquer une contribution des parents d'élèves. Elle souhaite comprendre pourquoi ce projet, engagé en 2015 n'est toujours pas entièrement réalisé dix ans après.

Le PRÉSIDENT propose de regrouper les interventions et donne la parole à M. ACKERMANN.

M. ACKERMANN déclare ne pas avoir de question particulière, mais souligne que les besoins du lycée de Marrakech sont réels et voit positivement la perspective d'accueillir de nouveaux élèves.

Le PRÉSIDENT remercie et donne la parole à M. EL ALAOUI.

M. EL ALAOUI considère que cette délibération est une bonne nouvelle. Il rappelle que, malgré la durée du projet depuis 2015, des efforts de dialogue et d'écoute ont été maintenus. Il se réjouit de voir que 220 à 250 familles en attente depuis deux ans pourront désormais rejoindre le lycée Victor Hugo et bénéficier d'un enseignement de qualité, tant sur le plan pédagogique que sur celui de l'accueil.

Il insiste sur l'opportunité que représente cette extension pour absorber la croissance et renforcer la complémentarité avec l'établissement Majorelle. Il évoque une collaboration positive entre les deux établissements loin de la concurrence ressentie dans d'autres localités, comme à Rabat. Il affirme que cette opération ne se fera pas au détriment des frais de scolarité grâce à la mobilisation de subventions et à un dialogue constructif. Il conclut en exprimant le souhait que les travaux se déroulent dans des délais raisonnables pour que les familles puissent réintégrer rapidement l'établissement.

M. BEN CHEIKH tient à exprimer son soutien à cette délibération et d'octroyer une subvention significative. Il en profite néanmoins pour souligner que, dans le cadre d'une réflexion plus large sur les financements

de l'AEFE l'inscription des EGD sur la liste des ODAC (Organismes Divers d'Administration Centrale) engendre des difficultés. Il estime que, si les EGD ne figuraient pas sur cette liste, ils auraient la possibilité de recourir à l'emprunt. Il prend pour exemple l'établissement de Marrakech qui fait face à une forte demande d'inscriptions, avec plusieurs centaines de familles en attente.

Selon lui, cet afflux permettrait un retour rapide sur investissement pour l'AEFE. Il regrette que cette possibilité d'emprunter à des taux raisonnables pour rembourser sur le long terme n'existe pas pour les EGD et que les établissements doivent alors compter sur des financements en fonds propres de l'AEFE, alors même que, d'un point de vue comptable, ces opérations sont rentables à très court terme.

Il juge regrettable que cette opportunité soit négligée. Il rappelle qu'un groupe de travail avait été annoncé par le ministère il y a environ trois ans et souhaite connaître les conclusions éventuelles qui ont pu être faites.

Le PRÉSIDENT prend note de cette intervention et demande s'il y a des éléments de réponse.

Mme HAGENMULLER indique que la question soulevée concerne également les délais importants de l'opération.

Elle précise que plusieurs facteurs expliquent cette temporalité.

Le projet a été voté en 2015, suivi du lancement d'un concours, puis d'une phase d'études et d'attribution de maîtrise d'œuvre, avec un délai d'études prolongé. S'en est suivie une mise en concurrence pour les entreprises de travaux, avant la découverte de dégradations structurelles importantes du bâtiment qui ont empêché le démarrage rapide des travaux, à cela se sont ajoutées la crise sanitaire liée au Covid-19, les difficultés du secteur du BTP au Maroc, l'augmentation du coût des matières premières et du transport, ainsi qu'une baisse temporaire des ressources de l'établissement. Tous ces facteurs ont ralenti l'exécution financière du projet. Elle indique que la reprise est en cours, car l'établissement dispose d'un fort potentiel d'élèves supplémentaires, ce qui générera de nouvelles ressources.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte la délibération avec 1 vote contre (UNAPE 1 voix).

VII. Complément financier pour Munich (Délibération)

Le PRÉSIDENT annonce que le point suivant porte sur un complément budgétaire concernant Munich, et redonne la parole à Mme HAGENMULLER.

Mme HAGENMULLER indique qu'il s'agit d'une demande de financement supplémentaire pour une opération de rénovation du gymnase du lycée français Jean Renoir de Munich. Cette opération est inscrite au SPSI2 de l'agence.

Elle rappelle que le conseil d'administration a voté un montant de 6,2 millions d'euros TTC le 25 novembre 2021, incluant la rénovation technique du gymnase ainsi que le réaménagement des combles d'un autre site du lycée qui comporte deux sites.

Elle précise qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 7 juillet 2020 au cabinet Richter permettant la finalisation des études, lesquelles se recentrent par la suite sur la seule rénovation du gymnase. Cette décision résulte de l'évolution des coûts estimés des travaux ainsi que du souhait exprimé par la communauté éducative de revoir les contours du projet. Un marché de travaux a été notifié le 20 octobre 2023 pour un montant de 4 480 564 euros TTC.

Mme HAGENMULLER souligne ensuite que des difficultés dans l'exécution et la suite du marché rendent impossible la poursuite de l'opération avec le maître d'œuvre initial. Le marché a été résilié le 26

septembre 2024. Un protocole transactionnel a été alors élaboré, dont le principe a été validé par le conseil d'administration de l'agence le 28 novembre 2024, permettant la relance du projet.

Elle indique que le cabinet BRS Architectes a été désigné comme nouveau maître d'œuvre par une notification de marché en date du 23 mai 2025. Toutefois, ce changement entraîne une dépense supplémentaire de 517 656 euros TTC. En outre, plusieurs avenants doivent être notifiés à l'entreprise de travaux afin de prolonger la durée d'exécution et de corriger des oubli et erreurs du dossier de conception initial, engendrant un surcoût en travaux de 1 392 922 euros TTC.

Les besoins supplémentaires pour finaliser l'opération sont estimés à 1,2 million d'euros TTC. Mme HAGENMULLER affirme que la soutenabilité budgétaire de cette opération a été vérifiée. L'établissement serait en mesure d'assurer le financement de ce million dès l'exercice en cours, grâce à la mobilisation de son fonds de roulement et à ses ressources propres dégagées annuellement.

Elle conclut en indiquant qu'il est proposé au conseil d'administration de valider ce budget complémentaire.

Le PRÉSIDENT remercie et exprime une certaine surprise face au manque de détails disponibles pour comprendre les raisons du déraillement initial du dossier.

Mme HAGENMULLER répond que la principale difficulté provient du fait que le maître d'œuvre initial s'est désengagé de l'opération, ce qui demeure très rare avant l'ouverture d'un chantier.

Elle précise que, bien que l'agence ait tenté de maintenir sa participation, ce dernier a exigé la résiliation de son marché après la désignation de l'entreprise de travaux. Elle ajoute qu'il a sollicité des compensations non dues, forçant la mise en place d'un protocole transactionnel. Ce processus engendre donc des coûts supplémentaires. A cette situation, s'ajoute pour l'entreprise de travaux déjà désignée l'impossibilité d'entamer le chantier dans des conditions optimales, subissant ainsi des immobilisations et pertes qui doivent être indemnisées. La désignation d'un nouveau maître d'œuvre prend du temps.

Enfin, le contrat du nouveau cabinet, qui accepte de reprendre les responsabilités et les risques de l'opération, est négocié à un tarif plus élevé que le contrat initial.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte la délibération avec 1 vote contre (UNAPE).

VIII. Renouvellement du bail du Lycée de Varsovie (Délibération)

Le PRÉSIDENT donne la parole à Mme HAGENMULLER pour la délibération relative au renouvellement du bail du lycée de Varsovie.

Mme HAGENMULLER indique qu'il s'agit du renouvellement de la prise à bail de l'un des sites du lycée français René Goscinny de Varsovie, dénommé « site de Sadyba », au profit de l'AEFE. Elle rappelle que ce site a été transféré à l'AEFE à la suite du changement de statut du lycée, passé d'établissement conventionné à établissement en gestion directe (EGD) au 1er janvier 2021.

Le site principal, Saskakępa, accueille les classes de collège et de lycée est détenu par l'État français en vertu d'un contrat de jouissance perpétuelle pour une durée de 99 ans. Le site de Sadyba, quant à lui, accueille l'école maternelle et élémentaire dans des locaux pris à bail. Ce site appartient à une société privée polonaise, PHM.

L'AEFE bénéficie actuellement d'un contrat de bail courant jusqu'au 1er octobre 2025 et souhaite procéder à son renouvellement.

Elle décrit le site de Sadyba comme étant situé à 8 kilomètres de celui de Saskakępa, d'une superficie totale de 10 000 m², avec 3 887 m² de surface utile. Il s'agit d'un ensemble immobilier datant des années 1970, ayant fait l'objet d'interventions régulières d'entretien intérieur afin de maintenir l'attractivité des espaces pédagogiques. Toutefois des travaux importants de mise en sécurité sont aujourd'hui requis pour accueillir les élèves, en particulier ceux des classes maternelles. Ces travaux sont exigés par les autorités polonaises et relèvent de la responsabilité du propriétaire.

Elle informe que, depuis le début de l'année 2023, des discussions ont été engagées entre l'ambassade de France, l'AEFE et la société PHM, en vue de définir les modalités d'un nouveau bail.

Celui-ci, négocié aux conditions suivantes, porterait sur une durée de dix ans à compter du 1er octobre 2025, avec possibilité de résiliation au bout de cinq ans, sous réserve d'un préavis de six mois. Le loyer mensuel s'élèverait à 44 401 euros, hors taxes et hors charges, indexé sur l'indice moyen pré annuel des biens de consommation des services.

Un état des lieux serait établi en début de contrat, puis actualisé à l'issue des travaux de mise en sécurité incendie, réalisés par le bailleur.

Elle ajoute que le bailleur demeurerait responsable du bon état des bâtiments pendant toute la durée du contrat. L'AEFE a consenti à prendre à sa charge 40 % du coût global des travaux de sécurité, soit 697 248 euros, sous la forme d'un surloyer réparti sur cinq ans.

Mme HAGENMULLER indique que le service économique de l'ambassade a émis un avis favorable sur les conditions financières proposées, considérant que le coût annuel se situe en deçà du prix moyen de référence des biens immobiliers dans le quartier.

Elle précise que la commission chargée d'émettre un avis sur les opérations de l'État à l'étranger a également rendu un avis favorable au renouvellement du bail lors de sa séance du 10 avril.

Elle conclut en proposant au conseil d'administration de valider le renouvellement de la prise à bail auprès de la société PHM des locaux scolaires, à compter du 1er octobre 2025 jusqu'au 1er octobre 2035, moyennant un loyer annuel de 532 813 euros hors taxes.

Le PRÉSIDENT s'enquiert des remarques.

M. SOLDAT exprime ses remerciements pour la clarté de la présentation et indique que s'agissant de la prise à bail aucun problème ne subsiste. Toutefois, il indique que des interrogations subsistent concernant le lien avec le statut de l'établissement. Il rappelle que cet établissement est passé du statut conventionné à celui d'établissement en gestion directe (EGD), avant d'envisager un retour à un statut conventionné. Il se demande si ces évolutions statutaires ne risquent pas d'engendrer des contraintes supplémentaires, notamment dans le cadre d'un engagement de dix ans, assorti d'une possibilité de rétractation à cinq ans. Il précise que, si nécessaire, il peut reformuler sa question.

Le PRÉSIDENT propose de regrouper plusieurs interventions et donne la parole à M. COSTE.

M. COSTE sollicite l'intervention de M. SCHNEIDER, expert du sujet et mandaté pour la CFDT – Éducation - Monde.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. SCHNEIDER.

M. SCHNEIDER rappelle que l'approbation demandée porte sur un nouveau bail pour l'une des deux implantations du lycée français international René Goscinny de Varsovie, conformément à la dénomination

issue du dernier arrêté. Il indique que cette démarche semble entériner l'échec des projets immobiliers ambitieux envisagés depuis près de vingt ans, échec qui, selon lui, ne surprend guère les personnels de l'établissement. Il regrette le manque de travail collectif autour des différentes solutions explorées au cours de cette période pour permettre à un établissement en difficulté, qui a pourtant célébré son centenaire au début de cette décennie, de remplir pleinement sa mission au bénéfice de la communauté française et franco-polonaise de Varsovie, et de séduire de nouvelles familles polonaises et étrangères susceptibles d'être intéressées par le modèle éducatif français.

Il souligne que l'établissement est confronté à une concurrence croissante, issue d'un secteur privé dynamique et en expansion, qu'il s'agisse d'écoles internationales ou d'autres structures privées.

Il insiste sur la nécessité pour l'établissement de développer une complémentarité efficace avec les établissements publics secondaires d'excellence, coopérant historiquement avec la France et désormais labellisés France Éducation.

Il évoque l'état délabré des locaux, qu'il juge intenable faute de travaux de mise à niveau. Il précise que des travaux importants sont requis à la fois pour le site de Sadyba, où est situé le primaire, et pour celui de Saskakepa, qui accueille le secondaire, implanté en partie sur un terrain mis à disposition par l'ambassade de France, puisqu'il s'agit de l'ancienne résidence de l'ambassadeur.

Il observe que le vote demandé au conseil d'administration, concernant le renouvellement du bail du site de Sadyba, élude en réalité la question du devenir global de l'établissement qui est actuellement un EGD. Il indique que, bien que la note d'accompagnement détaille précisément la situation juridique des bâtiments, elle reste silencieuse quant à la politique que l'Agence entend mener pour ouvrir de réelles perspectives à l'établissement, relancer sa dynamique, enrayer la baisse drastique des effectifs et attirer de nouvelles familles.

Il cite une phrase de la note d'accompagnement qui, selon lui, minimise l'ampleur des difficultés : « *l'ensemble immobilier fait l'objet d'interventions d'entretien intérieur régulières pour rendre l'espace pédagogique attractif* ».

Il estime que cette formule, bien qu'elle rende hommage au travail des personnels dans des conditions dégradées, ne permet pas de mesurer la réalité des besoins en matière de rénovation sur les deux sites ni ne justifie les reports répétés des projets de construction.

Il note qu'au-delà de la prolongation d'au moins cinq ans sur le site de Sadyba l'ensemble des informations communiquées, notamment lors de la réunion du 31 mars à l'ambassade de France à Varsovie, ne permet pas de dégager une vision claire de l'avenir. Il mentionne qu'une hypothèse, consistant à regrouper l'école primaire sur le même site que le collège et le lycée, refait actuellement surface bien qu'elle entre en contradiction avec la délibération présentée ce jour. Il signale que ce regroupement serait rendu plus complexe par la réduction du nombre de bâtiments disponibles, comparé à la situation d'il y a 25 ans.

Il rappelle qu'en juillet 2020, le conseil avait été informé de la négociation d'un accord avec les autorités polonaises visant à régulariser la situation de l'établissement au regard de la réglementation locale. Il déplore qu'en dépit d'un gouvernement polonais désormais plus favorable à la France, aucun accord bilatéral n'ait été formalisé cinq ans plus tard.

Il évoque le traité de Nancy, signé le 9 mai, qui, dans son article 13, aborde la coopération éducative, linguistique et sportive, et mentionne l'existence du lycée français. Il se réfère également à une réponse faite à une question écrite posée par la sénatrice Mathilde OLIVIER à la fin de l'année 2024, réponse qui, selon lui, se borne à rappeler la signature, le 23 juin 2023, d'un mémorandum d'attente non publié, au périmètre incomplet et n'apportant pas de réponse satisfaisante à l'ensemble des incertitudes.

Il conclut en affirmant que, pour la CFDT Éducation Monde, la délibération soumise au conseil d'administration ne répond que très partiellement à l'urgence de la situation.

Il souligne l'impérieuse nécessité de bâtir un projet concerté, impliquant l'Agence, la Fondation, les parents d'élèves, les personnels, les anciens élèves et l'ensemble des partenaires susceptibles de contribuer à l'avenir de l'établissement.

Le PRÉSIDENT fait savoir qu'il a pris pleinement connaissance des interventions précédentes et interroge les représentants de l'Agence sur leur souhait d'y apporter une réponse. Il insiste sur l'urgence de la situation, soulignant que, bien qu'il ne dispose pas de l'ensemble des éléments historiques ni des détails relatifs aux concertations antérieures entre les différentes parties, l'échéance du 1er octobre impose d'agir rapidement. Il considère, en ce sens, que les échanges évoqués ont probablement déjà eu lieu ou auraient dû être engagés en amont.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte la délibération avec 4 abstentions (CdFE, FCPE, UNAPE, CDFT E.M.).

IX. Aide exceptionnelle Israël – Territoire palestinien (Délibération)

Le PRÉSIDENT introduit le point relatif aux mesures exceptionnelles prévues pour les personnels affectés par la guerre survenue en Israël et en Iran durant 13 jours et une forte dégradation de la situation sécuritaire. Il indique que ce point est présenté par Mme Vassiliki DRIANCOURT, directrice générale adjointe.

Mme DRIANCOURT rappelle que, dans le prolongement de l'exposé précédemment effectué par la directrice générale de l'Agence sur la dégradation du contexte sécuritaire en Israël et en Iran, plusieurs personnels détachés ont été contraints de regagner la France dans des conditions exceptionnelles. Il s'agit des agents en poste dans l'établissement de gestion directe de Téhéran et dans l'établissement conventionné de Tel-Aviv ainsi que de leurs ayants droit.

Elle précise que l'AEFE en tant qu'employeur a mis en place une aide au rapatriement pour ces agents.

En Israël, trois personnels détachés à Tel-Aviv et leurs ayants droit, soit six enfants au total, sont rentrés en France via la Jordanie.

En Iran, le chef d'établissement ainsi qu'un enseignant accompagné de son épouse et de son enfant ont également été rapatriés.

Il est ainsi proposé d'approuver la prise en charge par l'Agence des frais exceptionnels liés à ces retours qui pourrait s'opérer sous trois formes : remboursement des frais avancés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, prise en charge directe par l'AEFE, ou remboursement des frais engagés et réglés par les personnels eux-mêmes.

Elle souligne le caractère urgent de la situation et propose que la directrice générale soit autorisée à solliciter du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères l'exécution immédiate de cette mesure. Le coût de l'aide est estimé à environ 20 000 euros.

Mme FAYET précise qu'un compte rendu des montants réellement exécutés sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

Le PRÉSIDENT acquiesce, rappelant que la délibération ne comporte pas de plafond et que le montant de 20 000 euros est indicatif.

Il confirme qu'un point d'information sera fait sur les remboursements effectifs. Il demande s'il y a des questions et donne la parole à M. BEN CHEIKH.

M. BEN CHEIKH interroge sur la mention éventuelle des territoires palestiniens dans les documents préparatoires s'étonnant de leur absence dans la version présentée en séance.

Mme FAYET répond qu'il s'agissait d'une version antérieure du projet de délibération, datée du 26 juin, la situation a depuis évolué, les personnels des territoires palestiniens initialement candidats au retour ne le sont plus.

M. BEN CHEIKH reformule pour confirmer que les 21 personnes concernées ne sont désormais plus candidates au retour, ce qui lui paraît surprenant au regard de la situation toujours dégradée dans la zone, tout en prenant acte de la décision.

Mme DRIANCOURT ajoute que la situation a bien évolué entre-temps avec l'instauration d'un cessez-le-feu et que l'année scolaire s'est achevée selon le calendrier habituel.

Le PRÉSIDENT rappelle que le conseil est saisi pour régulariser une situation constatée de fait, celle des 13 jours de guerre ayant conduit à des rapatriements. Il invite les administrateurs à prendre en compte la fiche actuellement soumise à leur examen, laquelle évalue le coût à 20 000 euros contre 50 000 euros dans la version précédente, initialement élaborée sur la base de 21 personnes à rapatrier.

Mme DRIANCOURT confirme qu'il s'agit bien de régulariser des situations précises, connues et recensées, en coordination avec les postes diplomatiques concernés.

À 18 h 13, une coupure de la visioconférence est constatée.

Le PRÉSIDENT indique qu'en dépit de la perte de connexion avec les participants en ligne, un vote peut être tenu dans la salle.

Il constate que l'ensemble des voix exprimées sont favorables à la délibération. Afin de garantir l'intégrité du scrutin et la régularité de la procédure, en accord avec Mme FAYET, un message récapitulatif sera adressé par courriel accompagné d'un dispositif de vote électronique.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.

X. Questions diverses (Information)

La liste des questions diverses est annexée.

Les 41 questions diverses ont été prises en compte.

Les réponses écrites ont été déposées sur la plateforme à compter du 26 juin.

Le PRÉSIDENT précise que 41 questions ont été déposées et que l'objectif n'est pas d'examiner l'ensemble des réponses en détail, mais simplement de permettre aux membres du conseil de signaler une éventuelle insatisfaction ou un besoin de clarification supplémentaire, voire d'envisager des échanges ultérieurement en bilatéral avec l'AEFE.

M. FERRARI observe que plusieurs questions posées par l'AFE sont mentionnées comme « sans réponse » et souhaite en comprendre la raison.

Le PRÉSIDENT invite l'AEFE à répondre.

Mme SCHERER-EFFOSSE explique que les questions sont restées sans réponse, car de nature très générale, voire existentielle, et concernent des situations particulières, mais formulées de manière large. Elle précise que ces thématiques auront toute leur place dans la concertation que l'Agence souhaite ouvrir prochainement.

M. FERRARI acquiesce, estimant avoir anticipé ainsi la discussion.

Le PRÉSIDENT complète en expliquant qu'il a lui-même encouragé l'Agence à adopter cette posture. Il rappelle que de nombreuses questions posées par écrit sont d'ordre politique et ne relèvent pas strictement du périmètre d'intervention de l'Agence. Il souligne que cela ne remet nullement en cause la légitimité des interrogations formulées, mais que, pour obtenir des réponses précises, il convient de poser des questions circonscrites au champ de compétence de l'AEFE.

M. EL ALAOUI, auteur des questions en cause, précise que ni lui ni la FCPE n'ont eu l'intention de mettre l'Agence en difficulté. Il se réjouit que des réponses puissent être apportées lors de la future concertation prévue en octobre, saluant l'anticipation qu'elle manifeste ainsi.

M. BEN CHEIKH revient sur la question concernant les bourses. Il indique avoir relevé une formulation dans la réponse de l'Agence selon laquelle les bourses sont retirées uniquement en cas de fraude avérée. Il fait observer que, dans la réalité, certains dossiers sont exclus du dispositif sur la base de simples soupçons de fraude. Il souhaite clarifier cette question lors d'un échange bilatéral.

Le PRÉSIDENT prend note de cette demande.

La connexion visio est rétablie à 18 h 22. Le Président reprend ainsi le vote au point 9 relatif à l'aide exceptionnelle Israël – Territoire palestinien.

Il informe les membres connectés en ligne que le vote sur le point 9 s'est tenu dans la salle relatif à la résolution relative à l'aide exceptionnelle accordée aux personnels en poste en Israël et en Iran. Pour respecter les règles de procédure, il soumet au vote la délibération aux administrateurs à distance.

Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.

Il reprend ensuite le fil de la séance en indiquant que ceux qui souhaitent intervenir sur l'une des questions diverses encore non évoquées peuvent encore le faire brièvement. Il donne la parole à M. SOLDAT.

M. SOLDAT tient à faire une remarque au sujet des réponses obtenues. Il rappelle que la FSU a posé 5 questions et qu'il prend soin de se limiter dans le nombre de demandes.

Il observe que, parmi les réponses reçues, trois débutent par des formulations telles que : « *il ne nous est pas possible de répondre* », ou « *l'Agence n'est pas en capacité d'établir un bilan* », ou encore « *il n'est pas encore possible de déterminer le coût* ». Il exprime son insatisfaction face à ce qu'il perçoit comme un défaut de réponse alors que les sujets portaient notamment sur les financements de séminaires, d'actions pédagogiques subventionnées par les IRF ou de la mission sport. Il réaffirme le besoin de réponses précises à ces questions.

Le PRÉSIDENT répond que ses observations sont bien prises en compte. Il souligne que les questions évoquées étaient formulées de manière précise et conformes aux recommandations faites en amont. Il s'interroge sur la possibilité pour l'Agence d'apporter des compléments d'information à une date ultérieure.

Mme SCHERER-EFFOSSE explique que, pour les bilans de missions et de voyages, le système d'information budgétaire actuel ne permet pas d'établir de distinctions par typologie. Pour les séminaires de zone, elle précise que le délai imparti n'a pas permis de produire une réponse complète, mais suggère un travail ultérieur, notamment à partir de fichiers Excel.

Elle rappelle que la question de la temporalité est déterminante, le Conseil ayant initialement été prévu le 26 juin, les délais n'ont pas permis une reprise complète du processus des questions écrites.

Le PRÉSIDENT réaffirme qu'il n'y a pas de la part de l'Agence de volonté de traiter un groupe différemment. Il encourage à la tenue d'échanges bilatéraux dans les cas où subsiste une frustration.

Mme SCHERER-EFFOSSE conclut en rappelant que la procédure ne prévoyait pas de rouvrir la période de consultation, ce qui a aussi limité les possibilités de réponse complémentaire.

Le PRÉSIDENT prend acte de la demande exprimée et conclut la séance. Il remercie l'ensemble des participants en leur souhaitant d'agréables vacances. Il confirme que des informations ultérieures seront communiquées à propos de la concertation conduite par la DGM ainsi que sur la date du prochain Conseil d'administration qui sera annoncé avec un préavis raisonnable.

Émetteur de la question : FCPE

Sujet n° 1.1 :

Pouvez-vous nous présenter un point sur le recrutement pour la prochaine rentrée et quelles sont les zones les plus impactées ?

Réponse :

À la date du 18 juin 2025, sont pourvus pour la rentrée 2025 :

- 166 postes de personnels d'encadrement et de formation
- 264 postes d'enseignement, d'éducation et d'administration

Postes pourvus à la rentrée 2025		
Pays	Personnels d'enseignement, d'éducation et d'administration (D3)	Personnels d'encadrement et de formation (D1 D2)
Afrique du Sud		3
Algérie	5	2
Allemagne	8	8
Angola	3	
Arabie Saoudite		1
Argentine	3	2
Arménie	2	
Australie	3	1
Autriche	3	2
Belgique	6	
Bénin	4	2
Bolivie	3	
Brésil	4	3

Bulgarie	5	
Burkina Faso	1	2
Cambodge	1	2
Cameroun	7	2
Canada	5	6
Chili	8	4
Chine	5	2
Chypre		1
Colombie	4	4
Comores	2	1
Congo	4	3
Costa Rica	1	
Cuba	1	
Danemark	1	
Côte d'Ivoire		1
Djibouti	3	3
Egypte	10	1
Emirats Arabes Unis		2
Equateur	6	1
Espagne	6	10
Ethiopie	2	
Gabon	13	
Géorgie	1	
Ghana	5	
Grèce	1	1

Guatemala	1	
Guinée	2	
Guinée équatoriale	2	2
Honduras	4	
Inde	3	3
Iran		1
Italie	1	6
Japon	1	
Jordanie		1
Kenya	3	2
Laos	1	1
Liban	5	12
Lituanie		1
Madagascar	13	5
Malaisie	1	
Mali	2	
Maroc	20	11
Maurice	9	1
Mauritanie	3	
Mexique	1	4
Mozambique	2	
Nigéria	5	1
Norvège	1	2
Panama	1	1
Paraguay	1	1

Philippines		1
Pologne		2
Pays-Bas	1	
Portugal		1
Qatar	1	1
Rép. Démocratique du Congo	1	
République Centrafricaine	1	
République Dominicaine	4	
République Tchèque		1
Roumanie	1	2
Royaume-Uni	4	2
Russie	3	1
Sénégal	4	8
Serbie	2	1
Seychelles	1	
Singapour	1	1
Tanzanie		1
Tchad	2	1
Togo		3
Thaïlande	3	3
Tunisie	5	6
Turquie	1	2
Uruguay	3	1
Venezuela	4	
Viet Nam	2	2

Zimbabwe	2	1
Total général	264	166

Restent non pourvus :

- 7 postes de personnels d'encadrement et de formation
- 74 postes d'enseignement, d'éducation et d'administration :

Postes non pourvus à la rentrée 2025		
Pays	Personnels d'enseignement, d'éducation et d'administration (D3)	Personnels d'encadrement et de formation (D1 D2)
Arabie saoudite	1	
Burkina Faso	4	
Cameroun	11	
Canada	1	
Colombie	2	1
Comores	1	
Congo	2	
Djibouti	3	
Egypte	1	
Espagne	2	
Ethiopie	1	
Géorgie	1	
Ghana	2	
Guinée	1	1
Guinée équatoriale	1	
Indonésie	1	

Kenya	2	
Liban	1	
Madagascar	3	
Mali	1	1
Maroc	4	
Mauritanie	1	
Nigéria	6	
Ouganda		1
Pologne	2	
Portugal	1	
Qatar	1	
Rép. Démocratique du Congo	2	
République Centrafricaine	1	
Royaume-Uni	1	
Rwanda	1	1
Sénégal	3	1
Singapour		1
Tchad	4	
Thaïlande	1	
Tunisie	1	
Turquie	1	
Ukraine	1	
Venezuela	1	
Total	74	7

Émetteur de la question : FSU

Sujet n° 1.2 :

La FSU demande un bilan chiffré des voyages et missions effectués par les Agents de Centrale dans le réseau (depuis septembre 24 ou janvier 24) avec les coûts de ces missions.

Réponse :

Les missions du siège concernent toutes les missions (homologation comprise) des personnels de l'Agence (siège et réseau). Ce montant était de 1 000 000 € au BI 2025, mais a été réduit de 300 k€ au BR1 2025 présenté lors de ce conseil d'administration.

Il ne nous est pas possible dans le système d'information budgétaire tel qu'il est paramétré actuellement de procéder à une distinction par typologie.

L'exécuté pour les années précédentes s'élève à :

2021 : 260 192.67 €

2022 : 596 283.40 €

2023 : 1 157 849.34 €

2024 : 942 776.90 €

Émetteur de la question : FSU

Sujet n° 1.3 :

La FSU demande un bilan chiffré du coût des séminaires toutes catégories confondues (en précisant les catégories) : séminaires de zones, séminaires des « partants », etc.

Réponse :

L'agence n'est pas en capacité d'établir un tel bilan dans les délais impartis de réponse. Les séminaires de zone sont organisés au sein des IRF et nécessitent de mener un bilan dans chacune des zones. Concernant le séminaire des personnels d'encadrement partant dans le réseau, organisé par le secrétariat général, il a concerné 143 agents en 2024. Le budget a été de 170 177€ pour la location des espaces, l'hébergement et la restauration, hors frais de transport.

Émetteur de la question : FSU

Sujet n°1.4 : Problème récurrent sur les Emplois équivalent Temps plein (ETPT)

La FSU était intervenue lors du CA du 28 novembre 2024 au sujet des 266 emplois hors plafond rémunérés par les services centraux, dont nous ne savons rien. Le Président avait entendu notre point et demandé que les acteurs budgétaires de l'État clarifient les choses afin que tous les membres de cette instance puissent avoir la même compréhension de la situation. Or ces postes apparaissent encore dans le COFI suivant sans explication ni éclairage. La FSU réitère sa demande d'explication.

Réponse :

Ces postes à coût complet ont été historiquement fléchés en hors plafond. Néanmoins, la Direction générale de l'Agence, sensibilisée à cette question de clarification, a obtenu de la Direction du Budget de basculer ces postes sous plafond. Cette bascule sera opérée sur deux années, à la rentrée 2025 et à la rentrée 2026, après analyse de la campagne d'emploi. Lors de la présentation des prochains BR 2025 et BI 2026, et malgré la bascule progressive, il convient de s'attendre à voir apparaître des postes à coût complet hors plafond. Cette situation sera totalement apurée au compte financier 2026.

Émetteur de la question : FAPEE

Sujet n°1.5 : Fonctionnement du Conseil d'administration

Est-il possible pour un, ou des administrateurs, de proposer des points à l'ordre du jour du CA de l'AEFE ? Est-ce que cette possibilité est prévue par le règlement intérieur du CA ? Comment les administrateurs peuvent-ils consulter le règlement intérieur ?

Réponse :

S'agissant de la possibilité pour un ou des administrateurs de proposer au Président du Conseil d'administration d'inscrire des points à l'ordre du jour du Conseil d'administration de l'AEFE, deux situations sont réglementairement prévues :

- Aux termes de l'article D-452-5 du code de l'éducation, le Président du Conseil d'administration fixe l'ordre du jour du Conseil d'administration de l'AEFE, mais il est tenu d'inscrire à l'ordre du jour, toute question que le ministre des affaires étrangères ou le ministre chargé de l'éducation lui demande d'y faire figurer. Il en va de même des demandes présentées par le tiers des membres du Conseil d'administration. Si au moins 12 administrateurs, soit le tiers du nombre des administrateurs du Conseil d'administration de l'AEFE qui sont au nombre de 34, demandent l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour, le Président est alors tenu d'inscrire ce ou ces points à l'ordre du jour.
- Pour ce qui concerne le règlement intérieur du Conseil d'administration, le dernier alinéa de son article 4 dispose : « Outre les cas prévus à l'article D.452-5 du code de l'éducation, le président peut inscrire à l'ordre du jour des questions supplémentaires si la demande lui en est faite par un membre du Conseil ». Dans cette deuxième situation, il revient au Président de décider ou pas d'inscrire à l'ordre du jour, un ou des points supplémentaires qui lui sont proposés par un membre du Conseil.

Concernant enfin la possibilité pour les administrateurs de pouvoir consulter le règlement intérieur du Conseil d'administration signé du Président du Conseil il est proposé de mettre systématiquement le règlement intérieur signé du Président du Conseil d'administration à disposition des administrateurs à chaque séance du Conseil d'administration.

Le dernier règlement intérieur a été approuvé par les administrateurs lors de la séance du 28 novembre 2024.

Émetteur de la question : FAPPE

Sujet n°1.6 : aide la scolarité

Les établissements, et les familles sont en difficulté en raison du retard de paiement des bourses, qui met en danger la pérennité de certains établissements. Comment expliquer ce gros retard, et l'absence de calendrier donnant un minimum de visibilité aux établissements ? Qu'est-il prévu pour que cette situation ne se reproduise pas dans le futur ?

Réponse :

La rapidité de la mise en paiement des aides à la scolarité reste une priorité pour l'AEFE. Néanmoins, sur la campagne 2024-2025, l'agence a rencontré des difficultés dès l'automne 2024 sur la mise en paiement de certains premiers acomptes dus aux établissements de l'AEFE. La mise en paiement de ces aides à la scolarité est tributaire de la réactivité des établissements à fournir des bilans fiabilisés et des éléments de paiement (RIB, etc.) valides, ce qui a pu parfois ralentir fortement les procédures.

Concernant le versement des premiers acomptes, les difficultés rencontrées n'ont concerné qu'une partie des établissements du réseau. Ainsi, sur les 30 M€ dus au titre du 1^{er} acompte sur les bourses 2024/2025, plus de 19 M€ ont pu être versés aux établissements dès l'automne 2024.

Émetteur de la question : FAPEE

Sujet n°1.7 :

Aide à la scolarité : peut-on avoir un bilan des montants alloués aux destinataires, par rapport à l'enveloppe ? Quelle est la politique d'attribution d'éventuels reliquats ?

Réponse :

Pour l'année 2024, le montant final attribué à l'Agence au titre des aides à la scolarité (bourses scolaires et AESH) s'est élevé à 107,61 M€ (nets de réserve).

Le montant consommé au cours de ce même exercice peut être présenté comme suit :

- En autorisations d'engagement (AE) : 105,62 M€, dont 103,29 M€ au titre des bourses scolaires et 2,33 M€ pour les AESH,
- En crédits de paiement (CP) : 93,34 M€, dont 91,01 M€ au titre des bourses scolaires et 2,33 M€ pour les AESH.

Ainsi, les reliquats d'AE et de CP à fin 2024 se sont respectivement élevés à 1,99 M€ et 14,27 M€.

Il est à noter qu'une année budgétaire représente 60 % des aides attribuées au titre de l'année scolaire N-1/N du rythme Nord, 40 % de l'année scolaire N/N+1 du rythme Nord et 100 % du rythme Sud. À cela s'ajoutent des régularisations sur les années antérieures à N-1/N compte tenu de la transmission tardive des bilans financiers ou d'attributions tardives d'aides complémentaires aux familles qui seraient endettées auprès des établissements.

En 2024, les premiers acomptes (40 %) de bourses scolaires relatifs à l'année scolaire 2024-2025 n'ont pu être ordonnancés en totalité avant la clôture de l'exercice suite au changement de logiciel d'aides à la scolarité (passage de Scola à SCOLAIDE à partir de début décembre 2024).

Dès lors, et afin de tenir compte des engagements pris lors de la CNB de décembre 2024 au titre cette année scolaire, l'Agence a enregistré à fin 2024 des charges à payer automatiques (avec consommation d'AE donc inclus dans les 103,29 M€ consommés) pour un montant de 14,47 M€ et des charges à payer manuelles (sans consommation d'AE) pour un montant de 2,71 M€. Au vu de cette charge à payer manuelle sans incidence budgétaire, il est important de préciser que le reliquat de 1,99 M€ est artificiel, puisque celui-ci aurait dû être consommé en totalité sans constatation d'une charge à payer manuelle.

Concernant le reliquat des crédits de paiement (14,27 M€), il est à noter que celui-ci est intégralement fléché pour les paiements non réalisés à fin 2024. Ceux-ci seront en effet utilisés, au cours de l'exercice 2025, pour honorer le règlement des charges à payer enregistrées à fin 2024, soit 17,18 M€.

Emetteur de la question : FAPEE

Sujet n°1.8 : Bourses AESH

Le taux d'incapacité à 50 % demandé spécifiquement pour les aides AESH dans le réseau met les familles en grande difficulté, notamment parce qu'il s'agit d'une particularité existant uniquement dans l'EFE, inconnu jusqu'en juin 25 de la plupart des MDPH. De ce fait, il nous avait été assuré que ce taux ne serait appliqué strictement qu'à la rentrée 26, ce qui n'est pas le cas dans plusieurs postes. Par ailleurs, il nous a été confirmé lors d'un récent échange public que l'application d'un taux de 50 % d'incapacité n'était pas une décision de l'Agence : d'où vient cette décision ?

Réponse :

La circulaire du 13 août 2021 du ministère en charge de l'éducation nationale sur les modalités de prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans un établissement de l'enseignement français à l'étranger indique que « **la reconnaissance d'un taux d'incapacité** pour l'attribution d'un soutien financier constitue un prérequis ».

Pour rappel, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), en charge de l'instruction des demandes d'évaluation du handicap, ne se prononcent pas toujours sur le taux d'incapacité pour les seules demandes relatives à l'accompagnement scolaire.

Néanmoins, dès lors qu'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est sollicitée par la famille dans son dossier, un taux d'incapacité sera déterminé dans la décision de la MPDH. Cette allocation, non exportable, ne sera pas effectivement versée à la famille tant qu'elle réside à l'étranger. En revanche, la détermination du taux d'incapacité permet aux familles résidant à l'étranger de solliciter l'allocation enfant handicap (AEH) attribuée sur les crédits du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Cette exigence d'un taux d'incapacité a été reprise dans les versions successives de l'instruction relatives aux bourses scolaires et dans les notes de cadrage adressées aux postes consulaires, notamment en 2021 suite à l'extension aux familles non boursières de l'aide au financement des AESH. Elle a enfin été reprise dans l'instruction relative au financement des AESH publiée en août 2024, laquelle mentionne que « L'élève doit être titulaire d'une notification de décision d'une MDPH reconnaissant un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % et attribuant à l'élève une aide humaine (AESH) ». Cette instruction a été rédigée en collaboration avec la DFAE/MASAS, service qui assure le pilotage de l'ensemble des aides sociales et à la scolarité pour les Français de l'étranger.

Jusqu'en 2024, l'AEFE a fait preuve de souplesse et a, de manière dérogatoire, accepté de ne pas mettre en œuvre cette condition d'éligibilité au dispositif.

Néanmoins la rentrée 2024, l'instruction suscitée s'impose à l'ensemble des postes consulaires et les demandes présentées pour l'année scolaire en cours présentant un taux d'incapacité inférieure à 50 % n'ont pas été examinées par l'agence. En revanche, s'agissant des dossiers pour lesquels aucun taux d'incapacité n'était renseigné, l'agence a accepté, en accord avec la DFAE, d'examiner les demandes transmises par les familles concernées pour l'année scolaire 24-25, sous réserve qu'elles sollicitent une révision de leur dossier permettant l'attribution d'un taux d'incapacité auprès des MDPH.

Emetteur de la question : FAPEE

Sujet n°1.9 :

Orientation : le « Plan avenir » annoncé le 5 juin 2025 par la ministre de l'Éducation prévoit de nombreuses mesures pour améliorer l'orientation des élèves, notamment la mise à disposition des établissements d'un ensemble d'indicateurs sur les parcours des élèves (taux de réussite aux examens, taux de poursuite d'études, taux d'insertion, etc.), la formation des professeurs principaux de 3ème, l'association des familles à travers de rencontres parents-élève-professeurs sur l'orientation en 3ème et en 2nde.

Les établissements du réseau bénéficieront-ils des outils prévus pour les établissements de France ?

La mise en place du Plan avenir sera-t-elle assurée dans le réseau ?

Quels partenariats spécifiques ont été mis en place avec Campus France pour nos élèves ?

Réponse :

L'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours de formation et de projet d'études est une priorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'AEFE. Cet accompagnement passe notamment par la mise en œuvre d'un processus d'orientation progressif de la 6^{ème} à la terminale au sein de l'établissement, défini par le parcours Avenir.

La ministre de l'Éducation nationale a annoncé très récemment les modalités du « Plan Avenir » constitué autour de 6 grandes priorités.

Celles-ci doivent en effet pouvoir être mises en œuvre au sein du réseau homologué, même si une nécessaire adaptation devra être envisagée compte tenu du contexte particulier de l'enseignement français à l'étranger. Ce sera notamment le cas pour la mise en œuvre des quatre demi-journées dédiées à l'orientation.

Il ressort par ailleurs de ce plan que certaines actions sont déjà entreprises dans le réseau, notamment la communication d'indicateurs sur la réussite aux examens et le devenir Post Bac des élèves, grâce aux données issues de l'enquête orientation et résultats du Bac sur MAGE.

Dans ce cadre, l'action des proviseurs et proviseurs adjoints relais orientation (PRO/PARO) au sein de chaque zone est un atout fort pour piloter en zone les questions d'orientation.

La formation des personnels sur l'accompagnement à l'orientation est par ailleurs déjà assurée par les conseillères du bureau du parcours de l'élève et de l'orientation de la DEOF (BPEO) : en zone pour les regroupements PRIO tous les 2 ans, chaque année à Paris pour les PRIO prenant leur fonction. Depuis l'an passé, une formation des professeurs principaux sur l'accompagnement des élèves à l'orientation et au parcours avenir est proposée dans la zone accueillant le stage des PRIO.

Celles-ci pourraient avoir vocation à être développées dès l'année prochaine, mais les modalités restent à définir. Il conviendra également de développer le volet formation des personnels de direction pour la mise en œuvre du parcours Avenir et la définition d'une véritable politique d'orientation au sein de l'établissement.

S'agissant des outils, le déploiement de la plateforme « Avenir(s) » de l'ONISEP au sein du réseau EFE est actuellement évalué par l'Agence, mais reste nécessairement lié aux questions d'interopérabilité et nécessite donc une étude approfondie.

Dans l'attente, la reprise du pilotage de la plateforme AGORA Monde par le BPEO de la DEOF et le travail sur son évolution durant les années à venir permettent d'envisager l'utilisation de cette plateforme pour développer l'accès aux ressources et les échanges avec les anciens élèves sur les sujets d'orientation et de poursuite d'études.

Ainsi, il est prévu d'organiser à l'avenir le salon virtuel des études supérieures depuis cette plateforme, permettant ainsi de toucher plus d'élèves et d'enseignants du réseau. La mise en ligne de ressources, de webinaires et de liens directs vers les services de l'ONISEP (monorientationenligne.fr par exemple) permettra d'accroître l'accompagnement proposé aux élèves et de favoriser le lien vers l'enseignement supérieur.

Le travail sur la valorisation de la découverte des métiers et l'égalité filles/garçons est également engagé avec des associations et institutions (Elles Bougent, ONISEP, je filme le métier qui me plaît, etc.). Il s'agira d'un axe prioritaire pour l'année à venir conformément aux priorités énoncées dans le plan Avenir.

Enfin, le développement des partenariats avec l'enseignement supérieur et Campus France est prévu même si un travail conséquent est déjà engagé, notamment avec les universités d'Île-de-France, les CPGE et les différents webinaires et actions organisés par Campus France

Emetteur de la question : FAPEE

Sujet n° 1.10 :

Convention : suite aux travaux effectués sur la cartographie des responsabilités dans les établissements conventionnés et sur le guide du bon usage de la convention, peut-on avoir un point d'étape ? Une réflexion sur une nouvelle convention-type, associant les représentants des établissements conventionnés, est-elle prévue à brève échéance ?

Réponse :

Suite aux différentes réunions sur le sujet avec les représentants de la FAPEE, l'agence a finalisé une version de la cartographie des responsabilités qui sera transmise à la FAPEE pour une relecture finale. Un point pourra être organisé à partir de mi-juillet ou début septembre.

Concernant le guide du bon usage de la convention, le travail est encore en cours suite aux propositions faites par la FAPEE au mois d'avril. Plusieurs réunions de travail se sont tenues en groupe élargi à des chefs d'établissement du réseau. Une réunion de travail en septembre avec la FAPEE permettra d'avancer sur ce sujet.

Enfin, la réflexion sur la nouvelle convention type et ses articles avance en interne de l'agence. Une première version devrait être finalisée d'ici septembre. L'AEFE pourra alors revenir vers la FAPEE pour échanger à ce sujet.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.11 :

Pourquoi le dispositif n'évolue-t-il pas vers une subvention de fonctionnement basée sur le nombre d'enfants dans le dispositif et l'obtention et le maintien de la marque FLAM ?

Réponse :

Une subvention qui intégrerait le nombre d'enfants dans le dispositif comme critère de sélection n'est pas aujourd'hui privilégiée.

D'une part, le nombre d'enfants, actuellement fourni à titre déclaratoire uniquement, devrait être davantage collecté sur une base plus consolidée dès lors qu'il deviendrait un critère d'attribution de fonds publics. Cela induirait donc des lourdeurs administratives supplémentaires pour les associations FLAM. D'autre part, l'instauration de ce critère uniquement quantitatif pourrait être préjudiciable à la qualité des activités menées au sein des FLAM, car il encouragerait les associations à augmenter leurs effectifs au-delà de ce qu'elles auraient naturellement envisagé.

Pour l'ensemble de ces raisons, il n'est pas envisagé de faire évoluer le dispositif en ce sens, même si une réflexion sur un chèque FLAM a pu être initiée, au lendemain de forum mondial, comme un moyen de valoriser l'entrée dans la marque FLAM. Le contexte budgétaire extrêmement contraint pour 2025 et probablement au-delà ne permet pas de poursuivre cette réflexion.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.12 :

Quel est l'horizon ou la pérennité du dispositif label Marque FLAM, subventions ?

Réponse :

Le MEAE et l'AEFE sont très attachés aux associations FLAM, car elles sont le vecteur d'une formidable énergie associative au service de nos concitoyens à l'étranger et du rayonnement de la langue française. À ce titre, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et son opérateur l'AEFE s'efforcent, dans la mesure des moyens disponibles, d'apporter leur soutien constant aux FLAM.

Ce soutien intègre nécessairement les efforts de redressement des comptes budgétaires de la nation, mais a vocation à demeurer à travers les subventions versées par l'AEFE et des ressources mises à disposition gratuitement aux associations FLAM détentrices de la marque.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.13 :

Pourrait-on réfléchir à un soutien « spécifique » pour des pays (ex : Inde, Vietnam, Israël, Arabie Saoudite, EAU, etc.) où la création d'association est interdite aux Français ou semée d'obstacles voir très onéreuse ; ce qui rend notamment la vie très compliquée pour les associations FLAM, lorsqu'il s'agit d'officialiser leurs actions ou leur statut, voire même d'exister ?

Réponse :

Face aux contraintes rencontrées pour la création d'association dans certains pays, il est possible pour les associations en devenir de déposer leurs statuts en France gratuitement. Plusieurs associations ayant la marque FLAM aujourd'hui ont effectué cette démarche.

Dans les pays où les contraintes sont particulièrement prégnantes, et afin que les associations concernées puissent être visibles, celles-ci pourraient être référencées sur le site internet FLAM sans avoir la possibilité d'accéder à la charte graphique officielle de la marque FLAM. L'utilisation de l'acronyme FLAM par ces associations est à discuter. Il serait également envisageable d'utiliser un autre acronyme du type FLM (Français Langue Maternelle).

Il est à noter que, bien que le dispositif vise à soutenir les associations FLAM, la demande de soutien spécifique ne serait pas très équitable vis-à-vis des associations ayant fait des efforts particuliers pour entrer dans le dispositif FLAM et obtenir la marque (changements de statuts, dépôts des statuts en France).

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.14 :

Le dispositif FLAM est une merveille pour nos enfants, mais la lourdeur administrative est assez décourageante pour les familles et parents bénévoles.

Serait-il possible d'imaginer une procédure plus ou moins contraignante selon la taille des FLAM ?

Petite procédure pour petit FLAM, et grande procédure pour grand FLAM ?

Réponse :

Le dispositif FLAM vise à soutenir les associations FLAM et fédérations détentrices du droit d'usage de la marque FLAM. Ce soutien repose sur deux axes : le soutien financier via trois types de subvention et l'accès gratuit à des ressources pédagogiques.

Concernant la demande de soutien financier, les associations demandeuses doivent respecter le schéma suivant dans le cadre de la procédure actuelle :

- Remplir un formulaire sur la plateforme Cascade (plateforme dédiée aux demandes de subvention).
- Envoyer son fichier budgétaire complété
- Fournir les pièces justificatives en lien avec le fichier budgétaire.

Après réception de la subvention, les associations doivent rendre compte des dépenses réalisées via un compte rendu d'utilisation appuyé de pièces justificatives.

Au vu du nombre d'associations au sein du dispositif FLAM (118 ont la marque FLAM), un processus uniforme est nécessaire pour une gestion cohérente de l'ensemble des dossiers indépendamment de la taille de l'association. Les documents administratifs demandés sont contraints par notre système administratif et nos règles comptables. Il n'est donc pas envisageable d'alléger administrativement la procédure actuelle en ce qui concerne les différents documents à remettre et qui justifient la demande de subvention tout autant que le suivi de l'argent public octroyé aux associations FLAM. Envisager une procédure reposant sur la taille des associations supposerait de définir un cadre mouvant qui irait à l'encontre de ces règles et se heurterait également aux contextes associatifs très diversifiés et évolutifs

L'AEFE reste toutefois engagée pour alléger autant que possible la procédure de demande de subvention, en prenant autant que possible en compte les retours des terrains des associations FLAM. C'est notamment pour cette raison que le formulaire de demande de subvention a déjà été allégé pour la campagne 2025. En outre, pour appuyer les associations, l'AEFE a mis à leur disposition des tutoriels vidéo de rédaction du fichier budgétaire, et un atelier explicatif a été organisé lors de la rencontre mondiale FLAM d'octobre 2024.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.15 :

Est-ce que l'AEFE pourrait envisager de mettre en place une plateforme qui nous permettrait de poster nos annonces de poste à pourvoir ? Ils en ont déjà une pour les annonces de recherche de profs pour les EFE.

Réponse :

Il n'est pas envisagé la mise en place d'une plateforme d'annonces de postes à pourvoir spécifique aux associations FLAM. En effet, ce type de projet supposerait des moyens humains et financiers non négligeables et il s'avère qu'en l'état, l'AEFE ne dispose pas des moyens humains et techniques pour développer et accompagner régulièrement une plateforme.

Un espace concernant les annonces de postes pourrait cependant être envisagé sur les sites internet des fédérations FLAM.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.16

Pourquoi le dispositif FLAM ne concerne pas les projets pour les enfants de moins de 3 ans ? On parle d'une langue maternelle, donc qui concerne les enfants dès la naissance à priori !

Réponse :

Le dispositif FLAM a été pensé pour les familles qui ne peuvent ou ne souhaitent inscrire leurs enfants dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par l'Éducation nationale.

Pour cette raison, le dispositif est concentré sur les tranches d'âge qui sont concernées par une scolarité français classique, c'est-à-dire depuis l'âge de 3 ans (petite section de maternelle) jusqu'à celui de 18 ans (classe de terminale).

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a fait le choix de concentrer le dispositif de soutien aux associations FLAM sur ces tranches d'âges, car elles apparaissent comme les plus propices et les plus pertinentes pour assurer la transmission et l'apprentissage de la langue française.

Toutefois, rien n'empêche une association FLAM d'ouvrir ses activités à des enfants de moins de 3 ans, en prenant en compte les besoins spécifiques de tous petits.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.17

Notre association a été contactée par un agent du Consulat de San Francisco, qui nous a posé des questions supplémentaires après le dépôt de la demande de subvention concernant nos relations avec l'Alliance Française de Sacramento...

- 1) Pourquoi cette question est-elle si importante pour une subvention de projets FLAM ;
- 2) Pose-t-on la même question aux alliances françaises maintenant qu'elles ont droit à la subvention STAFE alors que leurs missions ne s'adressent pas aux Français de l'étranger ?

Réponse :

Une étude approfondie des demandes de subvention est réalisée lors de chaque campagne, à la fois par les postes diplomatiques et par l'AEFE.

Les associations FLAM, dans certains contextes, peuvent avoir des liens avec l'Institut Français et/ou l'Alliance Française dans le cadre d'une location de salles, de la mise à disposition gratuite de salles, par exemple.

L'AEFE est garante du dispositif FLAM qui est ouvert uniquement aux associations détentrices de la marque FLAM.

Les projets portés dans les demandes de subvention doivent être à destination des enfants et, dans le cadre d'une rencontre régionale, faire l'objet d'une mutualisation entre associations FLAM.
À ce titre, il n'est pas anormal que le poste diplomatique réinterroge certains aspects des dossiers qui sont déposés par les associations, dans le cadre de l'instruction de ces derniers.

Concernant le STAFE, l'AEFE n'est pas en mesure de répondre à la question, car elle n'est pas gestionnaire de ce dispositif.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.18

La récession approche aux États-Unis, puissance grand V + des lois anti-associatives sont votées qui sont basées sur des valeurs non inclusives ou anti-démocratiques, qui risquent de rayer notre statut selon le climat diplomatique et fragilise déjà notre mission de servir une population immigrée.
Le ton est donné : un pays, une langue. Est-ce que l'AEFE a déjà organisé un plan, ou une cellule de réflexion sur ce sujet, au cas où les associations FLAM seraient attaquées et fragilisées en tant qu'associations servant une population immigrée.

Réponse :

Les services de l'ambassade de France aux États-Unis ainsi que le réseau des consulats généraux suivent avec attention les dispositions légales et réglementaires qui sont susceptibles de concerter les dispositifs éducatifs et linguistiques français présents sur le sol américain, dont les FLAM.
Dans leur dialogue avec les autorités américaines, elles font valoir l'intérêt que ces dispositifs revêtent pour la compréhension mutuelle entre nos deux pays et le dynamisme de la relation bilatérale qui les unit.

Emetteur de la question : FLAM

Sujet n° 1.19

Si nous arrêtons de créer des projets FLAM par manque de temps et de budget, quels sont les autres avantages d'être reconnue comme Association FLAM (Marque FLAM) ?

Réponse :

L'État français a déposé le 3 août 2023 la demande d'enregistrement de la marque FLAM auprès de l'office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle pour protéger la dénomination FLAM. La marque FLAM a pour objectif de protéger la dénomination FLAM qui identifie des associations et des fédérations aux buts, aux publics et aux activités spécifiques FLAM.
La marque FLAM a été déposée comme outil de communication afin de rendre le réseau des associations FLAM visible, lisible et attractif.
Une charte graphique a été établie spécifiquement pour les associations et fédérations utilisatrices de la marque FLAM (un logo FLAM, nouvelle identité visuelle).
Par ailleurs, en réponse aux demandes formulées par les associations FLAM, le MEAE, à travers son opérateur l'AEFE, a centré son soutien sur des dispositifs de subvention, notamment d'aide au démarrage et de projets, qui sont depuis 2025 accessibles uniquement aux associations détentrices de la marque FLAM.
La marque FLAM permet également aux associations qui en sont détentrices d'accéder gratuitement à des ressources pédagogiques, comme Réseau Canopé, Savio, la Fabrique du Cavilam ou encore Storyplay.

De plus, en bénéficiant de la marque, les associations peuvent percevoir des subventions octroyées par l'AEFE pour financer les rassemblements nationaux, régionaux et mondiaux des associations FLAM. Les associations non bénéficiaires de la marque peuvent y participer également, mais sans bénéficier de ces subventions. Enfin, conformément à l'effort de structuration et de valorisation des associations FLAM, la marque FLAM constitue pour les associations qui en sont détentrices un vecteur de visibilité et de légitimité auprès de toutes les familles françaises et francophones. Cette démarche permet de doter les associations FLAM d'une identité partagée et renforcée, et de les structurer en un réseau attractif, fort et reconnu par les Français de l'étranger.

Emetteur de la question : La sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n°1.20 :

L'AEFE est un partenaire clé dans l'enseignement des Français de l'étranger, non seulement pour que les jeunes nés ou élevés hors de France maîtrisent la langue française à l'oral et à l'écrit, de manière adéquate à leur âge par rapport au cursus de l'éducation nationale, mais aussi afin qu'ils acquièrent une identité française comme au travers des réseaux FLAM. Afin que ces enfants se sentent vraiment français et en jouissent pleinement, il serait opportun de devenir un acteur important du programme « Trait d'Union des FDE » qui accompagne les jeunes Français à l'insertion en école élémentaire (voire plus) en France le dernier mois de l'année scolaire. Ce programme non seulement complète leur apprentissage du cursus annuel, mais les sensibilise à leur culture à un degré qu'ils ne pourraient atteindre autrement. Ce succès d'avoir des enfants 100 % binationaux est une joie que je vois dans les yeux de chaque parent de l'étranger. L'AEFE est le partenaire primordial pour éduquer les jeunes hors de France au niveau d'intégration des classes correspondant à leur âge en France.

Lire la proposition ici :

[https://www.dropbox.com/scl/fi/vshu0nchv1gxr1dar66i/Trait-d-Union-des-FDE-](https://www.dropbox.com/scl/fi/vshu0nchv1gxr1dar66i/Trait-d-Union-des-FDE-Lg.pdf?rlkey=vcxcwn45dr8d7m21rxk9zh9z4&st=i5s90yuz&dl=0)

Lg.pdf?rlkey=vcxcwn45dr8d7m21rxk9zh9z4&st=i5s90yuz&dl=0.

Quelle est la position de l'AEFE sur cette question ?

Réponse :

L'AEFE n'a pas de connaissance particulière du programme « Trait d'Union des FDE ».

Les éléments apportés via le lien Dropbox (quoique bloqué par le pare-feu du MEAE), tendent à conforter l'idée d'une démarche à peine initiée relevant d'une expérience vécue par quelques familles. Il semble que des familles souhaitent que les enfants se trouvent en immersion dans une école française sur le temps des vacances scolaires des établissements français à l'étranger, dès lors que les écoles françaises sont encore ouvertes. Par ailleurs, une recherche internet ne livre pas de renseignements éclairants, hormis l'information d'un « projet en cours de développement dont les détails précis ne sont pas encore entièrement dévoilés », « visant à améliorer la vie des jeunes Français élevés à l'étranger ».

L'AEFE indique que l'organisation hors temps scolaire relève de la responsabilité et du souhait des familles.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de préciser, pour l'heure, la position officielle de l'Agence sur cette question.

L'AEFE se tient naturellement disponible pour prendre meilleure connaissance de ce dispositif et étudier sa compatibilité avec les missions qui lui sont assignées par le Code de l'Éducation.

Emetteur de la question : La Sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet N° 1.21 : Avis des CCB et décisions de l'AEFE

Conformément à la réglementation, les membres du CCB de Pondichéry rendent un avis sur les dossiers présentés par les familles, au terme d'un débat transparent où chacun apporte des éléments objectifs connus sur les familles.

Dans la très grande majorité des dossiers, leurs avis rejoignent la proposition du poste au CCB (à la hausse ou à la baisse de quotité proposée).

Il arrive parfois que le CCB, au vu de sa connaissance du terrain, fasse une proposition qui diffère de celle initialement formulée par le poste.

L'Agence pourrait-elle fournir des indicateurs sur le nombre d'avis du CCB non suivis par l'Agence pour chaque CCB à travers le monde, parmi les avis qui se sont éloignés de la proposition du poste ?

Réponse :

Les conseils consulaires des bourses jouent un rôle essentiel dans le dispositif des aides à la scolarité, de par leur connaissance de la situation locale et de certaines situations individuelles. Le poste consulaire, en charge de l'instruction des dossiers, peut aussi émettre des avis, qui parfois diffèrent de la proposition formulée par le CCB.

L'agence a en charge de piloter l'ensemble du dispositif des aides à la scolarité et de veiller au respect du cadre réglementaire et budgétaire. Elle procède à un contrôle attentif des propositions de décisions formulées par les CCB, qui, dans la très grande majorité, sont validées ensuite par la CNB. Dès lors que la quotité théorique est mise en œuvre en stricte application du barème et que l'ensemble du dossier de la famille est conforme, les propositions de décisions sont systématiquement validées. En revanche, quand les conseils consulaires souhaitent formuler des propositions qui ne sont pas en adéquation avec la stricte application du barème, l'agence procède à un contrôle attentif de la situation et peut parfois s'enquérir de l'avis du poste afin d'arbitrer sur un dossier. Il arrive également que certaines propositions formulées par les CCB ne respectent pas l'instruction spécifique, qu'elles soient dans un sens favorable ou défavorable aux familles.

L'agence veille également à ce que le dispositif soit équitablement mis en œuvre dans chaque circonscription consulaire.

S'il est possible de chiffrer les modifications apportées par l'agence suite aux propositions des conseils consulaires, il n'est pas possible en l'état des outils disponibles de distinguer les modifications purement techniques (oubli ou suppression d'un droit par exemple, changement d'établissement, etc.), des modifications de quotité sur proposition du CCB et de celles imputables à un avis distinct d'un poste consulaire par rapport à celui du CCB.

Néanmoins, les propositions des CCB qui diffèrent de la stricte application du barème sont majoritairement suivies, dès lors qu'elles sont dûment justifiées par la situation spécifique de la famille, qu'elles sont conformes à l'instruction spécifique et qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe limitative allouée aux travaux du CCB.

Emetteur de la question : CFDT Éducation Monde

Sujet n°1.22 : Hors masse salariale et loyer parisien, quelles pistes d'économies l'Agence a-t-elle identifiées ? Quel est le montant annuel des missions et leur typologie (direction, audits, homologations, prospection) ? Quelle est l'évolution depuis fin Covid ? Des mesures de réduction ont-elles été prises ?

Cette analyse des coûts de mission s'inscrit-elle dans une démarche environnementale plus large, notamment en préparation du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre ?

Réponse :

Les missions du siège concernent toutes les missions (homologation comprise) des personnels de l'Agence (siège et réseau). Ce montant était de 1 000 000 € au BI 2025, mais a été réduit de 300 K€ au BR1 2025 en cours d'adoption.

Il ne nous est pas possible dans le SI tel qu'il est paramétré actuellement de procéder à une distinction par typologie.

L'exécuté pour les années précédentes s'élève à :

2020 : 404 666.81 €
2021 : 260 192.67 €
2022 : 596 283.40 €
2023 : 1 157 849.34 €
2024 : 942 776.90 €
BI 2025 : 1 000 000 €
BR1 2025 : 700 000 €

Sur la partie environnementale, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) va être lancé par l'Agence en juillet et permettra à l'issue de ces travaux de définir un plan d'action pour les réduire.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n° 1.23 :

Depuis quelques années le budget consacré aux bourses scolaires a marqué une stagnation, voire un recul et pourtant il apparaît en sous-exécution budgétaire au titre des crédits du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Est-il possible de faire état de l'évolution du nombre de familles et d'élèves bénéficiaires au cours des cinq dernières années scolaires et d'indiquer dans quels pays ou quels pôles il a été constaté un nombre significatif de départs du nombre de familles bénéficiaires ? Est-ce que l'Agence a pu conduire une étude sur les raisons qui peuvent expliquer une variation du nombre de familles boursières sur une population d'élèves en scolarité dans un établissement d'enseignement français à l'étranger globalement en croissance ?

Réponse :

Depuis quelques années, le nombre de familles sollicitant une aide à la scolarité est en baisse et cette tendance se confirme à chaque nouvelle campagne des bourses scolaires depuis 2022/2023. Depuis la brusque chute du nombre d'élèves français suite à la crise de la Covid, le nombre d'enfants français inscrits dans les établissements français de l'étranger n'a jamais retrouvé les effectifs de 2019.

Leur nombre a très légèrement augmenté en données brutes, mais baissé en proportion des élèves scolarisés dans le réseau (puisque l'EFE scolarise désormais 30 % d'élèves français. Si la baisse du nombre de demandes de bourses scolaires est pleinement corrélée à l'évolution des effectifs d'enfants français, il n'en demeure pas moins que l'aide à la scolarité accuse une baisse plus importante ces dernières années.

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nb total d'élèves homologués	367 989	376 895	387 593	392 303	397 766
Evolution par rapport à N-1		2,4 %	2,8 %	1,2 %	1,4 %
Dont élèves français	119 247	119 371	120 131	120 681	120 947
Evolution par rapport à N-1		0,1 %	0,6 %	0,5 %	0,2 %
Nb d'élèves boursiers	24 848	24 811	23 790	22 094	19 590
Evolution par rapport à N-1		-0,1 %	-4,1 %	-7,1 %	-11,3 %
Ratio élèves boursiers/français	20,8 %	20,8 %	19,8 %	18,3 %	16,2 %

Les raisons de cette évolution à la baisse reposent sur des éléments conjoncturels généraux (pandémie, application d'une CPS plus élevée sur la campagne 2023/2024, etc.), mais peuvent s'expliquer également par des particularités locales du réseau. Une justification totalement homogène de cette baisse ne serait pas satisfaisante à elle seule.

Ainsi, on peut émettre certaines hypothèses pour quelques zones du réseau. Certains postes consulaires, représentant une importante part des boursiers, ont entamé un important travail de lutte contre la fraude qui a abouti à une baisse conséquente du nombre de boursiers dans les circonscriptions concernées, dès lors que des fraudes avérées ont pu être constatées.

Dans les régions à forte hausse des frais de scolarité, les familles les plus fragiles peuvent progressivement s'éloigner des établissements du réseau dès lors que le montant d'aide ne suit pas les évolutions économiques et que leur reste à charge demeure trop élevé. Il en est ainsi des pays où les tarifs sur lesquels l'aide est accordée sont plafonnés par l'agence, plafonds qui ne suivent pas forcément les hausses très élevées des tarifs pratiqués par les établissements (par exemple, le cas très spécifique des États-Unis ou encore de la Grande-Bretagne).

L'agence a pleinement conscience de cette évolution et un travail de fond doit être mené, en collaboration avec les postes diplomatiques et consulaires et la DFAE, afin de mieux en comprendre les raisons.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n°1.24 :

Bourses scolaires – enfants déscolarisés – méthode et coordination avec la direction des Français de l'étranger et des affaires consulaires

Il a été constaté un grand nombre de démarches qui apparaissent contradictoires aux familles bénéficiaires de bourses au cours de l'étude de leurs dossiers, plus particulièrement les familles qui n'ont pas obtenu le bénéfice d'une bourse et qui demandent l'instruction de leur dossier au titre d'un recours gracieux auprès de la direction de l'AEFE. Pour la campagne 2024-25, les démarches d'instruction ont été particulièrement longues. Les familles dont le dossier a été rejeté n'en ont été informées qu'en janvier 2025 et l'issue de leur recours gracieux ne leur est parfois toujours pas communiquée à ce stade.

Au cours de la phase de dépôt et d'instruction du recours gracieux, de nombreuses familles reçoivent communication de messages des établissements leur enjoignant de s'acquitter des frais de scolarité sous menace de ne plus pouvoir présenter leurs enfants à l'entrée des établissements. Souvent, la situation sociale et économique de ces familles a dramatiquement changé au cours de l'année, expliquant leur impossibilité à s'acquitter des frais de scolarité exigés.

Quelles pistes de travail peut concevoir l'Agence pour d'une part apporter des réponses plus rapides aux familles engagées dans la phase de recours gracieux et d'autre part s'assurer que les familles ne soient pas directement et de manière répétée soumise à des menaces de déscolarisation des enfants tant que les voies de recours n'ont pas été chacune examinée ?

Réponse :

En raison du déploiement de Scolaide à la mi-janvier 2025, l'ensemble du circuit d'instruction des aides à la scolarité a été affecté par le changement d'outil informatique et par les dysfonctionnements liés à celui-ci.

Ainsi, les notifications individuelles adressées aux familles à l'issue de la CNB des 11 et 12 décembre 2024 n'ont pu être envoyées qu'à partir de la mi-janvier, en raison de l'interruption de Scola et du basculement vers Scolaide intervenu entre la mi-décembre et la mi-janvier. Cette interruption était rendue impérative pour des raisons techniques liées à la reprise des données qui devaient se dérouler sur une période d'un mois. Afin de ne pas pénaliser trop fortement les familles en attente d'une décision, l'AEFE a adressé les notifications collectives aux postes consulaires et aux établissements avant la fermeture de Scola à la mi-décembre. Sur la base de ces documents, les familles pouvaient ainsi être informées au besoin de la décision qui leur serait notifiée ultérieurement.

Par ailleurs, la période de dépôt des recours gracieux et des demandes hors commission a été étendue jusqu'au 31 mars 2025, ceci pour permettre aux postes consulaires de saisir sur un nouvel outil qu'ils ne maîtrisaient pas et qui, de surcroît, a été difficile à prendre en main. L'agence, de son côté, a réceptionné très tardivement une majorité de recours gracieux, certains ayant été communiqués par les postes jusqu'en juin. L'équipe de la sous-direction de l'aide à la scolarité, par ailleurs très mobilisée pour accompagner les postes consulaires dans la préparation des CCB et dans un contexte très compliqué lié aux dysfonctionnements de Scolaide, n'a pas été en mesure d'instruire ces recours gracieux et ces demandes hors CCB rapidement. Enfin, l'outil n'a pas toujours été optimal pour générer les décisions à notifier. Les retards se sont accumulés en raison de ces différents éléments, liés pour l'essentiel à la mise en place de Scolaide.

La sous-direction de l'aide à la scolarité a néanmoins demandé aux postes consulaires dès le mois d'avril, soit après la fin de saisie des demandes de troisième période, de lui signaler les familles pour lesquelles une décision était urgente en raison de risques de déscolarisation. Cela a permis de prioriser le traitement des dossiers, même si certaines situations individuelles n'ont malheureusement pas toujours pu être clairement identifiées et traitées rapidement.

Cette situation tout à fait dommageable pour les familles et les établissements est cependant conjoncturelle et n'est pas amenée à se reproduire sur la prochaine campagne, dès lors que le calendrier devrait être respecté et que certains dysfonctionnements devraient être résolus.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n° 1.25 :

Mauritanie - développement d'un réseau partenaire.

Plusieurs établissements privés mauritaniens ont déposé des demandes d'homologation pour obtenir le statut d'établissement partenaire de l'AEFE.

Le réseau repose aujourd’hui dans ce pays sur un établissement en gestion directe, le lycée Théodore Monod, sachant que chaque année l’essentiel des élèves qui passent le concours du diplôme national du brevet ou du bac proviennent des établissements privés opérant le programme français via le support du CNED. Dans ce contexte, et si le réseau se développe prochainement à travers des homologations, ce qui serait une évolution importante, comment l’AEFE anticipe-t-elle la place et les fonctions de l’EGD dans le réseau mauritanien, notamment pour conforter un rôle en tant qu’établissement formateur, centre d’examen et donc tête de réseau ? Quelles perspectives peuvent-elles être données à cet établissement qui est actuellement en phase de préfiguration d’importants aménagements immobiliers pour conforter son développement ?

Réponse :

En lien avec le poste diplomatique, l’AEFE anticipe activement le développement du réseau en Mauritanie, avec plusieurs demandes d’homologation en cours de la part d’établissements mauritaniens. Il est à rappeler que le système français est le seul système d’enseignement étranger autorisé par les autorités mauritaniennes.

Dans cette perspective, l’EGD de Nouakchott, le lycée Théodore Monod, est appelé à jouer un rôle central. Son positionnement comme établissement « tête de réseau » sera renforcé. À ce titre, trois postes de formateurs seront créés à la rentrée 2026 : un CPAIEN, un EF2D d’EPS et un EF2D de lettres. Ces créations visent à accompagner la montée en puissance du réseau mauritanien et à structurer l’accompagnement pédagogique local. Par ailleurs, les projets d’aménagement immobilier en cours à l’EGD permettront de soutenir durablement cette dynamique de croissance, en consolidant sa fonction de référence dans le paysage éducatif français en Mauritanie.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n°1.26 : Maroc-Rabat-Attractivité

Ces cinq dernières années, trois nouveaux établissements ont été homologués dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Néanmoins il semblerait que la croissance importante du réseau en termes d’établissements n’entraîne pas symétriquement une croissante forte du nombre d’inscrits dans l’enseignement français à l’étranger. La communauté éducative sur place observerait un tassement du nombre d’élèves inscrits, si bien que des classes pourraient fermer. Les inscriptions dans les niveaux les plus petits marqueraient le pas, notamment au niveau de la maternelle et du primaire. Quelle est l’analyse et les données sur le nombre d’inscrits dont dispose l’Agence pour la rentrée 2025-26 par rapport aux années précédentes ? Quelle est la perception de ce que les acteurs locaux de l’enseignement français décrivent comme une crise d’attractivité ou une crise de pouvoir d’achat des familles de classes moyennes qui composaient historiquement le cœur de cible de ceux inscrivant leurs enfants à l’école française ? Si une baisse des inscriptions est avérée, est-ce que les établissements en gestion directe opérés par l’Agence seront contraints de fermer des classes à la rentrée 2025-26 ? Quel serait alors le sort des professeurs de droit local recrutés qui enseignent dans les classes qui pourraient fermer ?

Enfin, est-il envisagé d’alléger les droits de première inscription dans les cycles élémentaires, comme le suggèrent plusieurs associations de parents d’élèves ?

Réponse :

Pour ce qui concerne l’évolution du périmètre des établissements homologués à Rabat, il convient de préciser que trois nouveaux établissements ont intégré notre réseau :

- en 2019 pour Sophie Germain (ex. EIR) et pour le groupe scolaire J. Chirac
- en 2024 pour Léon l’Africain Rabat.

1. L'homologation des deux premiers a permis de passer de 7 720 élèves scolarisés à Rabat en 2018-2019 à 8 620 élèves en 2019-2020, soit une augmentation de 11,6 %.

Pour ce qui concerne la dynamique des effectifs depuis 2020 (la période post-COVID), les effectifs dans les établissements de Rabat ont connu une croissance constante, mais modérée. Les établissements accueillent 10 497 élèves en 2024-2025.

Ainsi, l'augmentation des effectifs élèves sur 6 ans, entre les années scolaires 2018-2019 et 2024-2025, à Rabat, est de + 2 777 élèves, soit + 36 %.

Cette croissance est portée majoritairement par les établissements partenaires (création des trois établissements).

Sur la même période, les établissements EGD de Rabat ont connu une baisse de l'ordre -6,8 %, soit près de 400 élèves. Ils accueillent 5 400 élèves en 2024-2025 contre 5 800 élèves en 2018-2019.

Depuis l'année dernière, les établissements, en lien avec le secteur géographique, le SCAC, l'IEN en résidence et l'AEFE, travaillent sur une stratégie de valorisation de notre offre éducative, ainsi qu'un plan Maternel pour renforcer leur attractivité dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Cette concurrence pour nos établissements est portée en premier lieu par les écoles privées marocaines trilingues (français-arabe-anglais) qui développent des offres éducatives de plus en plus pertinentes à un coût moins élevé que les établissements d'enseignement français au Maroc.

Nous remarquons ainsi un phénomène de report des demandes d'inscription dans nos établissements vers la fin du primaire ou le début du collège qui fragilise les structures du 1^{er} degré et principalement la maternelle. Ce constat est partagé par tous les établissements d'enseignement français de Rabat et du Maroc, tous statuts confondus.

2. Plus globalement, au 15 juin 2025, sur la base de ce que nous observons en termes d'admissions pour le réseau Maroc à la rentrée 2025, nous faisons les constats suivants :

- 9 % de croissance du nombre d'admis en plus par rapport à 2024 sur les établissements inclus dans la procédure d'admission du SCAC.
- **Les effectifs en maternelle ne sont plus en baisse**, mais avec une croissance de l'ordre de + 6 % (après deux années où les écoles ont dû fermer des divisions de maternelle).
- **Une forte croissance portée par le collège** (+20 % en admission) dans le prolongement de ce que nous avons constaté depuis 2 ans (potentielle dynamique de report de l'entrée dans notre réseau par les familles, soit pour des raisons de coût, soit pour bénéficier d'un enseignement privé marocain qui gagne en qualité et sur le terrain de la culture et la langue locales).
- Répartition géographique :
 - ✓ Cette croissance de + 9 % au global n'est pas portée par Casablanca qui connaît une légère baisse des admissions de l'ordre de - 5 %.
 - ✓ À l'inverse, plus de la moitié de la croissance globale du Maroc est portée par la seule ville de Tanger avec le retour des classes de Berchet dans leurs locaux permis grâce au soutien de l'agence. Il convient de noter que les effectifs 2025/2026 retrouvent quasiment leur niveau de 2023/2024. À noter l'ouverture de 1,5 division au Détroit (OSUI) donc une croissance pour cet établissement, la première depuis 2019. Pour le pôle de Tanger, il n'y a pas de croissance, mais un retour aux effectifs n-1.

- ✓ Rabat : + 12,5 % (après deux années de baisse des admissions).
- ✓ Marrakech : + 7 % (mais avec des établissements saturés et une demande qui ne peut être absorbée).

En conclusion, **le chiffre de + 9 % présente la situation de manière assez avantageuse, car près de la moitié de cette augmentation est l'effet du réaménagement de l'EGD de Tanger** (et de la baisse ponctuelle enregistrée l'année dernière dans cet établissement).

Si on neutralise « l'effet Tanger » du reste du Maroc, nous sommes sur une croissance des admissions de l'ordre de 4,5 % et une croissance en maternelle de l'ordre de 1 %.

3. En raison de la baisse des effectifs dans les écoles EGD, notamment au 1^{er} degré depuis deux années, il est prévu de fermer une classe à la rentrée 2025 (école Chénier). Cette fermeture de classe n'occasionnera pas de licenciement. Le personnel concerné sera redéployé dans le pôle EGD de Rabat.

4. Pour ce qui concerne l'allègement des droits de première inscription, il convient tout d'abord de noter que les DPI demandés par les établissements EGD sont moins importants que dans les autres établissements OSUI et partenaires.

Par ailleurs, ils constituent des recettes importantes pour la stabilité budgétaire des établissements qui ont des contraintes d'investissement (collège Saint-Exupéry, pôle Tanger notamment) pour moderniser leur parc immobilier et maintenir une offre éducative attractive.

5. Il est difficile de répondre précisément à l'interrogation portant sur le pouvoir d'achat des classes moyennes vivant à Rabat faute de données objectives.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n°1.27 : Tanger – travaux de l'école Berchet

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de structure de l'école Berchet du pôle EGD de Tanger, l'établissement a annoncé que les cours reprendront dès la rentrée de septembre 2025 dans les bâtiments ayant fait l'objet des travaux structurels.

À cette date, il semblerait que les travaux prévus sur les huisseries et portes en fer qui ne sont pas aux normes ne seront pas encore effectués, engendrant des questions des parents d'élèves sur ce calendrier. Est-ce que l'Agence peut confirmer que les budgets et la réalisation des huisseries seront prévus dans un calendrier fait en adéquation avec les rythmes scolaires sans avoir à procéder à de nouveaux changements de bâtiment en cours d'année scolaire ?

Par ailleurs, quelle est la position de l'agence sur le projet de la deuxième phase des travaux et notamment sur la question particulière de l'extension de l'école Berchet au moyen de la réintégration des bâtiments contigus à l'établissement aujourd'hui occupés par l'institut français de Tanger ?

Réponse :

L'AEFE confirme bien que les cours reprendront dès la rentrée scolaire 2025, comme souhaité par les parents, dans les locaux existants et consolidés à la suite des interventions structurelles.

Les travaux relatifs aux huisseries et menuiseries vieillissantes n'étaient pas prévus dans le cadre de cette opération, et devront faire l'objet d'une nouvelle opération de gros entretien.

En effet, le budget restant sur l'opération initiale est insuffisant.

Cette intervention d'entretien devra faire l'objet d'un audit technique et financier quant au choix des ouvrages menuisés qui pourront être retenus ainsi que d'une autorisation des administrations de contrôle compte tenu du classement monument historique de l'immeuble. Un calendrier opérationnel limitant la nuisance aux élèves sera à proposer par l'entreprise de travaux qui aura été retenue.

L'AEFE a confirmé la pérennisation de l'implantation de l'école Berchet en son site historique et est favorable à son développement. Le site de l'Institut français qui sera progressivement détaché des espaces de l'institut français, constitue une véritable opportunité pour le rayonnement et l'attractivité du lycée Regnault dans son ensemble ainsi que par la possibilité que le site de l'institut, lui aussi historique, reste dans le giron de la France.

Des échanges sont actuellement en cours avec le poste diplomatique pour permettre la concrétisation de ce projet qui sera proposé au SPSI 3 de l'agence.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n°1.28 : Enseignants nouvellement titularisés et statut détaché : Les enseignants néo-titulaires qui ont passé leur stage en France et fait le choix de revenir dans leurs établissements d'origine à l'étranger ne peuvent pas prétendre à des postes de détachés, car il leur faut trois années au minimum d'enseignement en France. Cette règle affecte l'enseignant qui choisit de revenir dans l'établissement du réseau. Ces enseignants doivent choisir entre rentrer en France et déraciner leur famille, pour effectuer leurs trois années en France ou travailler avec le statut de personnel de droit local, avec une mise en disponibilité renouvelable pendant 10 ans à l'issue de laquelle ils sont contraints de démissionner s'ils souhaitent rester dans le réseau.

Étant donné qu'un nombre croissant d'enseignants titulaires se sont formés dans les établissements du réseau et ont effectué leur stage de formation en France pour devenir titulaires, et que le détachement de titulaires depuis la France est parfois plus problématique, n'est-il pas dans l'intérêt de l'Agence de faire réexaminer ces conditions afin de pouvoir assurer ces personnels d'une progression de carrière intéressante ?

Réponse :

La situation des néo-titulaires est bien connue de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, comme de la Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale.

Suite à la réussite au concours et leur titularisation, l'obtention d'un détachement pour réintégrer le réseau est de la compétence du ministère de l'Éducation nationale.

Dans la dernière note sur le recrutement et le détachement des personnels à l'étranger en date du 8 août 2024, il est précisé : « Il doit y avoir une durée minimale d'expérience sur le territoire français avant d'obtenir un détachement.

Tout cela pour acquérir et bénéficier d'un continuum de formation, d'appréhender les compétences propres au métier et d'avoir une bonne connaissance des dispositifs français ». C'est à ce titre que le Ministère décidera de l'octroi du détachement.

La DRH de l'AEFE échange régulièrement avec la DGRH du MEN sur cette situation des personnels néo-titulaires.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n°1.29 : Projet immobilier du collège Saint Exupéry à Rabat

Où en est l'avancement du projet immobilier du collège Saint Exupéry à Rabat ? Quel est le calendrier envisagé à ce stade pour le début des travaux, dans un contexte où la date de déménagement sur le site d'accueil provisoire a été repoussée ? L'Agence s'est-elle déjà assurée à ce stade des autorisations locales préalables au projet ?

Réponse :

La reconstruction du collège Saint Exupéry de Rabat a été votée par le conseil d'administration de l'agence le 29 juin 2023 pour un montant Toutes Dépenses Confondues de 18,5 millions d'euros.

La conception du projet a été attribuée au groupement « groupe 3 Architecte/LT2A/Marocluséo » par concours d'architecture à la suite de la tenue du jury le 27 juin 2024.

L'opération envisagée pour une ouverture à la rentrée scolaire 2027 se poursuit conformément au calendrier prévu, avec une préparation des travaux de démolition du site existant à l'été 2025 préalablement aux travaux de construction.

Les autorisations administratives pour la construction du nouveau collège avancent positivement et sont en cours d'instruction, après le dépôt formel du permis de construire le 18 avril 2025.

Le déménagement du collège est prévu à l'été 2025 pour maintenir son activité sur le site de Diour Jamaa. Il a été repoussé pour donner satisfaction aux familles qui ne souhaitaient pas un déménagement en cours d'année scolaire.

Un comité de suivi de l'opération a été créé et se tient régulièrement afin de partager l'avancement de cette opération immobilière avec la communauté éducative.

Emetteur de la question : Le Député K. Ben Cheïkh

Sujet n°1.30 :

Absentéisme et qualité d'enseignement

Au cours de l'année scolaire, plusieurs établissements du réseau AEFE, notamment partenaires et conventionnés, ont connu des défaillances pédagogiques en raison de l'absentéisme d'enseignants. Cette situation est par exemple préoccupante dans le domaine de la philosophie au lycée Descartes de Tunis, où les élèves de terminale n'ont pu bénéficier d'un enseignement continu au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2024-2025. Une enseignante envoyée en mars 2025 a affirmé aux familles avoir pu tardivement couvrir une quinzaine de notions du programme en seulement 37 heures d'enseignement. Ce genre de situation compromet sérieusement la préparation des élèves au baccalauréat, et une centaine de familles sont aujourd'hui très inquiètes à l'approche de ces épreuves. L'Agence à partir du moment où elle a attribué une homologation à un établissement s'est engagée à une forme de garantie de qualité auprès des familles qui engage le réseau dans son ensemble. Au regard de ces éléments et de ces inquiétudes remontées du terrain, quelles mesures peuvent être mises en place pour détecter et aider à résoudre la problématique de présence de professeurs compétents au sein du réseau de l'AEFE ? Dans quelles matières et dans quelles zones ce type de problématique ont été particulièrement détectées ? Comment l'Agence organise une forme de suivi sur la problématique des bassins de recrutement des enseignants susceptibles d'exercer dans l'enseignement français avec les écoles partenaires ?

Réponse :

Il convient en premier lieu de rappeler que, c'est le ministère français de l'Éducation nationale qui attribue l'homologation au terme d'une instruction associant le MEAE et son opérateur l'AEFE.

Il n'entre pas dans les missions de l'AEFE, de suppléer les absences des professeurs des établissements du réseau homologué, a fortiori auprès d'établissements partenaires.

La réponse institutionnelle à l'absentéisme se situe nécessairement au niveau de l'établissement concerné, avec le conseil éventuel de l'AEFE. À ce sujet, des éléments de réponse à des questions analogues ont été précédemment apportés par l'Agence lors des CA du 11 mars 2024 ou encore du 14 mars 2023, auquel il est suggéré de se référer.

Soucieuse de maintenir des standards élevés de qualité de l'enseignement, l'Agence organise son action autour de la formation des personnels (principalement enseignants), conformément aux missions qui lui sont assignées par le Code de l'Éducation.

Emetteur de la question : FSU

Sujet n°2.1 : Lors de l'étude du Budget initial au CA de novembre 24, la FSU est intervenue une nouvelle fois sur le problème que pose la prise en charge de la part patronale des pensions civiles des détaché.es (CAS pension). Depuis des années, l'écart entre la « compensation » initiale versée par l'État à l'opérateur et la part budgétaire dédiée à ce CAS pension ne fait que croître (dernier exemple en date : 4 points d'augmentation = 9,7M€). Le décrochage est aujourd'hui très important et bloque par ailleurs d'autres marges budgétaires nécessaires à des dossiers urgents liés aux personnels, notamment. Le Président du CA avait admis le 28 novembre que le sujet méritait remise à plat et débat. En attendant ce débat, la FSU souhaite avoir un point précis de l'évolution de ce CAS pension lors des dernières années, les montants consacrés et leurs évolutions, afin d'avoir une idée plus précise du décalage évoqué et du poids de ce CAS pension sur le budget de l'opérateur.

Réponse :

Pour rappel, le transfert de la charge liée aux pensions civiles des fonctionnaires civils et militaires détachés au sein de l'opérateur en 2009 a donné lieu à une compensation à hauteur de 120 M€ la même année au travers d'une augmentation de la SCSP. Or, depuis 2009, le niveau de compensation est resté inchangé, alors que, dans le même temps, les dépenses de pension civile n'ont cessé d'augmenter pour atteindre plus de 186 M€ au budget initial 2025 (incluant les 4 points d'augmentation du taux de pension civile calculé sur les rémunérations principales).

Cette charge non compensée d'un montant de 66 M€ contraint l'AEFE à consacrer l'intégralité de la participation financière complémentaire au paiement des pensions civiles, alors que 50 % de la PFC devaient à l'origine être consacrés au développement de projets immobiliers.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la charge de pension civile depuis 2019 :

Année	2019	2020	2021	2022	COFI 2023	BR2 2024	BI 2025
CAS Pensions	168 757 953	167 372 562	164 932 841	170 237 940	170 745 221	177 070 667	186 773 548
Total MS sous plafond	615 527 491	602 222 538	584 981 790	613 607 770	621 262 647	646 323 303	661 349 721
Part du CAS Pensions	27%	28%	28%	28%	27%	27%	28%

Emetteur de la question : FSU

Sujet n° 3.1 :

Dans le cadre des ligues AEFE UNSS, de nombreuses rencontres sportives sont organisées au sein du réseau AEFE. En plus des parents, celles-ci ont un coût pour l'Agence, les IRF et les établissements porteurs. L'Agence peut-elle nous faire un bilan financier pour l'année 2024-2025 des APé, des APZ et des APIZ en détaillant pour chacune le nombre d'établissements et d'élèves concernés, le montant des subventions accordées par la mission sport, l'IRF, et l'établissement porteur ? Par ailleurs, à l'échelle du réseau, l'AEFE est-elle en capacité de nous dire le nombre d'élèves des établissements de la MLF qui a participé à des événements organisés dans le cadre des ligues AEFE UNSS ?

Réponse :

A ce jour, il n'est pas encore possible de déterminer le coût des différentes actions pédagogiques subventionnées par les IRF et par la Mission Sport, dans la mesure où certains événements viennent tout juste de s'achever, et où tous les bilans financiers des actions pédagogiques n'ont pas encore été réalisés ou remontés.

Le module ATENA dédié au suivi des actions pédagogiques permettra à terme de réaliser ces extractions dès la complétude des bilans pédagogiques et financiers. Un retour pourra probablement être fait lors du bilan de la formation au sein des IRF qui sera programmé durant l'automne prochain.

Concernant le nombre d'élèves issus des établissements MLF participant aux actions proposées par les ligues sportives scolaires AEFE-UNSS, il n'est pas non plus possible de répondre actuellement. L'ensemble des Copils ne s'est pas tenu.

L'intranet OPUSS de la fédération sportive scolaire (UNSS) pourrait nous permettre d'extraire ces données si l'ensemble des élèves était référencé sur la plateforme, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Nous sommes cependant en bonne voie, car nous comptons 222 établissements affiliés à l'UNSS.

Emetteur de la question : La Sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n° 3.2 : Versement des bourses de transports au lycée Guebre Mariam – Addis-Abeba

Qu'en est-il du versement des bourses de transport de cette année ? Des familles en sérieuses difficultés n'envoient leurs enfants que de temps à autre.

Du coup, nous avons des élèves déscolarisés qui vont devoir redoubler.

Réponse :

Pour l'année 2024-2025, 4 élèves sont concernés par cette situation (sur 1 734 élèves à la rentrée 2024), 2 au primaire et 2 au secondaire.

Selon l'instruction spécifique sur les bourses scolaires, l'établissement doit reverser les bourses de transport individuel selon les modalités suivantes : « le principe d'un versement progressif par l'établissement au long de l'année doit être retenu. Celui-ci interviendra alors au début de chaque trimestre, après contrôle de l'utilisation effective du service par les élèves boursiers. ». Malheureusement, la Mlf ne procède pas au versement d'avance sur les bourses de transports.

La SDAS a repris ce dossier qui a été ralenti par un bilan d'exécution du précédent exercice non conforme côté établissement et par un dysfonctionnement technique de Scolaide.

Emetteur de la question : La sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n° 3.3 :

Programme EVARS

Le programme EVARS sera-t-il mis en œuvre à la rentrée 2025 à l'École française Joseph Kessel (Hoffet) au Laos ?

Le programme EVARS, incluant des thématiques comme la théorie du genre et le consentement, semble incompatible avec les valeurs culturelles laotiennes. Tient-il compte des valeurs du pays hôte ?

Est-il exact que l'AEFE a donné des instructions aux établissements de ne pas communiquer à l'avance aux parents le contenu des séances EVARS ni leur planification ?

Les élèves sont-ils obligés de participer à ces séances sans considération des convictions culturelles ou traditionnelles des parents qui s'y opposent ? Si oui, pour quelle raison ?

Pourquoi imposer ces séances sans offrir aux parents la possibilité de demander une exemption pour leurs enfants ?

Dans ce contexte, le droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants est-il respecté ?

Dans un établissement conventionné et homologué, géré par un comité de parents d'élèves, pourquoi l'avis des parents n'est-il pas pris en compte ?

Dans certains pays, comme le Laos, où la propagation d'idéologies telles que la théorie du genre est interdite, notamment dans les écoles et auprès de jeunes enfants, qui assumera la responsabilité en cas de non-respect de la législation locale ?

Réponse :

Conformément à la note de service du 04 juillet 2024 relative à l'homologation et au suivi des établissements d'enseignement français à l'étranger 2024-2025 (NOR : MENC2417273N), « *La scolarité est organisée en cycles pour lesquels les établissements appliquent les objectifs, les volumes horaires et les programmes du ministère chargé de l'éducation.* »

Des aménagements peuvent être apportés pour tenir compte des conditions particulières dans lesquelles s'exerce leur activité et pour renforcer leur coopération avec les systèmes éducatifs des pays d'accueil. [...]

Ces aménagements et cette organisation ne doivent toutefois pas avoir pour effet de réduire les volumes annuels d'heures d'enseignement ni les programmes. »

L'éducation à la vie affective et relationnelle (dans les écoles) et l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (dans les collèges et les lycées) ont fait l'objet d'une circulaire du 4 février 2025 (NOR : MENE2503565C), accompagnée d'une présentation du programme (https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/un-programme-ambitieux-eduquer-a-la-vie-affective-et-relationnelle-et-a-la-sexualite_1.pdf), qui en précisent, entre autres, les objectifs d'apprentissage et les principes éthiques et pédagogiques.

Ces documents insistent sur notamment sur le fait que :

- L'éducation à la vie affective et relationnelle (dans les écoles) et à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (dans les collèges et lycées) est mise en œuvre, pour chaque niveau, au travers d'au moins trois séances annuelles spécifiques obligatoires, mais aussi lors de temps d'apprentissages déployés à partir des autres enseignements.
- Pour chaque niveau, les trois axes du programme (se connaître, vivre et grandir avec son corps ; rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir ; trouver sa place dans la société, y être libre et responsable) sont explorés à travers des objectifs d'apprentissage déclinés en notions et compétences adaptées à l'âge des élèves. Des propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques d'éducation à la sexualité y sont associées. Elles constituent des propositions ouvertes et non prescriptives qu'il convient de compléter et d'ajuster en fonction du contexte de l'établissement et des besoins repérés ou exprimés des élèves.

L'EVAR ou l'EVARS doit donc bien être progressivement mise en place à partir de la rentrée 2025 dans les établissements homologués, ce qui n'exclut pas une adaptation de sa mise en œuvre au cadre réglementaire du pays hôte. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce programme se conçoit en complément du rôle des parents, et non en substitution. Les séances incluent des temps d'information aux élèves, sur leurs droits et devoirs, par exemple, mais elles visent surtout à faire place à leur parole : les séances doivent toutes donner une place à « *des modalités participatives qui permettent à chaque élève de s'exprimer, de poser des questions et d'écouter les autres* » de telle sorte que toutes les cultures et valeurs puissent s'y exprimer sans jugement des choix d'éducation faits par les parents pour leurs enfants. Cette place donnée à la parole de l'élève contribue à leur faire acquérir l'esprit critique reconnu des élèves des écoles françaises.

La prévention des différentes formes de violences, notamment des violences sexistes et sexuelles, en est toutefois un objectif incontournable (on pense notamment au principe de consentement qui pourrait convoquer un débat argumenté ou encore à la lutte contre les discriminations). Il s'agit d'encourager une vision égalitaire et respectueuse sans promouvoir une quelconque idéologie.

Les parents d'élèves sont informés des objectifs d'apprentissage annuels de cette éducation dont les contenus ont été discutés par les instances de l'établissement, en particulier le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) qui organise la mise en œuvre des séances d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité, instance dans laquelle les parents sont représentés.

Les équipes des établissements bénéficieront d'accompagnement pédagogique de la part des formateurs de l'AEFE.

Emetteur de la question : La sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n° 3.4 :

Violence et harcèlement

Une élève n'est plus scolarisée à l'école depuis fin septembre 2024 en raison de harcèlements subis de la part de ses camarades depuis deux à trois ans. Elle est suivie par un psychiatre, qui a diagnostiqué un état dépressif et suicidaire.

L'environnement scolaire ne semble pas propice à restaurer sa confiance.

Étant donné que cette élève étudie à domicile depuis le début de l'année scolaire et n'a reçu aucune note, comment son année sera-t-elle validée pour le passage de son examen du baccalauréat ?

Réponse :

Si elle se réfère visiblement à une situation précise, cette question ne donne pas les indications nécessaires pour se rapprocher de l'établissement concerné afin de prendre les informations complémentaires sur l'élève.

La présente réponse se limitera en conséquence à rappeler que le statut du candidat à l'examen détermine les modalités de passation de ce dernier.

Dans l'hypothèse où l'élève aurait perdu le statut de candidat scolaire au baccalauréat, du fait d'une déscolarisation induite par la situation vécue, elle serait appelée à passer en fin d'année scolaire, sous forme d'évaluations ponctuelles organisées par la DEC de rattachement, l'ensemble des épreuves correspondant aux enseignements du tronc commun qui sont normalement pris en compte au titre des 40 % de contrôle continu. Cette situation n'a rien d'exceptionnel : elle concerne l'ensemble des candidats individuels au baccalauréat.

Dans l'hypothèse où l'élève aurait conservé un statut de candidat scolaire au baccalauréat, mais ne pourrait se prévaloir d'un nombre suffisant de notes permettant d'arrêter des moyennes significatives de contrôle continu, l'issue serait identique, avec une convocation par l'établissement, à des évaluations de remplacement.

Enfin, si l'état de santé de l'élève ne lui permet pas de se présenter aux épreuves de la session de juin, elle pourra solliciter son inscription à la session de remplacement prévue au mois de septembre.

Emetteur de la question : La sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n° 3.5 :

Gestion et communication

Le protocole de communication centralisé autour d'une seule personne (le/la proviseur·e) peut s'avérer défaillant, comme dans le cas de l'École française de Barcelone, où des alertes d'agressions sexuelles semblent avoir été ignorées.

Serait-il possible d'améliorer la transparence du système de communication, par exemple en permettant à toute personne de déclencher une commission de discipline sur la base de témoignages et de preuves (principe du « Trust and Check ») ?

Pourquoi la direction de l'établissement ne répond-elle pas systématiquement aux courriels des parents ?

Réponse :

Sans parvenir à identifier précisément les défaillances auxquelles la présente question fait allusion, il semble important de rappeler le distinguo entre la procédure prévue à l'article 40 du Code de Procédure Pénale et le cadre spécifique des commissions de discipline, que la formulation supra semble mettre en concurrence.

L'alinéa 2 de l'article 40 du code de procédure pénale précise que « *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.* »

Le chef d'établissement ou tout autre fonctionnaire détaché au sein de nos établissements peuvent donc signaler des comportements délictuels à la Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris.

S'agissant des commissions de disciplines, elles sont convoquées pour des situations liées au comportement d'élèves dans le second degré. Pour d'autres situations, comme des faits d'agression, de harcèlement ou de mal-être, il existe en Espagne (puisque c'est l'exemple qui est invoqué) des protocoles précis en matière de protection des mineurs, qui permettent de signaler tout fait préoccupant.

Selon notre compréhension, la procédure « Trust and check » (ou « Confiance et Contrôle ») est une « démarche qui vise à simplifier et à optimiser les procédures douanières pour les opérateurs économiques les plus fiables. Elle se base sur une confiance mutuelle entre les douanes et les opérateurs, basée sur la transparence des opérations et la vérification des données ».

Il nous semble en conséquence difficile non seulement de la transposer au domaine de l'enseignement français à l'étranger, mais également de la positionner au même niveau que les systèmes d'alerte et de réaction rappelés plus haut.

S'agissant de la fiabilité de la communication, et des réponses dues aux courriels reçus par les établissements, s'il peut arriver qu'un message passe à travers les mailles du filet, il faut rappeler que les chefs d'établissement ont tous à cœur de répondre aux familles, même si la réponse donnée ne correspond pas toujours à ce qui était espéré. Cet état de fait peut parfois être ressenti comme une absence de réponse.

Par ailleurs, les établissements sont en lien régulier avec les fédérations de parents d'élèves, qui assurent un rôle précieux de relais des préoccupations des familles.

Emetteur de la question : La Sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n° 3.6 : Fermeture de 3 postes au lycée français de Djibouti à la rentrée 2026

(2 dans le 1er degré et 1 au second degré). Un poste de PE sera déjà fermé à la rentrée 2025. Ces fermetures ont des conséquences terribles pour l'établissement. Ne peut-on pas suspendre ces fermetures pour 2026 ?

Réponse :

Comme indiqué lors du CSA qui s'est tenu le jeudi 12 juin 2025, le lycée français de Djibouti bénéficie d'un vivier local d'enseignant rendu possible par la présence sur place de nombreux conjointes et conjoints de militaires, soit titulaires de l'Éducation nationale, soit ayant une expérience avérée dans l'enseignement.

Au premier degré, le taux d'encadrement (nombre d'enseignants titulaires/nombre de classe) est supérieur à celui de la zone. De plus, les équipes pédagogiques bénéficient de la présence sur place d'un enseignant formateur.

Concernant le poste de détaché dans le second degré, sa vacance a été annoncée trop tardivement pour envisager un recrutement. De plus, le taux d'encadrement dans la discipline est très élevé.

Le secteur a été attentif à proposer des mesures qui ne déstabilisent pas le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Emetteur de la question : La Sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n° 3.7 : Changement de zone de l'IRF de Djibouti

Djibouti dépend de la zone « Afrique Australe et Orientale ». Ceci pose un problème pour les collègues djiboutiens qui doivent aller faire le visa en amont à Addis-Abeba, ce qui entraîne des frais supplémentaires pour l'établissement.

De plus, les formations ont lieu sur le week-end.

En rentrant le samedi (vol de nuit), les personnels doivent reprendre l'école le dimanche.

Des discussions avaient émergé pour un changement vers le Moyen-Orient, Abu Dhabi. Les collègues djiboutiens n'auraient pas besoin de se déplacer pour faire leur visa et ne seraient qu'à 4 heures de vol de Dubaï.

Où en est la réflexion ?

Réponse :

Le lycée français de Djibouti appartient à la zone Afrique austral et orientale et relève donc de l'IRF de Johannesburg.

Cette organisation garantit une cohérence dans la mise en œuvre des priorités pédagogiques, des programmes de formation, ainsi qu'un ancrage territorial fort au service des personnels des établissements de la zone.

Le secteur est néanmoins conscient des contraintes administratives rencontrées par les personnels de nationalité djiboutienne, et travaille, en lien avec l'IRF de la zone, à trouver des solutions pour faciliter la participation de tous les personnels aux dispositifs de formation. Les personnels de nationalité française peuvent se rendre à Johannesburg sans difficulté.

Pour faire face à cette situation, il a été ainsi décidé de déployer des formateurs dans d'autres pays de la zone. Ce sera le cas dès la rentrée 2025 avec l'ouverture d'un poste d'EF2D de mathématiques au lycée Denis Diderot de Nairobi, suivi à la rentrée 2026 de l'ouverture d'un poste d'EF2D d'anglais dans ce même établissement.

Les formations des cycles 1 à 3 peuvent être organisées par l'EMFE sur place.

Pour le second degré, l'établissement peut demander des formations en établissement, ce qu'il a déjà fait pour la rentrée 2025 (formation pour les enseignants de sciences physiques).

À noter qu'un formateur de SVT est présent depuis la rentrée 2024 à Pointe-Noire au Congo, et qu'il est tout à fait envisageable d'organiser ponctuellement des formations dans le lycée de cette ville.

Un suivi de la participation des enseignants de nationalité djiboutienne aux formations qui seront organisées sur Nairobi, notamment, sera fait par le secteur.

Emetteur de la question : La Sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet n°3.8 :

Avenir du lycée français de Pondichéry

La communauté éducative est très inquiète sur l'avenir du lycée français de Pondichéry à moyen terme, notamment par la baisse des effectifs et la réduction des moyens qui en résulte.

En 2021, suite à la demande de l'Ambassadeur de France, le personnel enseignant et les parents avaient fait des propositions pour le redressement du lycée qui manifestaient clairement leur attachement à l'établissement et développaient une vision stratégique à long terme.

Le sentiment d'insécurité des familles boursières est accru par les changements à la baisse de quotités de bourses d'une année sur l'autre alors que la situation familiale n'a pas changé, souvent dus à une baisse soudaine et inexpliquée de l'IPPA (de 63 à 46 ces deux dernières années, comme si le coût de la vie avait baissé de 40 % à Pondichéry en l'espace de deux ans) ou encore aux différences d'appréciation liées au changement des chargés des affaires boursières du poste.

Cette insécurité est encore accrue lorsqu'il s'avère que de nombreux enfants des familles les plus défavorisées se retrouvent réorientés en voie professionnelle après avoir fait toute leur scolarité depuis la maternelle au lycée, alors qu'il n'existe pas de voie professionnelle en français à Pondichéry, ce qui revient à les exclure à la fin de la 3ème.

Pour le personnel enseignant, l'inquiétude est directement liée à la réduction du nombre de classes par niveau qui s'ensuit, donc de postes (et d'heures pour le personnel local).

Les familles indiennes sont aussi perplexes quant à l'absence de véritable plan pour accroître l'attractivité du lycée, dans un contexte de forte demande éducative avec un public prêt à investir des moyens conséquents pour une éducation d'excellence.

Un groupe de travail sur ce sujet avec ces familles serait en voie de constitution. Il est clair que la marge d'initiative laissée à l'équipe de direction, elle-même limitée par la durée de sa mission (de 3 à 5 ans) s'avère inadaptée pour redresser le lycée : on l'a vu avec la création du Lycée Français Educational Trust ou encore la mise en place éphémère de la French Tech Academy au sein du lycée.

L'Agence pourrait-elle clairement s'engager sur le positionnement stratégique de l'établissement dans ce contexte fluctuant (forte demande éducative, baisse d'élèves français, environnement concurrentiel) avec une vision de sa stratégie qu'elle pourrait partager avec toute la communauté éducative et mettre en œuvre sur le temps long pour assurer la réussite de notre diplomatie d'influence ?

Réponse :

Lors du dernier conseil d'établissement, le nouveau proviseur a présenté la stratégie de développement et de communication du LFIP.

Plusieurs actions ont déjà été engagées avec la communauté scolaire, notamment avec les Alumni, autour de la valorisation du bicentenaire du lycée et de la création d'un site dédié.

Cette opération s'inscrit dans une dynamique plus large : cette année, le lycée a notamment organisé quatre journées portes ouvertes et tenu des stands de présentation dans les centres commerciaux de Pondichéry pour promouvoir le LFIP auprès des classes moyennes et supérieures locales.

Par ailleurs, un groupe de travail avec les parents a également été constitué pour réfléchir aux pistes de prospection en vue du développement du lycée. L'énergie investie par les équipes est considérable, même si les résultats ne sont pas encore perceptibles. Avec l'appui des services centraux de l'AEFE, toute la communauté éducative est pleinement mobilisée pour relever le défi de l'augmentation des effectifs.

Emetteur de la question : La Sénatrice H. Conway-Mouret

Sujet QD N° 3.9 :

École Voltaire de Berlin :

Le CA extraordinaire qui devait avoir lieu en janvier n'a pas eu lieu alors qu'il était prévu à son ordre du jour de valider le projet de nouveaux locaux modulaires. Il n'y a donc pas encore d'autorisation administrative. Une extension permettrait d'avoir 4 classes supplémentaires.

Quand l'AEFE va-t-elle statuer ?

Réponse :

La réalisation de 3 ou 4 salles de classe en modulaires est une proposition émise par l'établissement à l'été dernier.

La vérification de la faisabilité de la proposition a confirmé que cette opération constituait une intervention en investissement avec création de surface, raccordement aux réseaux, demande d'autorisation administrative assez lourde, alors même que cette construction est provisoire. Dans ce cadre, cette opération doit être inscrite au prochain SPSI, ce qui n'est pas le cas.

La stratégie immobilière de l'agence pour cet ensemble scolaire prévoit, à ce jour, de rénover une partie du lycée avec les extensions nécessaires en construction non provisoires et durables inscrites au SPSI 3 de l'agence qui n'a pas encore fait l'objet d'approbation de la part du CA.

À ce stade et dans l'attente, l'établissement pourra évaluer, pour l'accueil d'élèves supplémentaires à la rentrée 2025, les possibilités de redéploiement au sein des locaux existants par un travail d'optimisation de sa structure pédagogique.

La séance est levée à 18 h 28.

/

Le Président
du Conseil d'Administration de l'AEFE


Cyrille PIERRE